WOMEN CONVICTED OF HOMICIDE SERVING A FEDERAL SENTENCE

An Exploratory Study

Authors:

Lana E. Hoffman
Brigitte Lavigne
Ida Dickie

and
Women Offender Sector
Correctional Service of Canada

October 1998

102-05178/

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 1

METHODOLOGY 2

DEMOGRAPHIC INFORMATION
- Current Status 4
- Current Location 4
- Type of Convictions 5
- Sentence Length 6
- Legal Status at the Time of the Homicide 7
- Country of Birth and Citizenship 7

CHARACTERISTICS OF THE OFFENDER
- Age at the Time of the Offence 9
- Race 9
- Marital Status 10
- Living Situation 11
- Number of Children 11
- Employment Status 12
- Main Source of Income 12
- Education Level 13
- History of Substance Abuse 14
- History of Physical, Sexual and/or Emotional Abuse 14
- History of Mental Health Problems 16

CRIMINAL HISTORY OF THE OFFENDER
- Number of Previous Convictions 18
- Type(s) of Previous Conviction(s) 19
- Types of Sentences for Previous Convictions 20
- Age at First Conviction 21
- Juvenile History 21

DETAILS OF THE HOMOCIDE
- Geographical Location of the Homicide 23
- Location of the Homicide 24
- Context of the Homicide 25
- Alcohol/Drug Use by the Offender 27
- Alcohol/Drug Use by the Victim 28
- Weapon Used in the Homicide 29
- Cause of Death 30
- Perpetrator of the Homicide 31

CHARACTERISTICS OF THE CO-ACCUSED
Involvement of the Co-accused 32
Number and Gender of the Co-accused 32
Relationship between the Co-accused and the Offender 32

CHARACTERISTICS OF THE VICTIMS
Number of Victims 33
Gender of Victims 33
Age of Victims 33
Relationship of the Victim to the Offender 34
Living with the Victim 35
History of Abuse and Conflict with the Victim 36
Victim's Activity at the Time the Homicide Occurred 37

HOMICIDE TYPOLOGIES
Typologies 38
Theft/Assault/Robbery Homicide 38
Spousal Homicide 38
Child Homicide 38
Defense against (Sexual) Assault Homicide 39
Other Typologies 39

TYPOLOGY TABLES 40

CONCLUSIONS 53

REFERENCES 63

INTRODUCTION

Homicide, as defined by the Criminal Code of Canada, includes all acts of first degree murder, second-degree murder, manslaughter and infanticide. Essentially, criminal homicide involves "...causing the death of another person without legal justification or excuse" (CSC, 1995). Homicide does not include "deaths caused by criminal negligence, suicide, accidental or justifiable homicide" (Motiuk and Belcourt, 1995). For homicide to be defined as murder, it must be deemed intentional. According to section 231 of the Criminal Code, murder is considered first degree when it is planned and deliberate. It is also considered first degree when the victim is a police officer or a similar official acting in the course of his/her duties, death caused while committing or attempting to commit sexual assault, kidnapping and forcible confinement, hostage taking or hijacking an aircraft. Second degree murder is murder that is not defined as first degree murder while manslaughter is culpable homicide which is not defined as murder or infanticide. Infanticide is defined as when, by commission or omission, a woman causes the death of her newly born child at a time when she is not fully recovered from the effects of giving birth and her mind is disturbed.

Although the occurrence of homicide is fairly infrequent in comparison with other crimes, it is a crime that is often given considerable attention by the media and hence draws much public attention. In 1994, 15.5% of the women's incarcerated population was serving a sentence for homicide compared to 13.7% of the men's incarcerated population.

Past research examining homicide has limited utility for the women offender population, as it tends not to explore the differences between men and women homicide offences. As well, most of the research examining homicide has focused mainly on the American population. Thus, the results may not be generalizable to the Canadian population. It was the purpose of this study to examine the nature of homicide offences committed by women in Canada.

Based on the research that has examined women offenders convicted of homicide and public perception, the profile of women who commit homicide appear to be Caucasian and married and who rely on their partners for financial support while caring for children at the time of the offence. As a result of enduring years of frustration and abuse the women killed their abusive partners with a knife or a gun (Nouwens, 1991). Women convicted of homicide are usually thought to exhibit symptoms of the battered women's syndrome. Although this profile may be true for some women, it certainly does not capture all of the different reasons why women commit homicide. This belief is supported by research that suggests that the literature has understated the number of women who commit homicide for reasons other than to escape an abusive relationship (Brownstein et. al. 1994). It was also the purpose of this study to examine other motivations for why women commit homicide.

METHODOLOGY

This study reviewed the cases of 181 women serving a federal sentence for homicide (incarcerated, on conditional release, deported or escaped) as of December 1996. Federal offenders are persons sentenced by the courts to a period of incarceration in federal institutions for 2 years or more.

In this study, homicide offences included convictions for first degree murder, second degree murder, manslaughter and murder reduced to manslaughter[1]. Convictions for capital[2] and non-capital murder[3], although these terms are no longer in use, were also included in the study since a few women in the sample were convicted before the Criminal Code was revised and this terminology was replaced. Convictions for infanticide were not found within our sample and other homicide related convictions such as attempted murder and conspire to commit murder were excluded.

A list of variables to be included in the study was developed based on previous research. These variables included demographic information, offence-related details, and previous criminal record. After determining a list of variables to include in the study, a list of women offenders currently incarcerated or on parole for a homicide offence was obtained from the Offender Management System (OMS). OMS is the Correctional Service of Canada's (CSC) database that contains all case information on federal offenders. As of December 1996, there were 191 women meeting the inclusion criteria for the study. However, 10 women were consistently excluded from specific analyses due to the insufficient amount of information available pertaining to the variables being analyzed.

A data base file was created using the statistical software package "Statistical Package for Social Sciences (SPSS) for Windows". Information pertaining to the identified variables was then gathered. The primary source of information was OMS, which was used to access demographic information, criminal profiles, psychological reports and any other files which contained details of the homicide offence. As well, the Canadian Police Information Centre (CPIC) was used within OMS to gather data pertaining to prior

---

1 According to Section 232 (1) of the Criminal Code, murder may be reduced to manslaughter if the person who committed it did so in the heat of passion caused by sudden provocation.

2 Prior to 1961 all murder was capital murder punishable by death. In 1967, the Criminal Code differentiated capital murder and non-capital murder. Capital murder included murders which were planned and deliberate, murders committed during the commission of another criminal act and murders of police officers and similar persons acting in the course of duty. From 1967-73, capital murder referred only to the murder of a police officer or similar official. In 1974, amendments to the Criminal Code classified murder or murders of police officers as murders punishable by death. This was practice until 1976 when the death sentence was abolished (Statistics Canada 1976, Nouwens 1991).

3 From 1967 to 1973, non-capital murder included all murders other than murders of police officers and similar officials. From 1973-76, non-capital murders were associated with the penalty provided by law, and all murders not given the death sentence were considered to be non-capital (Nouwens 1991).

convictions and sentences received. Hard copies of files (paper files), previously sent to NHQ for use in other studies, were an additional source of information for several of the women, particularly those offenders accommodated in provincial institutions (under the Exchange of Services Agreement) whose information on OMS was limited.

After reviewing the primary sources of information during data collection a significant amount of information remained missing. A questionnaire was designed to collect information regarding the missing variables. The questionnaire was sent to the institutions and community offices (both federal parole and provincial probation offices) which held the offenders' files. After data collection was complete all information was entered and analyzed using SPSS.

DEMOGRAPHIC INFORMATION

Current Status

Out of the 181 women serving a federal sentence for homicide (December 1996), 91 women were incarcerated. Included in this number are those women who committed homicide and had their parole revoked or were temporarily detained for a violation of parole conditions. Of the remaining women, 86 were under community supervision, 2 had escaped from an institution or were unlawfully at large, and 2 had been deported.

Although the proportion of women incarcerated for homicide is relatively high, 50.3% (December 1996), it is important to remember that women convicted of this offence tend to serve longer sentences and spend more time within an institution than the general inmate population. As a result, the new admissions rate is higher for women convicted for other types of offences.

Chart 1 below shows the current status of women convicted of homicide (December 1996).

Chart 1
Current Status of Women Convicted of Homicide

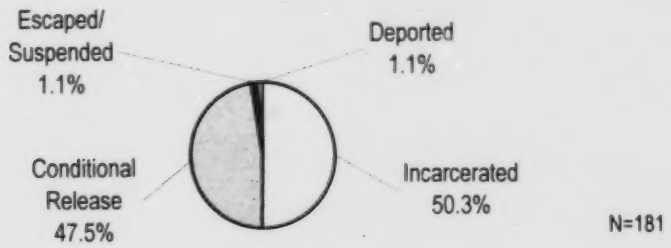

Current Location

This variable identifies the place where women convicted of homicide were serving their sentence as of December 1996, either in custody or under community supervision. As of December 1996, 46% of women convicted of homicide were located within the Ontario Region, with the majority being accommodated at the Prison for Women in Kingston. The Pacific Region accommodated 17.6%, the Prairie Region 16.4%, and the Quebec Region 15.3%. The Atlantic region accommodated the smallest percentage of women offenders (4.5%) convicted of homicide. The number of women convicted of homicide who were incarcerated and on community supervision as of December 1996 are indicated in Table 1 below.

Table 1				
Regions	**Institutions4**	**Incarcerated**	**Community**	**Total**
Pacific	Burnaby Correctional Centre	12	19	31
Prairie	Edmonton Institution for Women Okimaw Ohci Healing Lodge Saskatchewan Penitentiary Portage Correctional Centre Lethbridge Correctional Centre Regional Psychiatric Centre	6 5 4 1 1 3	9	29
Ontario	Prison for Women Isabel McNeil	37 5	39	81
Québec	Établissement Joliette	12	15	27
Atlantic	Nova Institution for Women Springhill Institution	4 1	3	8

Type of Conviction

As of December 1996, 44.8% of women who were serving sentences for homicide were convicted of second degree murder, 39.8% for manslaughter, and 5.0% for non-capital murder. A small proportion of women, 8.8% were serving sentences for first degree murder and 0.6% for capital murder. A few women, 1.1%, had their sentences for murder reduced to manslaughter. Refer to Chart 2 for the number of women serving specific types of homicide convictions.[5]

Chart 2

Type of Homicide Conviction

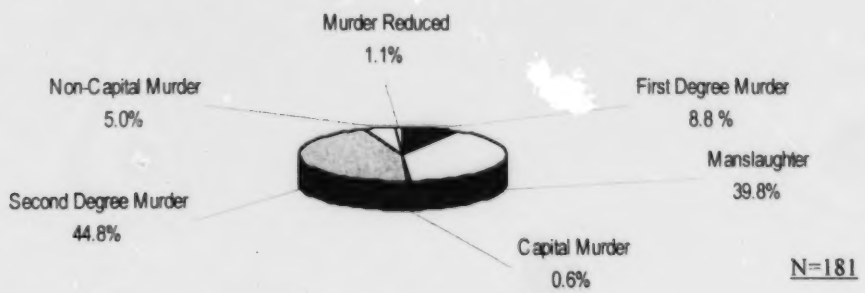

4 Burnaby, Portage and Lethbridge Correctional Centres are provincial institutions that accommodate women serving federal sentences under the Exchange of Services Agreement.

5 Prior to 1961 all murder was capital murder punishable by death. In 1967, the Criminal Code differentiated capital murder and non-capital murder. Capital murder included murders which were planned and deliberate, murders committed during the commission of another criminal act and murders of police officers and similar persons acting in the course of duty. From 1967-73, capital murder referred only to the murder of a police officer or similar official. In 1974, amendments to the Criminal Code classified murder or murders of police officers as murders punishable by death. This was practice until 1976 when the death sentence was abolished (Statistics Canada 1976, Nouwens 1991). From 1967 to 1973, non-capital murder included all murders other than murders of police officers and similar officials. From 1973-76, non-capital murders were associated with the penalty provided by law, and all murders not given the death sentence were considered to be non-capital (Nouwens 1991).

Sentence Length

As of December 1996, the majority of women (58%) convicted of homicide was serving a life sentence. First and second degree murder convictions entail an automatic life sentence. There is a period of parole ineligibility of 25 years for first degree murder, and 10–15 years parole ineligibility for second degree murder. Capital and non-capital murder respectively follow the same type of specification regarding parole eligibility. For those serving a life sentence, admissibility to apply for judicial review[6] is obtained after completing 15 years of the sentence. Only two women included in the sample have applied; one has been granted a reduction in parole eligibility and the other had not had a hearing yet.

The oldest life sentence that is still being served dates back to a 1936 homicide conviction. However, most of the life sentences that women are serving for homicide convictions have started more recently. More precisely, 2 life sentences started in the 1960's, 21 started in the 1970's and 43 started in the 1980's. Although we are only half way through the 1990's, there have already been 41 women who have received life sentences for homicide. Twelve women received life sentences in 1994 alone.

The sentence lengths for manslaughter are usually determinate. Time served varies from as little as 2 years and 10 months up to 25 years and 5 months. Most of the women seem to receive sentences less than 10 years in length with the average number of years being 7 years 6 months. Refer to Chart 3 for a numerical breakdown of sentence length for women convicted of homicide.

Chart 3
Sentence Length for Women Serving Sentences for Manslaughter

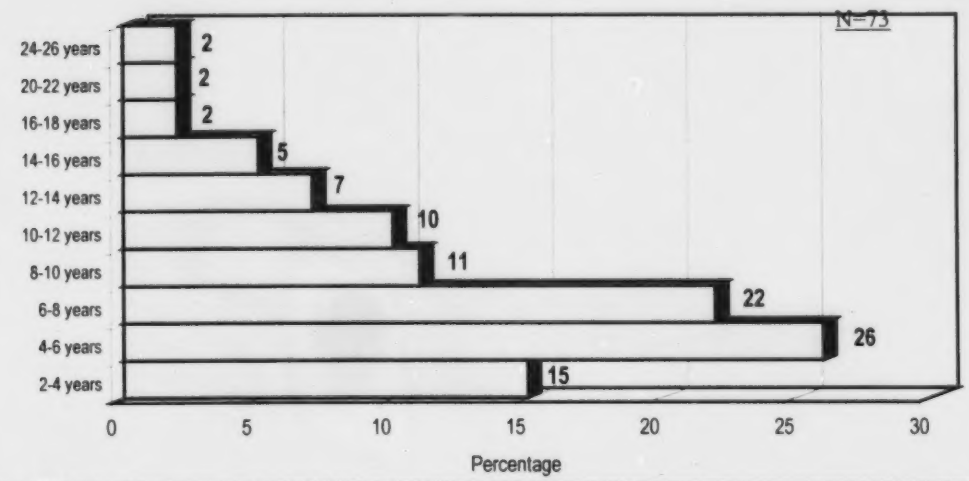

6 According to Section 745.6 (1) of the Criminal Code, a person who has served at least fifteen years of a sentence for first degree murder or who is serving a sentence of second degree murder with a parole ineligibility of more than fifteen years may apply for a reduction in the number of years of imprisonment without eligibility for parole.

Legal Status at the Time of the Homicide

Most women (81.4%) had no outstanding legal issues when they committed homicide. Of the women who did have outstanding legal issues, the majority of the women were on probation at the time they committed homicide. There are 10 women for whom we do not have any information regarding their legal status. Refer to Chart 4 for the legal status of the women when they committed homicide.

Chart 4
Legal Status at the Time of the Homicide

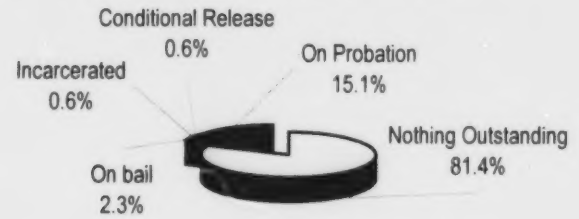

N=171

Country of Birth and Citizenship

As of December 1996, 11.6% of women convicted of homicide in Canada were born in other countries. Refer to Table 2 for a list of the birth countries of the women included in this study. Information concerning citizenship was available for 19 of the 21 women who were not born in Canada. Twelve had their Canadian citizenship, six were non-Canadian[7] and one woman had a dual citizenship.

Table 2

Country of Birth	Number of Women (N=181)
Canada	160
United States of America	5
England	3
Jamaica	3
China	3
Other Countries	7

7 Offenders who do not have a Canadian Citizenship are called Foreign Nationals under CSC jurisdiction. This includes refugees, landed immigrants, visitors and illegal aliens (Federally Sentence Women Program 1994).

The majority of women, 29%, convicted of homicide were born in Ontario followed by Quebec accounting for 19% of the women. The Yukon Territory was the only province/territory not represented as a birthplace for women convicted of homicide under federal jurisdiction. Table 3 below provides a breakdown of women convicted of homicide by birthplace.

Table 3 (N=159)

Province of Birth	Number of Women	Percentage
British Columbia	16	10%
Alberta	12	7.5%
Saskatchewan	18	11%
Manitoba	8	5%
Ontario	46	29%
Québec	31	19%
New Brunswick	7	4%
Nova Scotia	13	8%
Prince Edward Island	1	0.6%
Newfoundland	4	2.5%
Northwest Territories	3	2%

CHARACTERISTICS OF THE OFFENDER

Age at the Time of the Offence

The women in this study who committed homicide ranged from 16 to 63 years old with the majority of the women being 20 to 40 years old (the average age was 31.2 years old). In comparison, the average age of women in the general incarcerated population was between 20 to 34 years old. Nearly one quarter of the women in the study were over the age of 40. Women convicted of homicide tend to be older.

Chart 5 below indicates the ages of women convicted of homicide. It is important to note that the category below of 13 to 18 years old includes the case of a young offender who had her case transferred to adult court when she was 16 years old. The figures below are based on 179 of the 181 women convicted of homicide in this study.

Chart 5
Age of the Offender at the Time of the Homicide

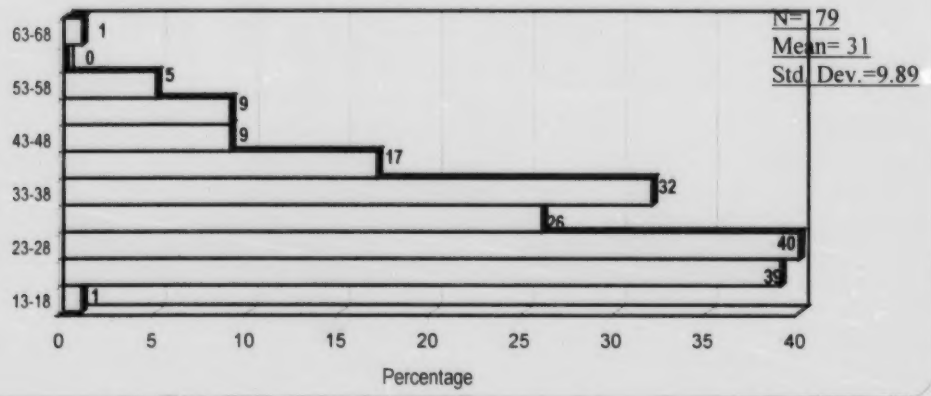

Race

The majority of women (69.4%) convicted of homicide were Caucasian, followed by Aboriginal women who accounted for 21.1%. Chart 6 provides a racial breakdown of the women convicted of homicide as of December 1996.

Chart 6
Race of the Offender

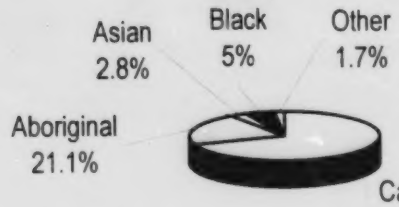

N=180

Marital Status

Information pertaining to an offender's marital status at the time the homicide was committed was available for 179 of the 181 women included in the study. It is important to note that this information merely states the offender's status at the time of the homicide regardless of whether or not they had been involved in other relationships in the past. For example, a woman who was married at the time of the homicide may have been married before and therefore, she is also a divorcee. However, this type of detailed information was not included, as it was often difficult to obtain and interpret.

Of the 179 women, 33% were single at the time of the homicide. Half were either involved in a common-law relationship (27.9%) or legally married (22.3%). Refer to Table 4 for a breakdown of the marital status of the women convicted of homicide.

Table 4
Marital Status at the Time of the Homicide (N=179)

Status	Number of Women	Percentage
Single	59	33%
Common-law	50	27.9%
Married	40	22.3%
Divorced	17	9.5%
Separated	11	6.1%
Widowed	2	1.1%

Living Situation

Information pertaining to the offender's living situation at the time of the offence was available for 168 of the 181 women. Forty-six percent of women were living in a common law relationship; 19% of these relationships also involved at least one child. Common law relationships in this study included both male and female partners. Refer to Chart 7 for a description of the offenders living situation at the time of the offence. The other category included women who lived in unique situations such as living in a group home or in a federal prison.

Chart 7
Living Situation of the Offender at the Time of the Homicide

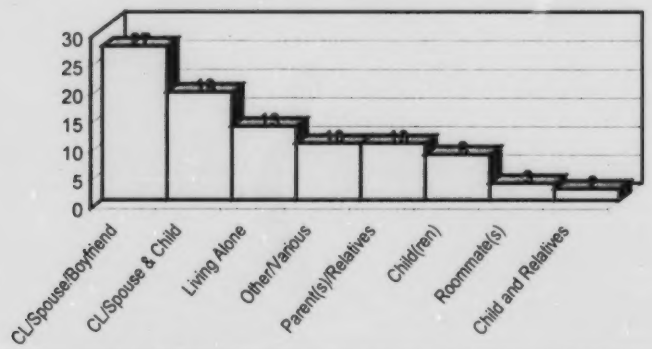

N=168

Number of Children

Information regarding the women's children was available for 178 of the 181 women. These numbers do not include children born to the offender after the homicide took place. The majority of women (68.5%) who committed homicide had at least one child either living with them or in someone else's care at the time of the offence. The most children any one woman had was 7. Refer to Table 5 for a breakdown of the number of children the women had at the time of the homicide.

Table 5
Number of Children Offender had at Time of Homicide (N=178)

Number of Children	Number of Women with this Number of Children	Percentage
No children	56	31.5%
1 child	44	24.7%
2 children	33	18.5%
3 children	21	11.8%
4 or more children	24	13.5%

Employment Status

Information pertaining to women's employment at the time of the offence was available for 171 of the 181 women. More than half of the women (55.6%) were described as unemployed at the time of their arrest, meaning that it was not reported whether they had any type of job, legal or illegal. Twenty-one percent were employed and their jobs tended to be fairly stable. The sex trade industry was a fairly important occupation with 11.1% of the women working as prostitutes or exotic dancers. Refer to Chart 8 for a description of the types of employment the offenders were engaged in at the time of their offence.

Chart 8
Employment Status of the Offender at the Time of the Homicide

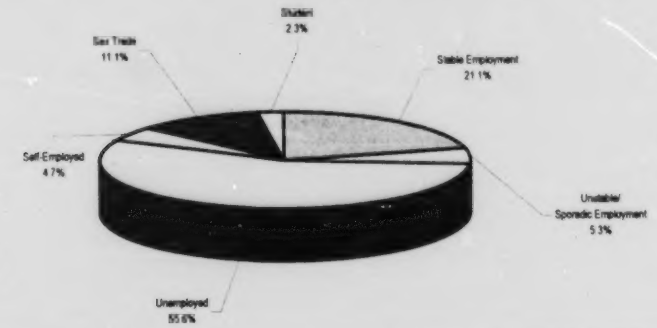

N=171

Main Source of Income

Information pertaining to the women's main source of income at the time of the offence was available for 169 of the 181 women. Forty-one percent of the women relied on social assistance as their main source of income. Social assistance was defined in the study as welfare, family allowance, disability compensation, or any other funds allocated from the government or other such organizations. Twenty-eight percent of the women received their income from some form of legal employment whereas 7.7% met their financial obligations through illegal activities such as prostitution, theft, fraud and other indictable offences. Thirteen point six percent were dependent on others, such as a spouse or parent. Refer to Chart 9 for the breakdown of the women's main source of income at the time of their offence. The category "other" includes a source of income such as an inheritance.

Chart 9
Main Source of Income

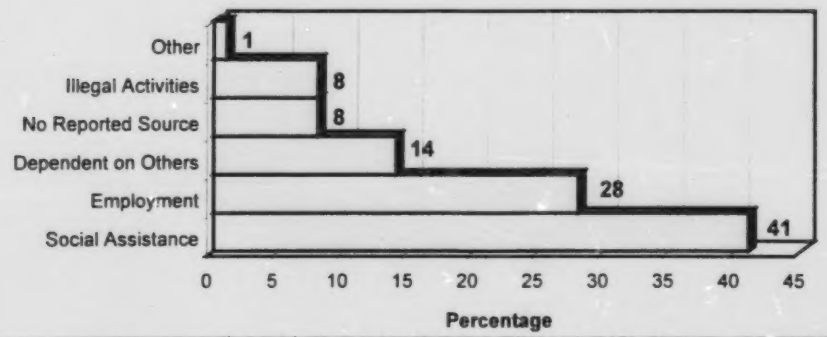

N=169

Education Level

Education level is defined in this study as the last level of formal education the women had successfully completed prior to their homicide conviction. Information pertaining to education level was available for 169 of the 181 women. The majority of women (65.1%) had some form of high school education; however, only 13.6% had completed high school. Twelve point four percent went on to some type of post-secondary education in the form of university, college or trade school with a few women earning degrees from these programs. Chart 10 illustrates the women's education level at the time of their offence.

Chart 10
Education Level of the Offender at the Time of the Homicide

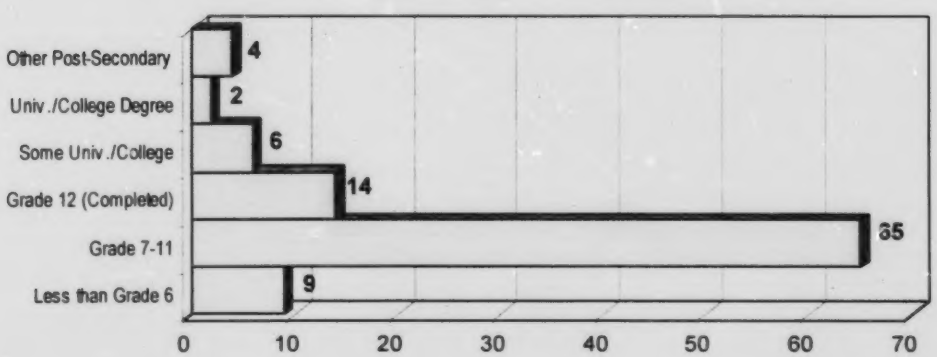

N=169

History of Substance Abuse

Substance abuse was a problem for many of the women convicted of homicide. Substance abuse is defined in this study as the abuse of alcohol and/or drugs at any time in the offender's past. History of drug use includes the use of illicit drugs such as marijuana and heroin, as well as the abuse of prescription drugs, such as valium. It does not include social drinking or the occasional use of substances.

Substance abuse information was available for 177 cases. The majority of women (67.2%) had a history of substance abuse (Table 6 below).

Table 6
History of Substance Abuse (N=177)

Yes	119	67.2%
No	58	32.8%

An attempt was also made to determine exactly what substances were being used. Of the 101 women for whom the nature of the substance abuse problem had been reported, 26.1% only used alcohol while slightly fewer women, 15.1% used only drugs. The majority of the women (58.8%) had histories of substance abuse that involved both alcohol and drugs (refer to Chart 11 below).

Chart 11
Type of Substance Abuse Problem

History of Physical, Sexual and/or Emotional Abuse

Experiences of abuse were common in the lives of the women who were convicted of homicide. Abuse was defined in this study as physical abuse (beatings and assault), sexual abuse (sexual assault and molestation), and emotional abuse (verbal attacks and neglect). The three forms of abuse have been grouped together since it was difficult to determine which type of abuse the file information was specifically referring to and the level of severity of this abuse. Therefore, one, all or any combination of the three forms of abuse and any level of severity has been included.

As displayed in Table 7 below, 82.3% of the women had reported experiencing some form of abuse. In 17.1% of the cases, there was no indication of a history of abuse[8].

Table 7

History of Physical, Sexual, and/or Emotional Abuse (N=181)

Yes	149	82.3%
No	32	17.7%

In addition to determining whether or not there was a history of abuse, an attempt was made to determine the nature of the relationship between the abuser and the offender[9].

For 49 cases, the exact relationship between the women and the abuser was not identified. Of the remaining cases, 37.1% of the women who experienced abuse were abused by an intimate partner. An intimate partner includes common-law and marital spouse, ex-spouse, current spouse, and boyfriend/girlfriend. As well, this category could include abuse from more than one individual. For example, the offender may have experienced abuse from a current husband, as well as, an ex-husband.

Abuse also came from a variety of other sources including the following: the offender's parents (one or more biological or step-parent); family members and relatives; and other non-relatives such as school kids and strangers. Refer to Chart 12 for a breakdown of the sources of abuse the women experienced prior to being convicted of homicide.

It is important to note that over one third of the women seem to have experienced some form of abuse during both childhood and adulthood.

Chart 12
Relationship of the Abuser to the Offender

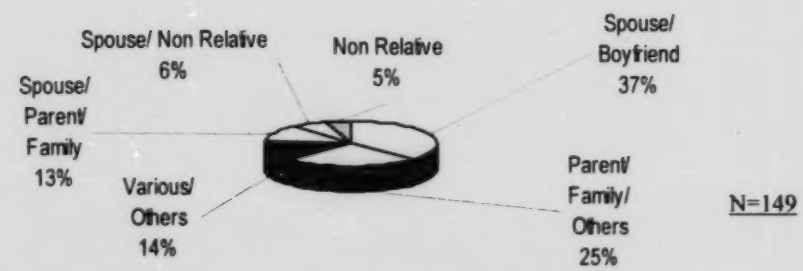

N=149

8 This may mean there was, in fact, no abuse or could possibly indicate that it had yet to be revealed/documented.
9 The abuser was not necessarily the homicide victim.

History of Mental Health Problems

Although, information was available for 178 of the 181 women pertaining to a history of mental health problems, it was limited in nature. It is often difficult to determine precisely what the mental health concern is.[10] Different doctors or mental health workers may have different interpretations about the same case and assign different labels to the same condition. It is important to keep in mind that this information pertains to an offender's entire history of mental health problems, which may or may not have contributed to the perpetration of the homicide.

The majority of women (64.7%) included in this study did not have a history of mental health problems (refer to Table 8).

Table 8

History of Mental Health Problems (N=178)

Yes	61	35.3%
No	112	64.7%

Of the 61 women who did have a history of a mental health problem, information was available for 51 of the women regarding the type of mental health problem (see Chart 13 below). Depression was the most common mental health concern accounting for 29.4% of the cases. The next most common mental health concern was borderline personality disorder, which accounted for 15.7% of the cases. A few women were diagnosed with schizophrenia (7.8%), multiple personality disorder (5.9%), bipolar disorder (5.9%), and one woman was diagnosed with passive aggressive personality (2.0%).

Chart 13

Type of Mental Health Problem

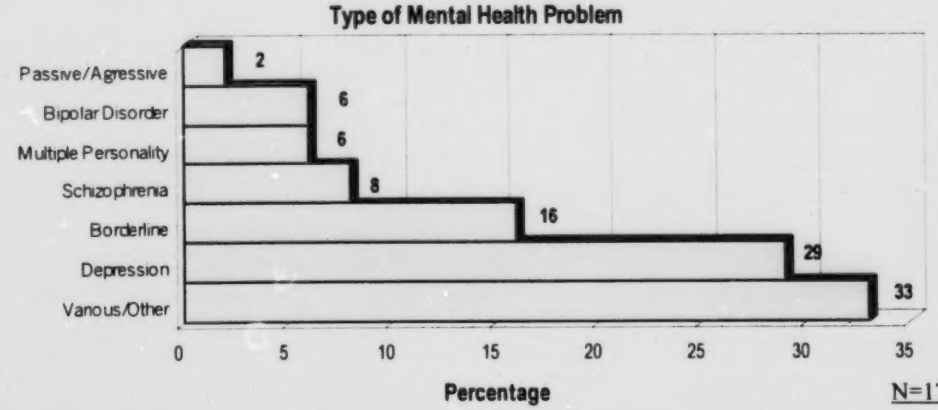

N=178

10 It should be noted that a variety of mental health services are available to women during their incarceration. These range from one-to-one counselling with psychologists, other mental health service providers or Elders, to different groups based on the "wellness model". An Intensive Healing Program is also available at the Regional Psychiatric Centre in the Prairies for those with personality disorders who voluntarily request treatment. In regards to women who are supervised in the community, mental health intervention, as well as community counselling services, are accessible.

A third of the women (33.3%), were diagnosed with more than one disorder or other disorders not captured by the categories included in this study. Refer to Annex 1 for the definitions of the above mental health concerns.

CRIMINAL HISTORY OF THE OFFENDER

Number of Previous Convictions

The information collected was obtained from the CPIC, which is the RCMP's database for prior convictions, including prison sentences under federal and provincial jurisdiction. CPIC information was available for 175 of the 181 women. When information was available, both juvenile and adult convictions were included in the analysis. Forty-nine percent had no previous criminal history. Research has shown that, compared to men, women arrested for homicide are less likely to have a prior criminal history (Brownstein et. al. 1994).

Of the women who did have prior convictions, 33.3% had 1 or 2 prior convictions. A similar number of women, 38.9% had between 3 and 10 convictions and 27.8% had 10 or more convictions. These percentages reflect only offences for which the offender was convicted. They do not include charges that were dismissed or acquitted. Refer to Chart 14 for a breakdown of the number of previous convictions that the women had at the time of the homicide.

Chart 14
Number of Previous Convictions

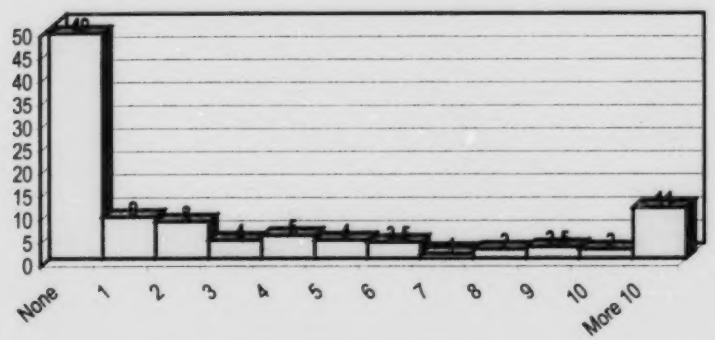

N=175

Type(s) of Previous Conviction(s)

As described in the preceding section, 90 women were convicted of at least one offence prior to committing homicide. Offences were categorized according to the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA)[11]. Schedule I of the CCRA includes serious violent offences. Schedule I offences include attempted murder and impaired driving causing death. Manslaughter, though a Schedule I offence has been excluded from this analysis to be included in the analysis regarding the number of previous convictions for homicide. Schedule II offences includes serious drug offences. Non-Schedule offences are those not included in Schedule I and Schedule II offences. It is important to note that there were no cases where the woman had been convicted strictly for Schedule II offences.

Over half the women (51.2%) had prior convictions for both Schedule and Non-Schedule offences, and 40.2% had convictions for only Non-Schedule offences. A small percentage of the women (8.5%) had been convicted for Schedule I offences. This means that only a small portion of the sample had been convicted for violent offences (refer to Chart 15).

Chart 15
Type of Previous Convictions

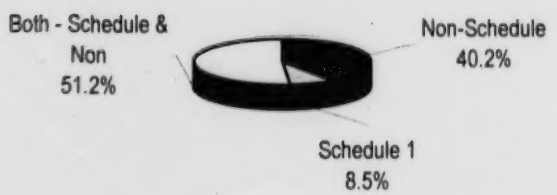

N=84

In regards to previous convictions for homicide which includes first and second degree murder, manslaughter, capital and non-capital murder, 7.1% of the women had incurred such convictions in the past (refer to Chart 16). Interestingly all women had been previously convicted for manslaughter[12]. Five of these women are currently serving a sentence for manslaughter while one was convicted of second degree murder. It is interesting that women previously convicted of manslaughter are more likely to recidivate when on statutory release than when released on full parole[13]. As well, it is interesting to note that reconviction rates for women are lower than those for men when on full parole (Shaw et. al. 1992).

11 The CCRA established in 1992 was amended in 1995.
12 For the purpose of this analysis, manslaughter was categorized as homicide rather than a Schedule I offence.
13 Belcourt, R., Nouwens, T. and Lefebvre, L. (1993) Examining the Unexamined: Recidivism Among Female Offenders. Forum on Corrections Research. Vol. 5 No. 3 September. Pg. 10-14.

Chart 16
Previous Convictions for Homicide

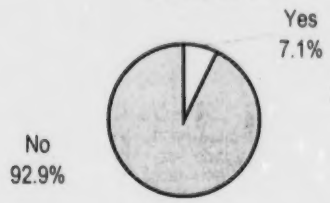

N=84

Types of Sentences for Previous Convictions

In addition to looking at the number of previous convictions these women had incurred, and the types of their offences, the type of sentence received for these offences was also examined. The types of sentences were categorized as custodial, non-custodial and a mix of both[14]. Chart 17 below displays this data for 88 of the 90 women known to have prior offences both juvenile and adult.

Chart 17
Type of Sentences Received for Previous Convictions

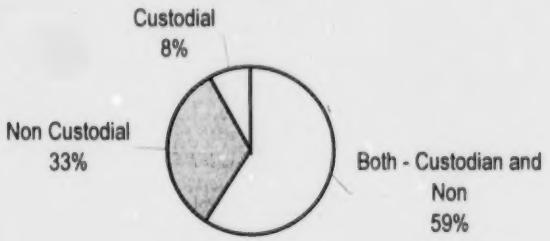

N=88

The majority of women (59.1%) experienced both custodial and non-custodial sentences while a third had previously experienced non-custodial type sentences. Only 8.0% of these women experienced strictly a custodial sentence. This includes one woman who was placed in open custody as a juvenile.

14 Custodial signifies a sentence where the women served at least one day in custody whereas non-custodial encompasses fines, probation and community work. A woman who experienced both types of sentences was accounted for in the category "both".

Age at First Conviction

Information pertaining to the age of the women when they were first convicted was available for 86 of the 181 women. Sixty-five women were convicted as adults. Twenty-one women were first convicted as juveniles.

Excluding age at the time of juvenile convictions, the women's ages at the time of their first conviction ranged from 18 to 45 years old, with the average age being 24 years old. The highest percentage of women (36.9%) fell between the 19 to 21 years of age. There was a notable decline in the number of convictions after the age of 27 (refer to Chart 18).

Chart 18
Age of the Offender at the Time of Her First Conviction

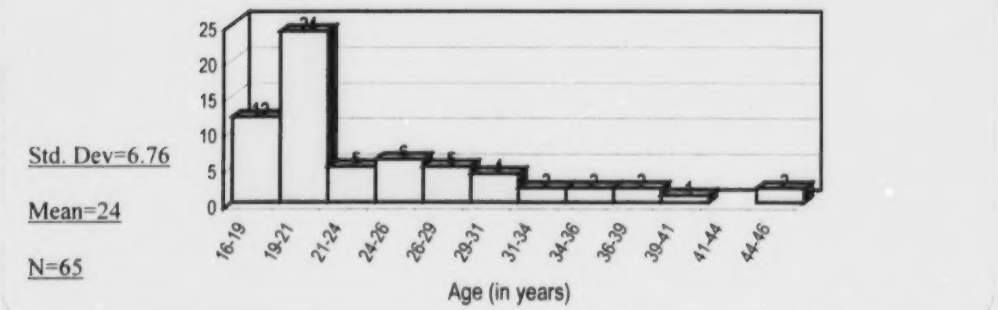

A significant difference was found between women who had prior convictions versus those who did not. Women who had previous convictions committed homicide at an earlier age than those women who did not have previous convictions ($t(145.14) = -5.69, p < .001$). The mean age that women with previous convictions committed homicide was 24 years compared to 32 for women with no previous convictions. This is supported by a previous finding (Shaw et. al. 1992).

Juvenile History

Concerning the 21 women for whom information was available in regards to their age at the time of their first juvenile conviction, the distribution is illustrated in the following Table 6. Nearly half of the women (47.6%) who had prior juvenile convictions, were convicted at 16 years old. The small number of juvenile convictions may be due to the fact that juvenile records were not available. On the other hand, it is possible that juvenile convictions are not systematically reported in case files. The absence of much fuller information about experiences as juveniles is serious for the understanding of the development of offending histories among women (Shaw et. al.1992)

Table 9	
Age (in years)	**Number of Women (N= 21)**
13	2
15	3
16	10
17	6

DETAILS OF THE HOMICIDE

Geographical Locations of the Homicides

Ontario was the province where the highest percentage of homicides occurred (33.3%). The Ontario city with the highest percentage of homicides was Toronto (8.3%). Quebec, British Columbia and Alberta were also provinces where homicide occurred quite frequently accounting for 18.3%, 15.6% and 11.7% respectively. Prince Edward Island was the only province where a homicide did not occur.

In Table 10 below, the provinces and cities where the women committed their offences are listed. Only those cities which had two or more homicides were listed, whereas cities with only one homicide were combined and counted in the "other cities/towns" category. Information was available for 180 of the 181 women

Table 10

BRITISH COLUMBIA- TOTAL = 28	
Vancouver	11
Chase	3
Burnaby	2
Coquitlam	2
New Westminster	2
Other cities/towns	8
ALBERTA - TOTAL = 21	
Edmonton	10
Calgary	7
Other cities/towns	4
SASKATCHEWAN - TOTAL = 10	
Regina	2
Prince Albert	2
Kamsack	2
Other cities/towns	4
MANITOBA - TOTAL = 8	
Winnipeg	6
Other cities/towns	2

Table 10 (Continued)	
ONTARIO - TOTAL = 60	
Toronto	15
Ottawa	2
Windsor	6
Chatham	2
Uxbridge	2
Scarborough	2
Belleville	2
Mississauga	2
Other cities/towns	25
QUEBEC - TOTAL = 33	
Montréal	12
Québec	2
Other cities/towns	19
NEW BRUNSWICK - TOTAL = 1	
Chatham	1
NOVA SCOTIA - TOTAL = 13	
Halifax	5
Antigonish	2
Dartmouth	2
Other cities/towns	4
NEWFOUNDLAND - TOTAL = 3	
St. John's	1
Other cities/towns	2
NORTHWEST TERRITORIES - TOTAL = 2	
Other cities/towns	2
YUKON TERRITORY - TOTAL = 1	
Whitehorse	1

Location of the Homicide

The place where the homicide occurred was available for 177 of the 181 cases. The majority of the homicides occurred at the home of the victim, who was either living apart from the offender (31.6%) or with the offender (27.1%). Other locations included: the home of the offender (6.2%); the home of the offender and her co-accused (4.0%); the home of a mutual acquaintance of both the offender and the victim (3.4%); the home of a relative of the offender (1.7%); the home of the co-accused (1.1%); and the home of a relative of the victim (0.6%).

In 9.0% of the cases, the homicide occurred outdoors and included a wooded area, city street and ditch at the side of the road. Cars and parking garages were also used as crime scenes (6.2%), as well as public institutions such as banks, universities, prisons, and hospitals (4.0%). Victims were also killed at their place of work (2.3%), at a hotel or rooming house (1.7%), or in a restaurant/bar (1.1%).

Overall, private places, such as a residence, were most often locations for the homicides than public places. This is supported by past findings (CSC 1995; Boyd 1988). Chart 19 indicates the locations that the homicide occurred and percentage.

Chart 19
Location of the Homicide

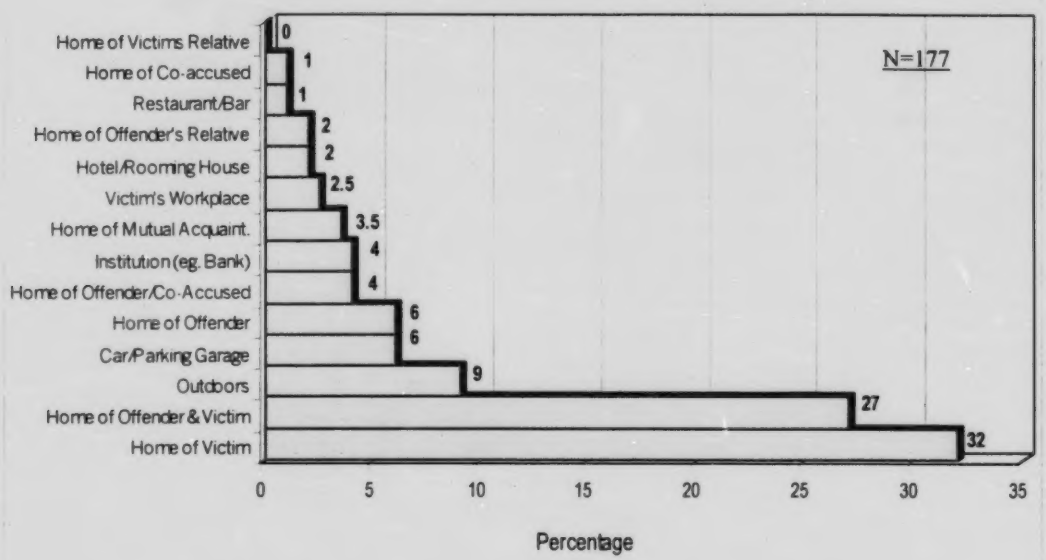

Context of the Homicide

This variable reports information pertaining to what was happening between the offender and the victim just prior to when the homicide occurred. Information was available for 175 of the 181 cases.

As depicted in the Chart 20 below, the most frequent type of situation in which homicide occurred was when the offender was committing a robbery (16.6%). One can infer that in the process of robbing the victim the situation escalated and resulted in the death of the victim.

Another common situation, in which homicide occurred was when the offender was emotionally upset about the nature of the relationship that she had with the victim. These cases reflected factors such as physical abuse, an impending divorce, and/or infidelity. This type of situation accounted for 15.4% of the homicides examined in this study.

Arguments preceded death in 14.9% of the cases. Typically the offender and the victim were engaged in a verbal argument usually involving alcohol and/or drugs. The argument intensified, eventually resulting in the victim's death.

The next most frequent type of situation (12%) was when the offender, either alone or with others, assaulted the victim. In this context, the offender physically harmed the victim, which led to the victim's death.

Another group of women were upset about factors such as abusive relationships with their spouse at the time of the homicide, but directed their frustrations towards individuals other than their abusive spouse (10.9%). For example, one woman indicated she was upset regarding her relationship with her spouse and as a result, suffocated her infant. In these situations, the women may be taking out frustrations and aggression from other areas of their lives on their victims.

Nine percent of the women committed homicide as an act of self-defense. These homicides occurred because the offender, working as a prostitute, had to protect herself against assault or unwanted sexual advances perpetrated by a customer. Spousal homicides are included in this category, but only when the spouse is attacking the offender at the time when the homicide occurs.

In 7.4 % of the cases, women committed homicide to collect an inheritance, a life insurance policy, or another source of money that the offender could obtain in the event of the victim's death.

A small number of women (2.9%), committed homicide as an act of revenge because of the victim's past sexually abusive behavior towards a child known to the offender. Women were also convicted for homicide based on a number of other situations including: setting fires, participating in a drug deal, attempting to harm or scare the victim, assisting with someone else's suicide, avoiding the perceived shame of having an illegitimate grandchild, saving a child from an abusive parent or other individual, trying to silence the victim concerning past offences, or being hired as a contract killer. To facilitate interpretation of these circumstances, each represents between 1.0% and 2.0% of the sample and are categorized as other (8.6%).

Chart 20
Context of the Homicide

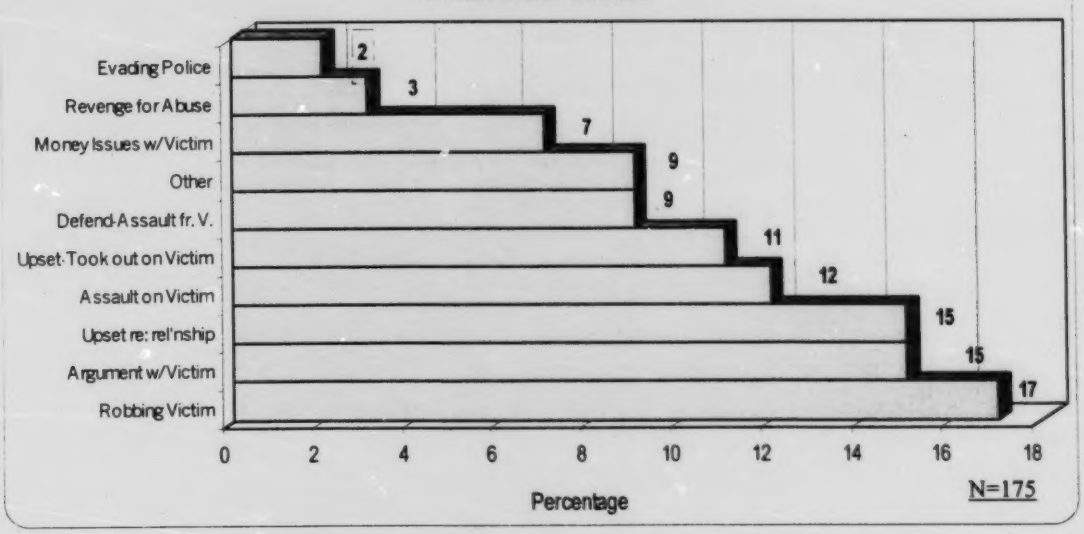

Alcohol/Drug Use by the Offender

Alcohol and drug use by the offender at the time of the homicide was quite common. Previous research suggests that a relationship between alcohol and violent crime exists, particularly in the commission of homicide (Mann 1990). Information was available for 169 of the 181 women regarding whether or not they consumed alcohol or drugs at the time the homicide occurred. The majority of women (52.7%) had consumed alcohol prior to the commission of the homicide (Chart 21). Out of these women, 86.8% were Aboriginal and 45.4% were Caucasian.

Chart 21
Alcohol Use by the Offender
at the Time of the Homicide

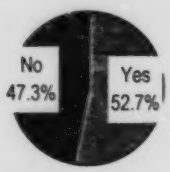

N= 169

Information pertaining to drug use, including the use of both prescription and illegal drugs, was available for 166 women. Over a third of the women (35.5%) were using drugs at the time they committed homicide. According to previous research findings, women drug users are more likely to kill a stranger or an acquaintance than to kill someone with whom intimate ties are shared (Mann 1990).

Chart 22
Drug Use by the Offender
at the Time of the Homicide

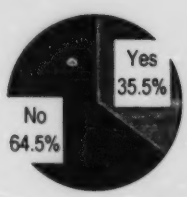

N=166

Approximately a quarter of the women in the sample used both alcohol and drugs at the time of the offence. These results suggest that drugs and alcohol may have been a contributing factor in the commission of the homicide.

Alcohol/Drug Use by the Victim

Information pertaining to alcohol and drug use by the victim at the time of the homicide was available for 158 cases. Alcohol use by the victim (Chart 23) occurred in 52.5% of the homicides. This is similar to the frequency of alcohol use by the offender.

Chart 23
Alcohol Use by the Victim
at the Time of the Homicide

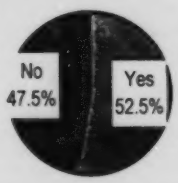

N= 158

Drug use by the victim was not as common. Only 28.4% of the victims were known to have used prescription or illegal drugs prior to the homicide. Further investigation into the context of the crimes would be helpful and would permit a better understanding of alcohol/drug use as contributing factors (Chart 24).

Chart 24
Drug Use by the Victim
at the Time of the Homicide

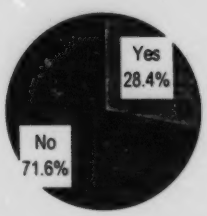

N= 148

Based on 154 cases, analyses showed that in 46.8% of the homicides both the offender and the victim had consumed alcohol at the time of the homicide. With regards to drug use, less than a quarter (22.4%) of 143 cases, both the offender and victim had consumed drugs at the time the homicide occurred. In 39.6% the cases, neither the women nor the victim used alcohol at the time of the homicide; while in the majority of the cases (58.7%) neither the offender nor the victim used drugs.

Weapon Used in the Homicide

The most common weapon used to commit homicide was a knife (used 31.8% of the time). The second most common weapon used to commit homicide was a gun (used 20.7% of the time).

The use of bodily force was another method used to commit homicide. The category "bodily force" included assault that led to death or strangulation. This method of committing homicide accounted for 9.5% of the cases. However, the use of bodily force in conjunction with other weapons, including knives and blunt objects was a more frequent method of committing homicide. Fourteen percent of the offenders used this method. In one case, bodily force was used in conjunction with drugs.

Other types of murder weapons included fire (1.7%); water (drowning) (1.7%); ax or hammer (1.7%); a car used to drive over the victim (1.1%); poison/drugs (0.6%); bodily force and drugs (0.6%); and a plastic bag used to suffocate the victim (0.6%). In Chart 25, these weapons are categorized under other. Refer to Chart 25 for a breakdown of the weapons used in the homicides examined in this study.

Chart 25
Weapon Used in the Homicide

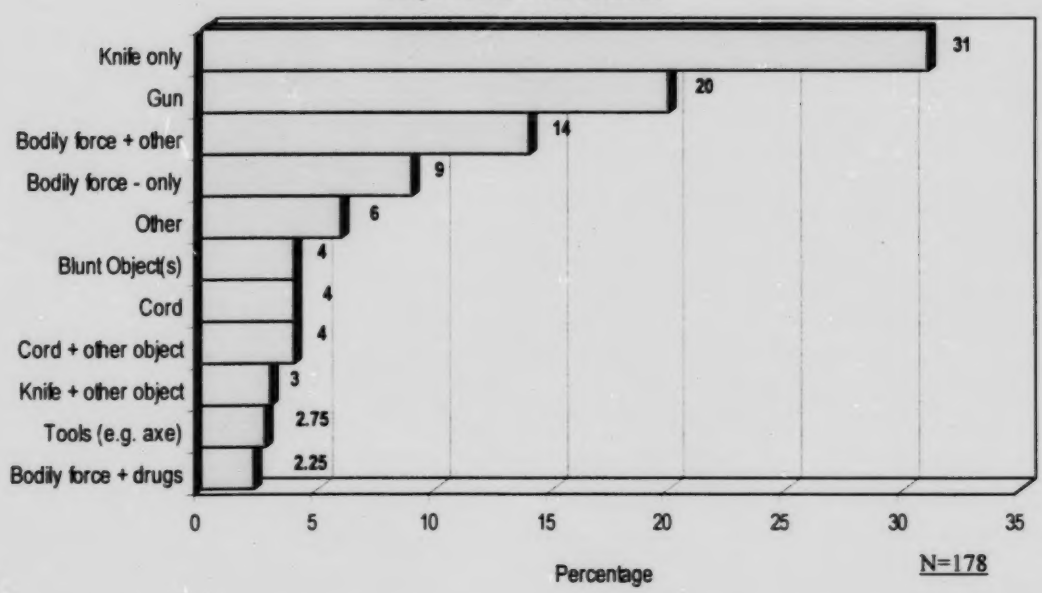

Cause of Death

This variable is closely related to the variable describing the type of weapon used to commit the homicides. However, the cause of death variable provides information pertaining to the amount of force used and the various effects that the weapons had on the victims.

The most common cause of death was stab wounds, which accounted for 33.7% of the cases. The second most common cause of death was gunshot wounds, which accounted for 20.4% of the cases. Refer to Chart 26 for the various causes of death. The category "Other" includes: fire/smoke inhalation, drowning, beating and fire, strangulation and stab wounds, strangulation and drowning, shaking, neglect, getting pushed from a window, mutilation, getting crushed by a car, poison and drugs, drowning and drugs, beatings and having rocks dropped on their head, beating and suffocation, and strangulation and sexual assault.

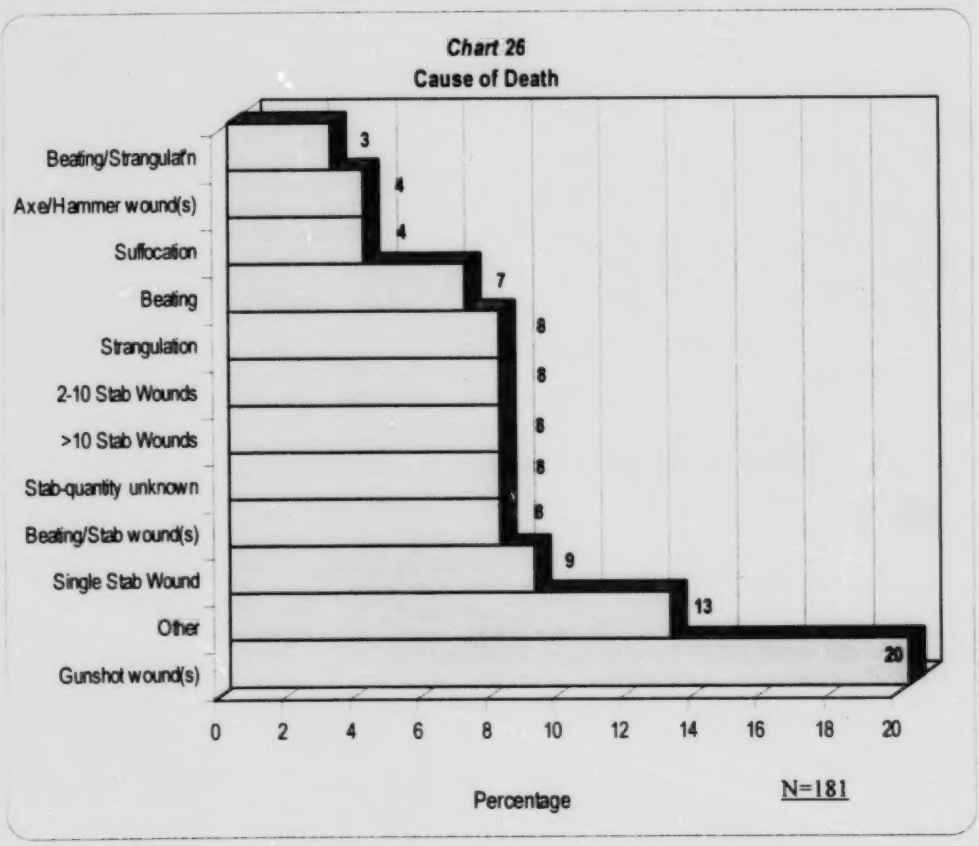

Perpetrator of the Homicide

The women offenders involved in the homicides were responsible for killing the victim in over half of the cases (63.3%). In 16.1% of the cases the co-accused committed the crime and the women offender was charged for their role as a conspirator or accomplice. In 20.6% of the cases, both the women offender and her co-accused(s) were convicted of homicide.

Table 11		
Perpetrator of the Homicide (N= 180)		
Offender	114	63,3%
Co-accused	29	7,1%
Offender/Co-accused	37	20,6%

CHARACTERISTICS OF THE CO-ACCUSED

Involvement of Co-accused

In 40.9% of the homicides examined a co-accused was involved.

Number and Gender of the Co-accused

In situations where the offender had only one co-accused, 47% of the time the co-accused was male. When more than one co-accused was involved it was most often one male and one female. Five male co-accuses were involved in more than one of the homicides examined.

Relationship Between the Co-accused and the Offender

The relationship between the offender and her co-accused was also explored in this study (Chart 27). In 29.7% of the cases, the co-accused was a friend or acquaintance of the offender. In 14.9% of the cases, the co-accused was a friend with whom the offender had possible romantic ties, though the relationship in these cases was not clearly defined in the files.

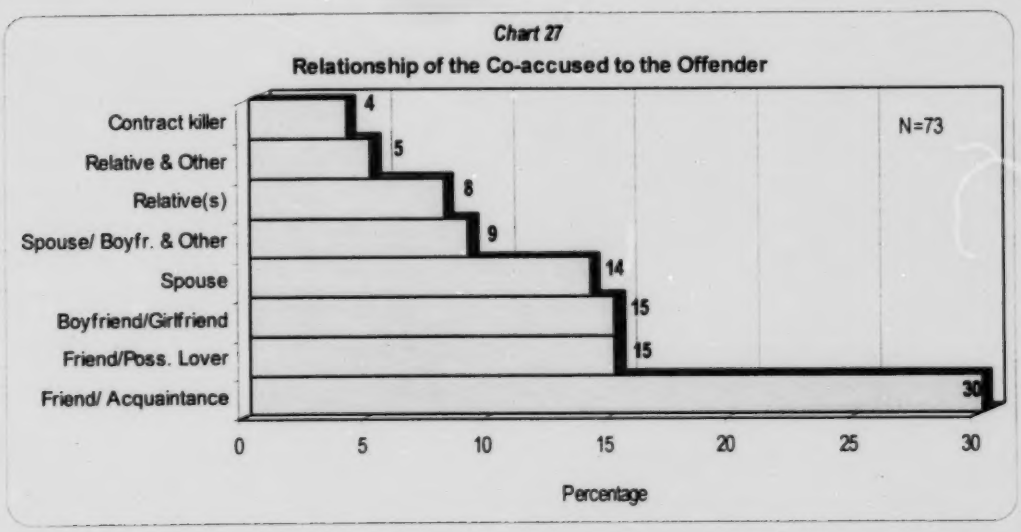

In 13.7% of the cases, the co-accused was the offender's spouse (marital or common-law, past or present, male or female). Slightly fewer of the co-accused (13.5%) were the offender's former or current boyfriend/girlfriend and in a few cases (9.5%) the co-accused was the offender's spouse/boyfriend.

VICTIM CHARACTERISTICS

Number of Victims

The majority of homicides examined involved one victim. There were no cases with more than two victims. The homicides that involved multiple victims included adult and child victims. In total, there were 187 victims.

Gender of Victims

74% of the victims were men. Women were victims 26% of the time.

Age of Victims

Age at time of death was available for 150 of the victims. The victim's ages ranged from a few hours old to 83 years old. Of the 150 victims for whom age at the time of death was available, 30 were youth[15] and 120 were adults. The average age of the youth victims was 6 years old. However, most child victims were under 5 years old accounting for 63.3% of the child victims. The average age of the adult victims was 43. Refer to Chart 28 and 29 for the age ranges of the adult and child victims respectively.

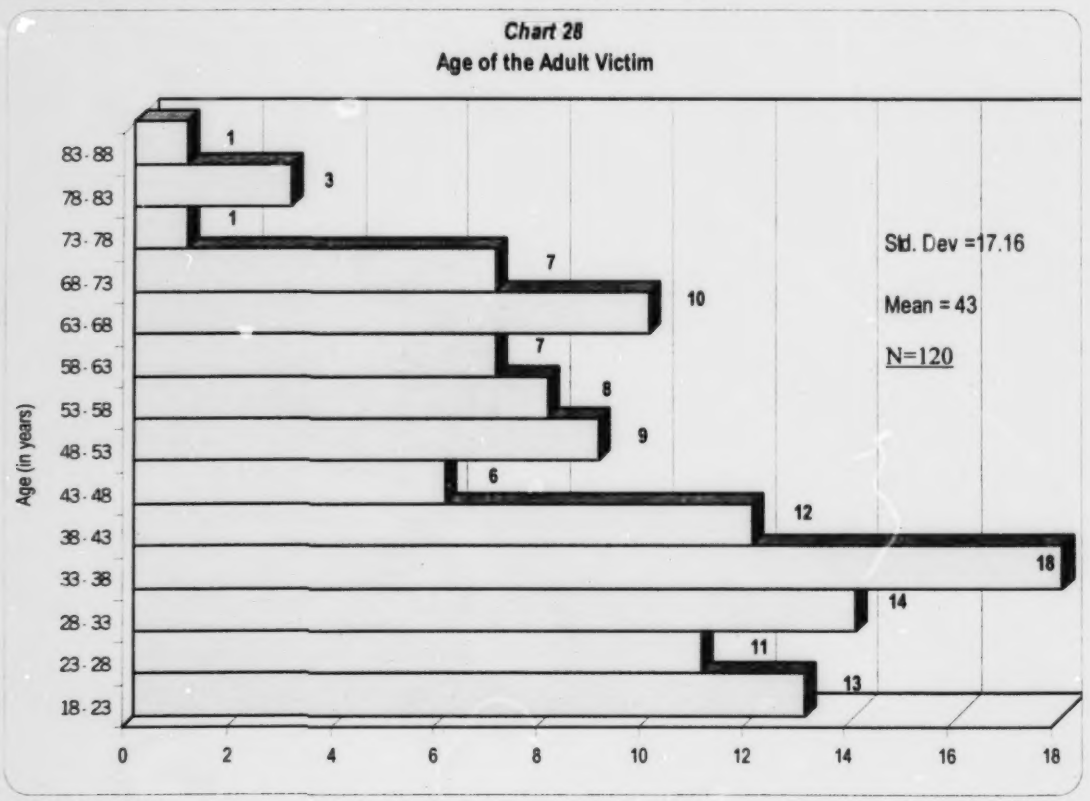

15 Youth meaning from birth to 18 years of age.

Chart 29
Age of the Youth Victim

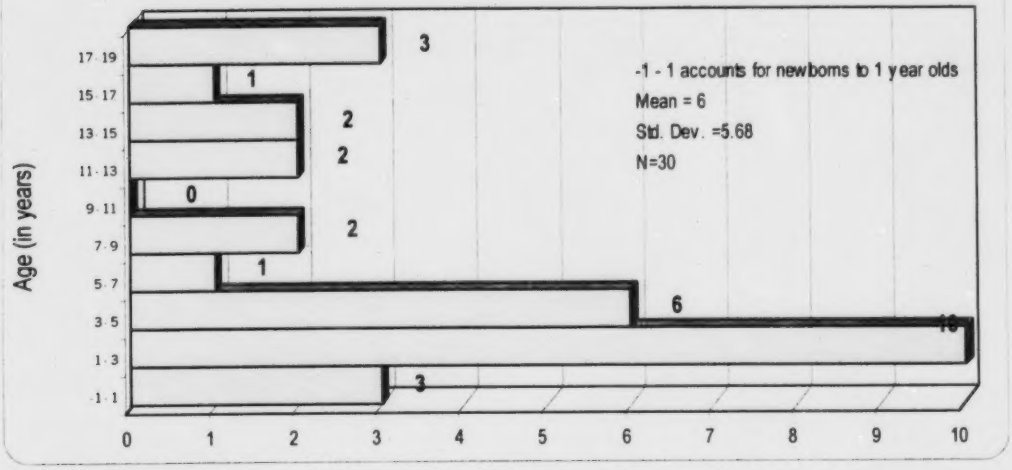

Relationship of the Victim to the Offender

One of the objectives of this study was to determine the victim-offender relationship in homicide offences. In the majority of cases (84.6%), the victims knew the offender either on an intimate basis or as a casual acquaintance. Only 15.4% of the women did not know their victim at the time of the offence. These results are similar to other findings (Statistics Canada 1976; Boyd 1988; Nouwens 1991; CSC 1995) where women were convicted for killing individuals with whom they had a previous relationship.

In over a quarter of the cases (26.0%), the victim was the offender's intimate partner (marital or common-law spouse or boyfriend/girlfriend). For those for whom it was possible to determine if the partner was current, past or estranged (13 out of 47), 2.8% were ex-partners (both male and female spouses were included in this category).

In 19.3%, the victims were the kin of the women, including the woman's own child (7.1%), another child in the woman's care[16] (5.5%), parents, and relatives. Another category of victims (5.0%) included individuals who were common law family members such as the relatives of the offenders spouse or boyfriend. Victims also include the wives or girlfriends of the men with whom the offender was involved.

16 These children may be step-children, foster children, or other children for whom the offender was responsible.

In total, 51.3% of the cases had a domestic relationship link between the victims and offenders. This accounts for relations between intimate partners, ex-partners, other kinship relations and common-law family relations.

Acquaintance relationships are defined in this study as those where the offender knew the victim but not necessarily on an intimate basis. Victims in this category included neighbors, the offender's lawyer, another inmate in the same institution, roommates, friends/possible lovers, or people known through events in the offender's past. As well, acquaintances who were introduced to the offender through the co-accused during the commission of the offence were included in this category.

Six percent of the victims were involved in business relationships with the offender. These victims included prostitution customers, a prostitute hired by the woman's husband, a cab driver, and Justice figures, such as police officers and a staff member at group home accounted for 2.2% of the victims.

Other victims (8.2%), included strangers who had never met the offender prior to the homicide.

As illustrated in Chart 30, many different types of relationships existed between these women and their victims. Some of these categories are based on those found in *Homicide in Canada: A Statistical Synopsis* (Statistics Canada 1976).

Chart 30

Relationship Between Victim and Offender

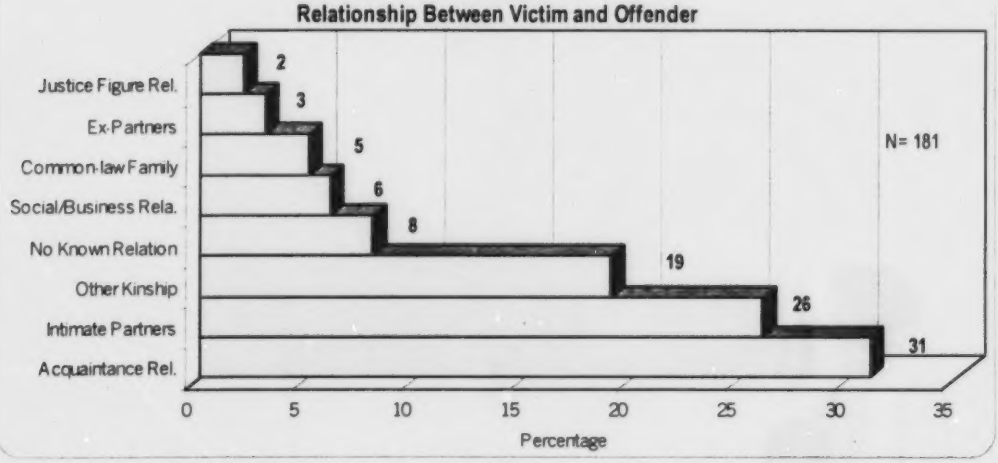

Living with the Victim

In the majority of cases (65.5%), the victim was not someone with whom the offender lived. However, there were 61 cases (33.9%) where the victim had been living with the offender at the time of the homicide.

History of Abuse and Conflict with the Victim

An attempt was made in this study to determine if there had been a history of abuse or conflict between the offenders and the victims prior to the homicide. Of the 175 cases where information was available, 44% of the offenders had experienced some sort of prior conflict with their victim while 55.4% had not. In one case, the offender had a history of previous abuse/conflict with one of her victims but not with the other. It is important to note that abuse and conflict between offender and victim would probably vary according to the age of the victim, as well as the nature of the victim-offender relationship.

Information pertaining to the type of prior abuse or conflict that existed between the victim and offender before the homicide occurred was available for 78 cases. The most prevalent type of conflict involved abuse or harassment from the victim towards the offender (37.2%). Other conflicts involved situations where the offender had been harassing or abusing the victim prior to the homicide (17.9%). Arguments such as relationship disagreements[17] (17.9%), other arguments (16.7%), and money issues (3.8%) were another area of conflict between offenders and victims.

Chart 31 below illustrates the different types of conflicts known to have occurred between the offender and the victim before, or at the time the homicide occurred.

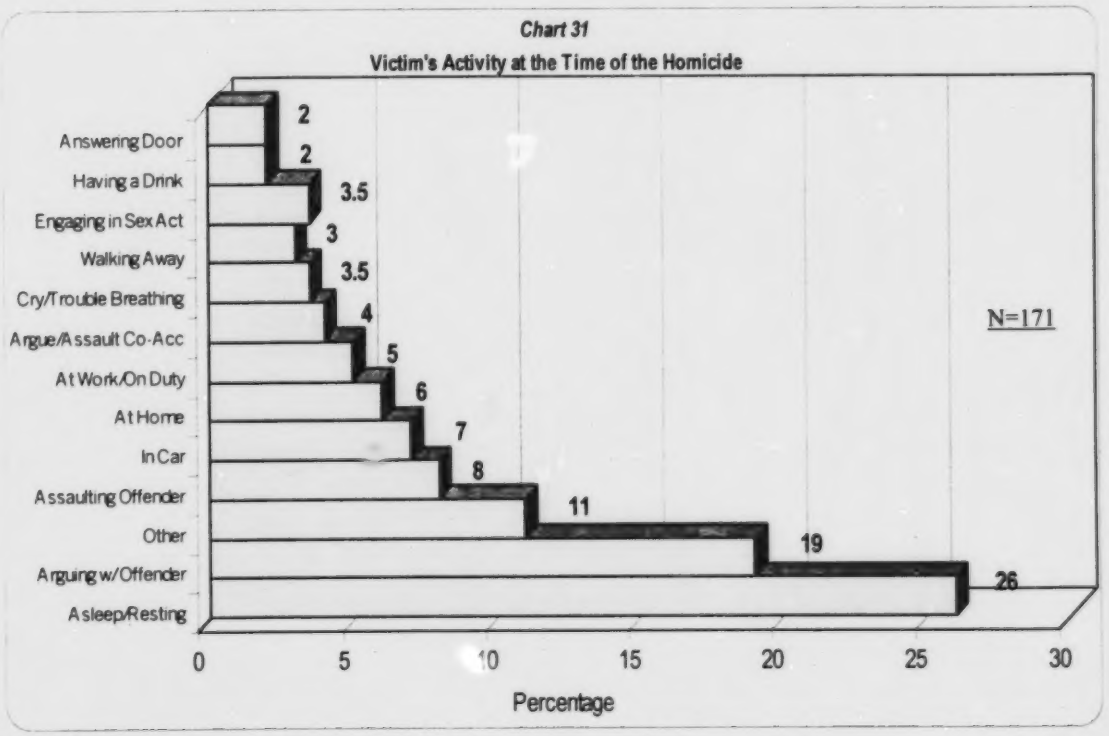

17 Relationship disagreements does not only include relationship problems between the woman and her spouse but also problems between the woman and her friend or parent, for example.

Victim's Activity at the Time the Homicide Occurred

Another variable examined in this study was the victim's activity at the time of the homicide. This variable is important because it reveals whether or not the victim was acting aggressively towards the offender at the time of the homicide. Information pertaining to this variable was available for 171 of the women.

Overall, it would appear that most victims (69.4%) were not behaving aggressively towards the victim at the time of the homicide. These victims were lying down, sitting down, sitting in the car, sleeping, or passed out when the homicide occurred.

The remaining 30.4% of the victims' did behave aggressively towards the offender at the time the homicide occurred. Nineteen were arguing with or assaulting the offender (7.6%). These latter assaults were either in the form of unwanted sexual advances or physical abuse. Four percent of the victims were arguing or assaulting the offenders' co-accused when the offence took place.

Refer to Chart 32 for a description of the victims' activity at the time the homicide occurred.

Chart 32
Type of Previous Abuse or Conflict Between Victim and Offender

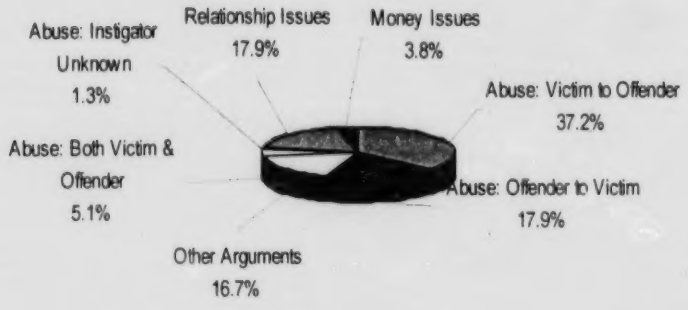

Other activities the victims were engaged in at the time of the homicide (10.5%) included: walking to or from school, walking with the offender or co-accused, entering or leaving the offender's home, being forcibly confined, showing family photographs to the offender, entertaining the offender, talking with the offender, evicting the offender from her apartment, conducting a maintenance check on a vehicle, taking a bath, waiting for the offender, urinating behind a car, playing in the backyard, and exiting a restaurant. Each of these activities accounted for 2.0% or less of the cases and was classified as "other".

HOMICIDE TYPOLOGIES

Typologies

In *A Profile of Homicide Offenders in Canada* (CSC, 1995), homicides are described in terms of typologies or categories based on either the context of the homicide or who the victim was. By using typologies, similar types of homicides can be classified together, making the dynamics of homicide easier to assess. However, in the research brief, both men and women homicide offenders are analyzed together making the trends for the smaller female population less obvious. In the present study, the typologies found in *A Profile of Homicide Offenders in Canada* (CSC, 1995) were used to describe the current female population of homicide offenders.

It became apparent throughout the data collection process that there was a need for a few new typologies in order to capture the types of homicide these women were involved in. This section will illustrate a comparative analysis of the most frequent typologies that emerged. Below is a list of these typologies.

Theft/Assault/Robbery Homicide

Homicide that occurred within the context of a theft/robbery/assault accounted for 27.9% of the homicides included in the study. In the theft/robbery situations, the women were usually attempting to get money and/or property from another individual and the situation escalated to homicide. Typically in the assault situations, an argument started between the offender and the victim leading to a physical assault and the eventual death of the victim.

Spousal Homicide

Spousal homicide accounted for 25% of the homicides. The victims in these homicides were the current, former, or estranged marital or common-law spouses. These homicides are the most stereotypical view of women who commit homicide. That is, the spouse/partner has abused the woman over an extensive period of time, and in an attempt to gain control of her life she kills her abuser.

Child Homicide

Child homicides accounted for 14.5% of the homicides examined in this report. The victim in these situations was either the offender's own child or another child in the offender's care such as a stepchild, foster child or child that the offender was babysitting. Usually the child was abused several times before the abuse resulted in homicide.

Defense against (Sexual) Assault Homicide

In 5.6% of the homicides, the offender used excessive force when defending herself against being sexually assaulted by the victim of the homicide. In these cases the victim was male, likely a prostitution customer of the offender, who made unwanted sexual advances or physically assaulted the offender. Drugs and alcohol were also usually involved.

Other typologies

As previously mentioned, several new typologies were developed to represent the spectrum of homicides committed by women. These typologies are related to boyfriend/girlfriend homicides, other family member homicides, girlfriend/wife of man having an affair with the offender homicides, friend/possible boyfriend homicides, (step) parental homicides, spousal homicides, child homicides, lawyer homicides and roommate homicides.

Other typologies are more specific to the context in which it took place. These include: sexual assault as instigator homicides, evading apprehension homicides, arson homicides, drug deal homicide, assisting suicide homicide, contract homicides, and gang related homicides.

TYPOLOGY TABLES

In the Tables below, the distinct characteristics of the homicides are displayed according to the most frequent responses to questions for each of the four main typologies which account for 131 of the 181 women in this study.

For each item, the percentage reported is listed, as well as the number of cases from which this percentage is derived. Chi-square analyses were performed in order to identify potential between group differences. An asterisk (*) is used to identify statistically significant differences. However, it is important to note that some significant differences will be obvious due to the nature of the questions. For example, the relationship between the offender and the victim in the context of a child homicide is obviously that of the offender's own child or a child in the offender's care. The reader should also note that due to some small sample sizes, caution must be taken when interpreting results.

According to the racial breakdown, 66.2% of the women were Caucasian, 26.2% were Aboriginal, 3.8% were Black, 1.5% were Asian, and 2.3% were from another racial background. This, once again, illustrates the over-representation of Aboriginal women. Of the 26.2% of Aboriginal women, over two thirds (64.7%) were convicted of theft/robbery/assault homicide.

It is interesting to note that 81.1% of women's victims were from the same racial background as the women themselves. This is supported by previous findings in *Homicide in Canada: A Statistical Synopsis* (Statistics Canada 1976).

Table 12

Race	Theft	Spousal	Child	Defence
Race of Offender	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Caucasian	52.0	68.9	84.6	70.0
Aboriginal	44.0	17.8	3.8	30.0
Black	2.0	4.4	7.7	0.0
Asian	0.0	4.4	0.0	0.0
Other	2.0	2.2	3.8	0.0
Race of Victim	**% (N=37)**	**% (N=37)**	**% (N=23)**	**% (N=9)**
Caucasian	67.6	89.2	91.3	88.9
Aboriginal	24.3	5.4	-	-
Black	2.7	4.3	4.3	-
Asian	2.7	2.7	-	-
Other	2.7	0.0	4.3	11.1

In regards to the offender's life at the time of the homicide, significant differences exist between women who were convicted of spousal homicides and women in the other homicide typologies. Women convicted of theft/robbery/assault homicides, were more likely to have no income compared to the women categorized in the other typologies. Dependency on others as a main source of income was more prevalent with women convicted of child homicides and spousal homicides. Women convicted of child homicides and spousal homicides more often received income from employment than the women convicted of theft/robbery/assault and defence against assault homicides.

In terms of employment, the sex trade industry was a source of employment for women convicted of defence against assault homicide followed by theft/robbery/assault homicides more frequently than women who committed spousal or child homicides.

An analysis regarding the offender's education level achieved at the time of the homicide revealed that post-secondary education was more probable for women convicted of spousal and child homicides compared to the women in the two other typologies. For further details concerning income, employment and education, refer to Table 13.

Table 13

Offender's Life at the time of the Homicide	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Average Age *(Anova)	**N=49**	**N=45**	**N=26**	**N=10**
	27.2 yrs	36 yrs	29.7 yrs	25.5 yrs
Income*	**% (N=43)**	**% (N=42)**	**% (N=24)**	**% (N=10)**
Income (Social Assistance)	51.1	40.5	41.7	50.0
Income (Employment)	18.6	33.3	37.5	10.0
Income (Illegal Activities)	14.0	2.4	0.0	30.0
Dependent on Others	0.0	21.4	30.8	10.0
No Income	16.3	2.4	0.0	0.0
Employment Status*	**% (N=48)**	**% (N=40)**	**% (N=23)**	**% (N=10)**
Unemployed	60.4	55.0	56.5	40.0
Employed	8.3	30.0	21.7	10.0
Unstable/Sporadic Employ.	4.2	5.0	4.3	10.0
Self Employed	2.1	5.0	13.0	0.0
Sex Trade	22.9	2.5	4.3	40.0
Student	2.1	2.5	0.0	0.0

Chi square test= $*p<.001$

Table 14				
Offender's Life at the time of the Homicide	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Education Level Achieved*	**% (N=47)**	**% (N=41)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
Under Grade 6	8.5	12.2	12.0	0.0
Grade 7 to 11	78.7	48.8	68.0	90.0
Grade 12/High School Compl.	12.8	17.1	8.0	10.0
Post Secondary	0.0	22.0	12.0	0.0

Chi square test, =* $p<.001$

Excluding the typology "spousal homicide", women who were convicted for child homicides were more often married than the women who committed theft/robbery/assault homicides and defence against assault homicides.

With respect to the number of children the women had at the time of the offence, women convicted of theft/robbery/assault homicides more likely not to have children compared to the three other typologies. Table 14 illustrates further information regarding marital status and number of children.

Table 15				
Offender's Life at the time of the Homicide	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Marital Status*	**% (N=49)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=9)**
Single	49.0	0.0	26.9	77.8
Married	8.2	44.4	34.6	0.0
Common Law	28.6	26.9	26.9	11.1
Divorced	8.2	4.4	3.8	11.1
Separated	4.1	13.3	3.8	0.0
Widowed	2.0	0.0	3.8	0.0
Number of Children	**% (N=48)**	**% (N=45)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
None	41.7	22.2	16.0	40.0
1 Child	31.3	20.0	20.0	20.0
2 Children	8.3	22.2	28.0	20.0
3 Children	6.3	17.8	24.0	10.0
4 or More Children	12.6	17.8	12.0	10.0

Chi square test = * $p<.001$

In terms of the offender living with the victim at the time of the homicide, women convicted of spousal and child homicides were more frequently living with their victim None of the women convicted of theft/robbery/assault homicide and defence against assault homicide were living with their victim at the time of the offence. Refer to Table 15 for more details regarding the women's living situation at the time of the offence.

Table 16

Offender's Life at the time of the Homicide	Theft N=50	Spousal N=45	Child N=26	Defence N=10
Living Situation*	**% (N=46)**	**% (N=42)**	**% (N=25)**	**% (N=9)**
Living Alone	23.9	4.8	16.0	11.1
Living w/ Spouse/ Boyfriend	21.7	61.9	8.0	22.2
Living with Children- only	6.5	4.8	12.0	22.2
Living with Parents	10.9	2.4	0.0	0.0
Living w/ Spouse and Children	10.9	16.7	56.0	11.1
Living w/ other Relatives	6.5	0.0	4.0	0.0
Living w/ Roommates	2.2	2.4	0.0	22.2
Living w/ Children & Family	2.2	2.4	0.0	0.0
Various	15.2	4.8	4.0	11.1
Living with Victim*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
Yes	0.0	75.6	64.0	0.0
No	100.0	24.2	36.0	100.0

Chi square test = * $p<.001$

There is an overwhelming consensus in the literature that women's criminal behaviour must be viewed in the context of their social realities. The following section refers to the offender's social history.

While the chi square test did not yield statistical differences in regards to the women's history of mental health problems, women convicted of child homicide were more likely to have mental health problems than women who committed theft/robbery/assault homicide.

In relation to substance abuse, women categorized under the typologies defence against assault homicide and theft/robbery/assault homicide were more likely to have a history of substance abuse compared to the women convicted of spousal homicide followed by child homicide. While there were no statistical differences in regards to the type of substance abuse, women convicted of defence against assault homicide and those convicted of theft/robbery/assault homicide experienced multi-substance abuse problems more frequently than the women who committed child homicide did. Women who committed spousal homicide had alcohol abuse problems more often than women who committed homicide to defend themselves against assault.

Table 17				
Offender's Social History	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
History of Mental Health Problems	**% (N=46)**	**% (N=43)**	**% (N=25)**	**% (N=9)**
Yes	28.3	34.9	40.0	33.3
No	71.7	65.1	60.0	66.7
History of Substance Abuse*	**% (N=48)**	**% (N=45)**	**% (N=24)**	**% (N=10)**
Yes	91.7	60.0	33.3	90.0
No	8.3	40.0	66.7	10.0
Type of Substance Abuse	**% (N=44)**	**% (N=27)**	**% (N=8)**	**% (N=9)**
Alcohol Abuse Only	18.2	48.1	37.5	11.1
Drug Abuse Only	13.6	11.1	25.0	11.1
Both Alcohol and Drug Abuse	68.2	40.7	37.5	77.8

Chi square test = * $p<.001$

There were no significant differences in regards to physical, sexual, emotional abuse, among the typologies. However, descriptive statistics demonstrate that there was a tendency for the women convicted of defence against assault homicide followed by those convicted of spousal homicide and child homicide were more likely to have experienced abuse compared to women who committed theft/robbery/assault homicides.

While the nature of the relationship between the abusers and the offenders varied, the findings revealed that women convicted of spousal homicide tended to be abused more often by an ex or current husband compared to women convicted of child homicide. Women convicted of theft/robbery/assault were more likely to be abused by a parent(s) than women who committed spousal homicide.

Excluding the typology "child homicide", women who killed their spouse were more likely to be abused by their victim than the women convicted of theft/robbery/assault homicide. Table 17 summarizes information in terms of physical, sexual, and/or emotional abuse.

Table 18				
Offender's Social History	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
History of Physical, Sexual, Emotional Abuse	**% (N=50)**	**% (N=26)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Yes	80.0	86.7	84.6	90.0
No	20.0	13.3	15.4	10.0
Relationship of Abuser to Offender	**% (N=39)**	**% (N=36)**	**% (N=22)**	**% (N=9)**
Exact Abuser Not Stated	15.8	0.0	9.1	0.0
(Step) Parents	21.1	0.0	9.1	11.1
(Ex) Husbands	15.8	56.4	27.3	0.0
(Ex) Boyfriends	7.9	5.1	0.0	0.0
Other Family Member + Others	2.6	2.6	9.1	22.2
(Ex) Spouse & (Step) Parents	2.6	15.4	0.0	11.1

(Ex) Spouse & Other Family	5.3	7.7	9.1	0.0
(Ex) Spouse & Non-Relatives	2.6	5.1	9.1	0.0
(Step) Parents + Family	7.9	0.0	4.5	0.0
Non-Relatives	7.9	0.0	13.6	11.1
Various/ Other Abusers	10.5	7.7	9.1	44.4
Abuse from Victim*	**% (N=48)**	**% (N=43)**	**% (N=25)**	**% (N=8)**
Yes	4.2	76.7	0.0	37.5
No	95.8	23.3	100	62.5

Chi square test = $*_p < .001$

The offender's criminal history is also an interesting factor to examine. The findings revealed that similar to the results reported regarding the age of the offender at the time of the homicide, women convicted of spousal abuse were more likely to be older than those convicted for defence against assault homicides. In terms of prior convictions, women who committed child homicide followed by spousal homicide were less likely to have previous convictions compared to those who were convicted of theft/robbery/assault homicide and defence against assault homicide. Table 18 illustrates the breakdown for the different types of prior convictions received.

Table 19

Offender's Criminal History	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Average Age* (Anova)	**N=45**	**N=44**	**N=24**	**N=10**
	21.7 yrs	31.7 yrs	27.9 yrs	19.5 yrs
Prior Convictions*	**% (N=47)**	**% (N=45)**	**% (N=24)**	**% (N=10)**
Yes	72.3	46.7	29.2	70.0
No	27.7	53.3	70.8	30.0
Prior Convictions for:	**% (N=33)1**	**% (N=19)2**	**% (N=7)**	**% (N=6)3**
Disturbing the Peace	52.9	78.9	28.6	100.0
Disrupting Process of Justice	57.6	57.9	28.6	83.3
Theft Related Offences	66.7	57.1	57.1	100.0
Causing/Threat to Cause Harm	48.5	31.6	28.6	66.7
Murder	3.0	11.1	0.0	16.7
Drug & Alcohol Rel.Offences	45.5	26.3	14.3	50.0

1) N varies from 33 to 34
2) N varies from 18 to 21
3) N varies from 6 to 7
Chi square test = $*_p < .001$

Although analyses showed no statistical differences between the type of homicide and type of prior sentence received, there was a tendency for women convicted of child homicide to have more often experienced non-custodial sentences as compared with other groups. As well, there was a tendency for women convicted of defence against assault homicide to have experienced both custodial and non-custodial sentences more often than the women convicted of child homicide. Table 19 describes in more detail the type of convictions received by typology.

Table 20				
Offender's Criminal History	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Prior Sentence Received	**% (N=32)**	**% (N=20)**	**% (N=7)**	**% (N=7)**
Non-Custodial	31.3	30.0	85.7	0.0
Custodial	6.3	15.0	0.0	0.0
Both: Custodial & Non-Custodial	62.5	55.0	14.3	100.0

Women convicted of spousal homicide were more likely to have received a conviction for first degree murder in comparison to women who were convicted for defence against assault homicide. Another interesting aspect to note is that the women convicted of defence against assault were more often convicted of manslaughter than the women convicted of theft/robbery/assault homicide. However, the chi-square test did not yield any statistical differences.

Compared to other groups, women convicted of theft/robbery/assault homicide were more likely to have problems with the law at the time of the offence than the women who committed child homicide. However, it is important to note that the majority of women, despite the type of homicide they were convicted for, had no problems with the law at the time of the offence. However, there were no significant differences.

Table 21				
Current Offence-Legal Info.	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Type of Homicide Conviction	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
First Degree	2.0	11.1	3.8	0.0
Second Degree	52.0	37.8	50.0	50.0
Manslaughter	38.0	42.2	38.5	50.0
Non-Capital Murder	8.0	2.2	7.7	0.0
Capital Murder	0.0	2.2	0.0	0.0
Murder Reduced	0.0	4.4	0.0	0.0
Legal Status	**% (N=46)**	**% (N=41)**	**% (N=24)**	**% (N=10)**
On Bail/Parole/Incarcerated	23.9	17.1	8.3	10.0
No Problems with the Law	76.1	82.9	91.7	90.0
Sentence Length	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
2 to 6 yrs minus 1 day	14.0	22.1	23.0	30.0
6 to 10 yrs minus 1 day	16.0	6.6	7.6	20.0
10 to 20 yrs	8.0	15.5	7.6	0.0
Life	62.0	55.6	61.5	50.0

Victim's characteristics were also explored. The analyses revealed that the victims of the women who committed defence against assault homicides were older more often than those of the women who committed spousal homicide. This of course is excluding the victims of child homicide.

Child homicides involved 2 victims more often than did other types of homicide. Also, child homicides were more likely to have female victims than did the defence against assault homicides. Table 21 gives further details on the nature of the relationship between victim and offender.

Table 22

Victim's Characteristics	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Average Age* (Anova)	**N=38**	**N=39**	**N=25**	**N=8**
	45.6 yrs	39.7 yrs	5.8 yrs	49.2 yrs
Number of Victims*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
1 Victim	100.0	100.0	88.5	100.0
2 Victims	0.0	0.0	11.5	0.0
Victim's Sex*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Male	74.0	95.6	50.0	100.0
Female	26.0	4.4	46.2	0.0
1 Male/ 1 Female	0.0	0.0	3.8	0.0
Relation of Victim to Offender	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Common Law Partner	0.0	33.3	0.0	0.0
Husband	0.0	53.3	0.0	0.0
Ex Husband	0.0	8.9	0.0	0.0
Boy/Girlfriend	0.0	4.4	0.0	0.0
Own Child(ren)	0.0	0.0	50.0	0.0
Prostitution Client	8.0	0.0	0.0	40.0
Stranger	14.0	0.0	0.0	10.0
Acquaintance	64.0	0.0	3.8	50.0
Relative of Offender or Spouse	4.0	0.0	7.7	0.0
Friend/Possible Lover	6.0	0.0	0.0	0.0
Step/Foster/Child in Off.'s Care	0.0	0.0	38.5	0.0
Police/Group Home Officer	4.0	0.0	0.0	0.0

Chi square test = * $p < .001$

As can be expected spousal homicides reported a history of conflict more often than defence against assault homicides. Small cell sizes precluded between groups comparison on the nature of conflict abuse and the type of homicides. However, prior abuse from the victim towards the offender was more likely in the context of spousal homicide and less so in the other types of homicide. Prior abuse from the offender towards the victim was more likely reported in child homicides than in other homicide typologies. Additional information regarding types of conflicts is revealed in Table 22.

Table 23				
Victim's Characteristics	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
History of Conflict or Abuse*	**% (N=48)**	**% (N=45)**	**% (N=24)**	**% (N=9)**
Yes	6.3	88.9	37.5	0.0
No	93.8	11.1	62.5	100
Type of Conflict or Abuse	**% (N=0)**	**% (N=40)**	**% (N=9)**	**% (N=3)**
Arguments re :Relationship	0.0	15.0	11.1	0.0
Other Arguments	0.0	10.0	0.0	66.7
Prior Abuse by Victim to Off.	0.0	52.5	0.0	0.0
Prior Abuse by Off. to Victim	0.0	5.0	88.9	0.0
Prior Abuse- Both Were Abusive	0.0	10.0	0.0	0.0
Offender Harassing Victim	0.0	5.0	0.0	33.3
Prior Abuse Instigator Unknown	0.0	2.5	0.0	0.0

Chi square test = * $p < .001$

Significant differences were revealed regarding the probable involvement of a co-accused. Involvement of a co-accused was more common in the event of a theft/robbery/assault homicide as compared to child homicide. However, analyses did not yield any statistical differences between the gender and the number of co-accused involved in the homicide. There was a tendency for one male co-accused to be involved in the context of a child homicide as compared to a defence against assault homicide. The involvement of one female co-accused was more probable in the context of a defence against assault homicide.

Descriptive statistics demonstrate that a contract killer was more common in the context of a spousal homicide compared to the other typologies. Boyfriends were also more likely co-accused in the case of spousal homicide compared to child homicide and defence against assault homicide. Other information regarding relations between co-accused and offender is depicted in Table 23.

Table 24				
Characteristics of Co-Accused	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Co-Accused Involvement*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Yes	72.0	26.7	19.2	30.0
No	28.0	73.3	80.8	70.0
Relation of Co-Accused to Offender	**% (N=36)**	**% (N=12)**	**% (N=5)**	**% (N=3)**
(Ex) Spouse	5.6	0.0	40.0	0.0
(Ex) Boy/Girlfriend	13.9	33.3	0.0	0.0
Friend/Acquaintance	30.6	25.0	20.0	66.7
Friend/Possible Lover	27.8	0.0	0.0	33.3
Relative(s)	8.3	8.3	20.0	0.0
Relative(s) & Others	5.6	8.3	20.0	0.0
(Ex) Spouse/Boyfriend +Others	8.3	16.7	0.0	0.0
Contract Killer	0.0	8.3	0.0	0.0

Chi square test = * $p < .001$

Significant differences were found regarding relationship problems. Spousal homicides were more related to relationship problems than any other typology. Table 24 depicts the differences in the context of the homicide for the various typologies.

In terms of the instigator of the homicide, the offender acting with a co-accused was more likely in theft/robbery/assault homicides than in the spousal homicides. The offender acting alone was more likely in the context of a child homicide, followed by defence against assault homicide as compared to theft/robbery/assault homicide typology.

Table 25

Details of the Homicide	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Context of the Homicide*	**% (N=50)**	**% (N=42)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Argument with Victim	12.0	19.0	3.8	10.0
Robbing Victim	54.0	0.0	3.8	0.0
Assault/Abuse Towards Victim	18.0	7.1	38.5	0.0
Defence Against Assault fr. Victim	0.0	14.3	0.0	90.0
Upset re: Relationship w/ Victim	0.0	50.0	0.0	0.0
Upset re: Other Factors	2.0	0.0	53.8	0.0
Revenge for Sex Abuse	2.0	2.4	0.0	0.0
Money Issues	10.0	7.1	0.0	0.0
Evading Police	2.0	0.0	0.0	0.0
Instigator of the Homicide*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Offender	32.0	73.3	84.6	80.0
Co-Accused	20.0	7.7	7.7	0.0
Offender & Co-Accused	48.0	6.7	7.7	20.0

Chi square test = * $p < .001$

Regarding the victim's state or activity at the time of the offence, arguing with the offender was more likely in the context of theft/robbery/assault homicide, followed by spousal homicide and child homicide as compared to defence against assault homicide. Assaulting the offender was more prevalent in the defence against assault homicide typology as compared to the typologies. Victims who were in a more passive state such as asleep or passed out were more often victims of spousal and child homicides than defence against assault type homicides. Table 25 elaborates further on the victim's activity at the time of the offence.

Table 26				
Details of the Homicide	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Victim's State / Activity*	**% (N=46)**	**% (N=42)**	**% (N=24)**	**% (N=10)**
Arguing w/ Offender	26.1	19.0	8.3	0.0
Arguing/Assaulting Co-Accused	13.0	4.8	0.0	20.0
Assaulting Offender	2.2	7.1	0.0	80.0
Asleep/Passed Out	13.0	33.3	33.3	0.0
Crying/Trouble Breathing	0.0	0.0	25.0	0.0
At Work/On Duty	6.5	0.0	0.0	0.0
Engaged in Sexual Activities	4.3	0.0	0.0	0.0
Other18	34.8	35.7	33.3	0.0

Chi square test = * $p < .001$

Concerning the location of the homicide, analyses did not reveal any statistical differences. However, descriptive statistics showed that a private residence is frequently the location of the homicide. The home of the victim and the offender was a more common location in the cases of spousal homicide, followed by child homicide than in the defence against assault and theft/robbery/assault homicides. Details are summarized in Table 26.

Table 27				
Details of the Homicide	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Location of the Homicide	**% (N=50)**	**% (N=44)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
Home of the offender	2.0	9.1	8.0	0.0
Home of the Co-Accused	4.0	0.0	0.0	0.0
Home of the Victim	56.0	11.4	12.0	60.0
Home of the Offender/Victim	0.0	61.4	52.0	0.0
Home of the Off./Co-Accused	2.0	0.0	4.0	0.0
Home of the Offender'sRelatives	4.0	0.0	0.0	0.0
Home of the Victim's Relatives	0.0	0.0	0.0	10.0
Home of a Mutual Acquaintance	8.0	0.0	0.0	0.0
Victim's Place of Work	2.0	0.0	0.0	0.0
Restaurant/Bar	0.0	2.3	0.0	10.0
Car/Parking Garage	6.0	6.8	4.0	0.0
Outdoors	12.0	9.1	8.0	20.0
Hotel/Rooming House	2.0	0.0	0.0	0.0
Institution	2.0	0.0	12.0	0.0

18 Other includes the victim was in his/her car, at home, walking to and from school, walking with the offender or co-accused, etc.

In regards to the weapons used, the use of a gun was more common in spousal homicide than in theft/robbery/assault homicide. Not surprisingly bodily force was more common in the context of child homicide, followed by theft/robbery/assault homicide as compared to spousal homicide and defence against assault homicide.

Table 28

Details of the Homicide	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Weapon Used*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
Knife and/ Other Object	40.0	40.0	0.0	50.0
Gun	6.0	42.2	8.0	10.0
Bodily Force and/ Other	32.0	6.7	64.0	20.0
Other	22.0	11.1	28.0	20.0

Chi square test = * $p \leq .001$

The cause of death was also a factor that was examined. A single stab wound was more often reported in spousal homicide while it was less frequent in child and defence against assault homicides. Multiple stab wounds was more prevalent in defence against assault homicide as compared to child homicide. Strangulation and beating were more likely to be the cause of death in child homicides than in spousal homicide. Table 28 reveals the percentages of causes of death by typology.

Table 29

Details of the Homicide	**Theft N=50**	**Spousal N=45**	**Child N=26**	**Defence N=10**
Cause of Death*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Stab Wound (s) /+ Other	38.0	40.0	0.0	50.0
Gun Shot Wound(s)	6.0	42.2	7.7	10.0
Beating /+ Other	36.0	4.4	34.6	30.0
Other	20.0	13.3	57.7	10.0

Chi square test = * $p \leq .001$

Finally, substance use was examined across typologies. Alcohol and drug use by the offender was more common in defence against assault homicide. Alcohol and drug use was less common in child homicide.

Table 30

	Theft N=50	Spousal N=45	Child N=26	Defence N=10
Alcohol Use By Offender at the Time of the Homicide*	**% (N=47)**	**% (N=43)**	**% (N=23)**	**% (N=10)**
Yes	74.5	46.5	8.7	80.0
No	25.5	53.5	91.3	20.0
Alcohol Use By Victim at the Time of the Homicide*	**% (N=38)**	**% (N=44)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
Yes	72.7	65.8	0.0	90.0
No	27.3	34.2	100.0	10.0
Alcohol Use By Victim at the Time of the Homicide*	**% (N=43)**	**% (N=42)**	**% (N=25)**	**% (N=9)**
Yes	58.1	21.4	4.0	66.7
No	41.9	78.6	96.0	33.3
Drug Use By Victim at the Time of the Homicide*	**% (N=37)**	**% (N=39)**	**% (N=25)**	**% (N=7)**
Yes	40.5	25.6	0.0	42.9
No	59.5	74.4	100.0	57.1

Chi square test = * $p \leq .001$

CONCLUSIONS

This study explored 181 women under federal jurisdiction (incarcerated, on conditional release, escaped or deported) who were convicted of homicide as of December 1996. While the study was exploratory and mostly descriptive in nature, it does contribute to a better profile of women who commit homicide.

As revealed by Hattem (1994), putting women's criminal behaviour in context can also broaden the range of explanations for such behaviour. In addition, this may serve as a means to address the root causes of criminal violence.

In the sections below, the main findings from the report are summarized and suggestions regarding other areas to be explored are made.

DEMOGRAPHIC INFORMATION

Findings:

- The majority of the women convicted of homicide as of December, 1996 are currently incarcerated, rather than on conditional release. This is probably the result of long sentences, as well as changes in society's perception of crime.
- Ontario Region was responsible for the incarceration/supervision of the largest number of these women. It is important to note that the Prison for Women housed the majority of women offenders sentenced under federal jurisdiction until 1996. However, these women are now more dispersed with the opening of the regional facilities.
- The majority of the women were Caucasian. There is, however, a considerable overrepresentation of Aboriginal women, considering they account for 21.1% of the sample while they only represent 2% of the total Canadian population.
- Ontario was the most common birthplace for these offenders.

Areas to be Explored:

- The type of homicides committed by women of different races could be examined to determine if there are any contrasts/similarities in the factors affecting these women.

CURRENT OFFENCE - LEGAL INFORMATION

Findings:

- Most women were convicted of second degree murder or manslaughter.
- The majority of the women currently incarcerated or on conditional release are serving life sentences.
- Of those not serving a life sentence, the average sentence length was 7 years 6 months.
- The majority of offenders did not have any outstanding legal problems at the time they committed the homicide.

Areas to be Explored:

- The sentence length for the offender could be compared to the sentence length of her co-accused.
- The homicide conviction received could be compared to the original charges laid against the offender.
- Sentence length could be compared to male offenders convicted of similar crimes.
- Sentence length could also be compared by region among women offenders convicted for similar crimes.

DETAILS OF THE HOMICIDE

Findings:

- Most homicides were committed in Ontario.
- Most often, the homicide occurred in the home of the victim.
- The most frequent type of homicide tended to occur while the offender was robbing the victim.
- In most cases the victim was in a passive state at the time of the homicide.
- The offenders were usually under the influence of alcohol and/or drugs when committing the homicide.
- The victims were more likely to have consumed alcohol rather than drugs prior to their death.
- Knives were the most common murder weapon.
- When a co-accused was involved in the offence, the offender was usually the one responsible for the death of the victim.

Areas to be Explored:

- The province and city/town where the homicides occurred could be investigated to determine the availability of services and resources for the women at the time of the homicide.
- Attempts could be made to determine if the homicide was premeditated or not.
- The state of the victim at the time when the homicide occurred could be compared with the victims in male-perpetrated homicides to examine similarities and/or differences.
- Alcohol and/or drug use at the time of the homicide should be documented more thoroughly. Attempts could be made to determine the quantity and the exact nature of the substances consumed.

VICTIM CHARACTERISTICS

Findings:

- Usually there was only one victim in the homicide.
- Victims tended to be male.
- The average age of the victim was 36 years old.
- The victims tended to be an acquaintance or spouse/partner of the offender.
- The victim in the offence did not tend to be someone with whom the woman was living.
- A history of conflict between the offender and victim was more common to half of the cases. In these cases the victim was usually abusive towards the offender.

Areas to be Explored:

- Examining the severity and frequency of past conflicts between the offender and victim could provide more information on what led to the crime.

CHARACTERISTICS OF THE CO-ACCUSED

Findings:

- Co-accused were only involved in about 40% of the cases.
- Co-accused were usually male.
- The co-accused was either a friend or an acquaintance of the offender.

Areas to be Explored:

- The nature of the relationship between the co-accused and the offender could be explored to determine who was the actual instigator in the offence, whether or not prior offences were committed together, etc.

OFFENDER'S LIFE CIRCUMSTANCES AT THE TIME OF THE HOMICIDE

Findings:

- The average age of the women was 31.2 years old.
- The majority of the women were married or common-law.
- The average number of children the offenders had at the time of the homicide was two.
- Most women were living with their common-law or marital spouse without children.
- Most women had a grade 9 education when they committed homicide and these women tended to be unemployed and relied on social assistance for their main source of income.

Areas to be Explored:

- The age, education level, employment status, and source of income of the offender could be compared with the female population as a whole, as well as with the male population to determine any differences or similarities.
- More information regarding education level, employment status, and source of income should be gathered and documented for these women to determine the exact influence of these factors on the women's lives.
- The living situation of the offender could be explored in more detail to determine whether or not she is living in a stable/unstable environment, what types of stresses the woman was experiencing when she commits homicide and what type of support systems were available.

SOCIAL HISTORY

Findings:

- Most women had a history of alcohol and drug abuse.
- Physical, sexual and/or emotional abuse also played an important role in the lives of these women.
- Abuse was usually perpetuated by a spouse.
- A third of the women had mental health problems of various types.
- The most common mental health concern was difficult to identify. However, in the cases where it was identified depression was a common problem.

Areas to be explored:

- The severity of these problems should also be determined.
- The different forms of abuse could be analyzed individually to determine if one type of abuse leads to homicide more often than others.
- Mental health issues should be examined in more detail and documented in a systematic method.

CRIMINAL HISTORY

Findings:

- Most of the women had no previous federal or provincial convictions prior to committing homicide.
- For those who did commit previous offences, the offences tended to be for both Schedule and Non-Schedule offences.
- Women who had prior offences tended to experience a combination of custodial and non-custodial sentences. In these cases they paid a fine, served at least one day in custody and served a period of probation.
- The average age for the women at the time of their first conviction was 27 years old.

Areas to be explored:

- The women who had previously committed homicide could be examined further to determine what contributed to them committing homicide twice - This information could be useful when determining risk factors and programs for the women.
- The women who had no prior convictions could be investigated to determine what factors contributed to them committing homicide.
- The women who had prior convictions could also be examined to determine if there was escalation in the severity of their offences.
- The sentences received for prior convictions could be examined in more detail to determine the effects of the differences in the length of time served in custody or on probation.

OTHER CONSIDERATIONS

- Other offences similar to homicide could be explored i.e. attempted murder and conspire to commit murder.
- Files for provincial offenders could be reviewed and compared with this data.
- More information could be gathered from the offenders themselves, family of the victims, police reports, etc.
- Attempts to fill in missing information should be made in order to have a more accurate picture of these offenders.

Annex 1

Bipolar Disorder

The individual experiences alternates in episodes of mania and depression.

Borderline Personality Disorder

The individual experiences a pervasive pattern of instability of interpersonal relationships, self image, and affects, and marked impulsivity beginning by early adulthood and present in a variety of contexts.

Depression

Emotional state marked by great sadness and apprehension, feelings of worthlessness and guilt, withdrawal from others, loss of sleep, appetite and sexual desire, and either lethargy or agitation.

Multiple Personality Disorder

A hysterical dissociative reaction in which the individual has distinctly different personalities at various times.

Passive Aggression

The individual deals with emotional conflict or internal or external stressors by indirectly and unassertively expressing aggression towards others.

Schizophrenia

A group of psychotic disorders characterized by major disturbances in thought, emotion, and behaviour-disordered thinking in which ideas are not logically related, perception and attention are faulty; bizarre disturbances in motor activity; impairment in the connection between perception and emotion, making emotionality flat, inappropriate, ambivalent, or labile; reduced tolerance for stress of interpersonal relations, causing individual to withdraw from people and reality, often into a fantasy life of delusions and hallucinations.

Source: *Abnormal Psychology: An Experimental Clinical Approach* & *DSM-IV*

Bibliography

Boritch, H. *Fallen Women: Female Crime and Criminal Justice in Canada*. Scarborough, Ontario: International Thompson Publishing,1997).

Boyd, N. *The Last Dance: Murder in Canada*. (Scarborough, Ontario: Prentence Hall Canada Inc., 1988).

Brownstein, H.H., B.J. Spunt, S. Crimmins, P.J. Goldstein, and S. Langley. *Women & Criminal Justice*, "Changing Patterns of Lethal Violence by Women: A Research Note." 5, 99-118.

Correctional Service of Canada. *A Profile of Homicide Offenders in Canada*. (Ottawa: Correctional Research and Development, Research Brief B-12, 1995).

Davidson G.C. and J.M. Neale. *Abnormal Psychology: An Experimental Clinical Approach*. Second Edition. (John Wiley & Sons, Inc., 1978)

Correctional Service of Canada. *Foreign Nationals: Needs Identification, Meeting with Foreign National Federally Sentenced Women*. (Ottawa: 1994).

Health Canada. *The National Clearinghouse on Family Violence: Family Violence and Substance Abuse*. (Ottawa: 1994).

Hattem, Tina. *Forum on Corrections*. "The Realities of Life Imprisonment for Women Convicted of Murder". Issue 6(1) (1994)

LaPrairie, C.P. *Women and Criminal Justice*. "Some Issues in Aboriginal Justice Research: The Case of Aboriginal Women in Canada". 1(1), 81-91 (1989).

Mann, C.R. *Women and Criminal Justice*. "Female Homicide and Substance Use: Is There a Connection?" (The Haworth Press, Inc., 1990).

Motiuk, L.L. and R. Belcourt. A *Statistical Profile of Homicide, Robbery, Sex and Drug Offenders in Federal Corrections*. (Ottawa: Solicitor General Canada Brief B-11, 1995).

Nouwens, T. *A Profile of Women who Commit Murder and Manslaughter*. Master's Thesis. Department of Criminology, University of Ottawa.

Santé et Bien-être Canada. *Les Drogues Licites et Illicites au Canada*, (Ottawa: Ministère des Approvisionnement et Services, 1989).

Shaw, M., Rodgers, K., Blanchette, J., Hattem, T., Thomas, L., Tamarack, L. *Paying the Price: Federally Sentenced Women in Context.* (Ottawa: Solicitor General of Canada, 1991).

Statistics Canada. *Census of Population 1991: Projection of Persons with Aboriginal Ancestry, Canada, Provinces/Regions and Territories.* (Ottawa: Statistics Canada, 1991).

Statistics Canada. *Homicide in Canada: A Statistical Synopsis.* (Ottawa: Justice Statistics Division, 1976)

FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE POUR HOMICIDE

Une étude préliminaire

Auteurs:

Lana E. Hoffman
Brigitte Lavigne
Ida Dickie

et le
Secteur pour les délinquantes
Service correctionnel du Canada

Octobre 1998

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

MÉTHODOLOGIE 3

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES 5
- Situation actuelle 5
- Lieu actuel 5
- Types de condamnations 6
- Durée de la peine 7
- Situation juridique au moment de l'homicide 8
- Pays de naissance et citoyenneté 9

CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉLINQUANTE 11
- Âge au moment de l'infraction 11
- Race 11
- État civil 12
- Conditions de vie 13
- Nombre d'enfants 13
- Situation d'emploi 14
- Principale source de revenu 14
- Niveau de scolarité 15
- Antécédents de toxicomanie 16
- Antécédents d'agression sexuelle, de violence physique et psychologique 17
- Antécédents de troubles mentaux 18

ANTÉCÉDENTS CRIMINELS 20
- Nombre de condamnations antérieures 20
- Type(s) de condamnations antérieures 21
- Type de peines pour condamnations antérieures 23
- Âge lors de la première condamnation 24
- L'histoire juvenile 25

DÉTAILS SUR L'HOMICIDE 26
- Province et ville où l'homicide a été commis 26
- Lieu de l'homicide 27
- Contexte de l'homicide 28
- Consommation d'alcool ou de drogue par la délinquante 30
- Consommation d'alcool ou de drogue par la victime 32
- Arme du crime 33
- Cause du décès 34
- Auteur de l'homicide 35

CARACTÉRISTIQUES DES COACCUSÉS 36
Participation de coaccusés 36
Nombre de coaccusés et sexe des coaccusés 36
Relation entre le coaccusé et la délinquante 36

CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES
Nombre de victimes 38
Sexe des victimes 38
Âge des victimes 38
Relation entre la victime et la délinquante 41
Cohabitation avec la victime 42
Antécédents de mauvais traitements et conflits antérieurs avec la victime 42
Activité de la victime 44

TYPOLOGIE DES HOMICIDES 46
Typologie 46
Homicide au cours d'un vol, de voies de fait ou d'un vol qualifié 46
Homicide du conjoint 46
Homicide d'un enfant 46
Homicide par défense contre des voies de fait (une agression sexuelle) 47
Autres types 47

TABLEAUX TYPOLOGIQUES 48

CONCLUSIONS 65

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE 75

INTRODUCTION

L'homicide, selon le Code criminel du Canada, comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. L'homicide en droit criminel est essentiellement le fait de "... causer la mort d'une autre personne sans justification ou excuse sur le plan juridique" (SCC, 1995). L'homicide ne comprend pas "les décès par négligence criminelle ou par suicide, les décès accidentels et l'homicide justifiable" (Motiuk et Belcourt, 1995). Pour correspondre à la définition de meurtre, l'homicide doit être réputé avoir été commis intentionnellement. Selon l'article 231 du Code criminel, le meurtre au premier degré est le meurtre commis avec préméditation et de propos délibéré. Est également considéré meurtre au premier degré celui d'un agent de police ou autre représentant des forces de l'ordre dans l'exercice de ses fonctions, la mort causée en commettant ou en tentant de commettre une agression sexuelle, un enlèvement et une séquestration, une prise d'otage ou un détournement d'aéronef. Le meurtre au deuxième degré est un meurtre qui n'appartient pas à la catégorie des meurtres au premier degré alors que l'homicide involontaire coupable est un homicide coupable qui n'est pas un meurtre ni un infanticide. L'infanticide est le fait pour une femme de causer la mort de son enfant nouveau-né par un acte ou une omission volontaire alors qu'elle n'est pas complètement remise d'avoir donné naissance à l'enfant et que son esprit est déséquilibré.

Même si les cas d'homicide sont relativement rares comparativement à d'autres crimes, ils font souvent l'objet d'une couverture médiatique importante, de sorte qu'ils retiennent beaucoup l'attention du public. En 1994, 15,5 % de la population carcérale de sexe féminin purgeait une peine pour homicide, comparativement à 13,7 % de la population carcérale de sexe masculin. (Canada, 1994).

Au cours de la recherche antérieure, et en particulier depuis quelques années, on a tâché d'étudier les homicides commis par des femmes. Cependant, la recherche est surtout américaine et n'est pas nécessairement pertinente à la population canadienne. En outre, la plupart des études portent sur les homicides dans leur ensemble et ne s'intéressent pas vraiment aux différences entre les infractions commises par les hommes et les femmes. Les tendances relatives aux délinquantes accusées d'homicide sont donc souvent moins évidentes en raison du plus grand nombre de données et de détails recueillis sur les délinquants accusés d'homicide. Selon l'une des études, la délinquante condamnée pour homicide est mariée, de race blanche et compte sur son partenaire pour le soutien financier et les soins des enfants. La victime de l'infraction est son conjoint qu'elle tue à l'aide d'un couteau ou d'une arme à feu après avoir subi des années de frustration et de mauvais traitements (Nouwens, 1991). Souvent, elle présente des symptômes du syndrome de la femme battue. Même si cette description peut être pertinente pour certaines femmes, elle n'englobe certainement pas tous les types d'homicides que commettent ces délinquantes. Selon Brownstein et al., le nombre de femmes qui tuent pour d'autres motifs est sous-estimé dans la documentation sur ce sujet (Brownstein et al., 1994).

La présente étude vise à examiner le genre d'homicides que commettent les femmes au Canada séparément de ceux commis par les hommes, la situation de la délinquante au moment de l'homicide ainsi que le motif possible de son acte, afin de déterminer qui était la victime ainsi que la nature de la relation entre la délinquante et la victime et les circonstances de l'infraction.

Cette étude porte sur 181 femmes purgeant une peine fédérale pour homicide (incarcérées, en liberté sous condition, expulsées ou évadées en décembre 1996). Les délinquants sous responsabilité fédérale sont ceux qui purgent une peine de deux ans ou plus dans un établissement fédéral. Les homicides visés dans cette étude comprennent le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et le meurtre réduit en homicide involontaire coupable1. Les condamnations pour meurtre qualifié2 et non qualifié3, même si ces termes ne sont plus utilisés, sont inclus parce que certaines femmes de l'échantillon ont été condamnées avant la modification du Code criminel et de la terminologie. Notre échantillon ne compte aucune condamnation pour infanticide et certaines condamnations liées à l'homicide sont exclues, par exemple, les condamnations pour tentative de meurtre et complot en vue de commettre un meurtre.

Les plus grandes limites ont trait à la nature des données. Malgré ces limites, cependant, il y a plusieurs raisons importantes d'étudier ces cas. Premièrement, nous l'avons mentionné auparavant, il y a peu d'études canadiennes qui portent exclusivement sur les délinquantes condamnées pour homicide. Cette étude devrait donc permettre de mieux comprendre ces femmes. Deuxièmement, l'examen de la population actuelle des délinquantes condamnées pour homicide aidera à déterminer les programmes nécessaires et autres facteurs qui faciliteront la réadaptation et la réinsertion sociale de ces délinquantes. Enfin, cette étude porte sur tous les différents types d'homicides que commettent ces femmes, et certains facteurs qui ont pu échapper à l'examen auparavant peuvent devenir évidents. Toutefois, la présente étude ne permet qu'un examen sommaire de bon nombre de questions intéressant les femmes coupables d'homicide, de sorte que d'autres recherches s'imposeront à cet égard.

---

1 Selon le paragraphe 232(1) du Code criminel, un meurtre peut être réduit à un homicide involontaire coupable si la personne qui l'a commis a agi dans un accès de colère causé par une provocation soudaine.

2 Avant 1961, tout meurtre était un meurtre qualifié passible d'une peine de mort. En 1967, le Code criminel différenciait le meurtre qualifié du meurtre non qualifié. Était assimilé au meurtre qualifié le meurtre commis avec préméditation et de propos délibéré, celui commis durant la perpétration d'un autre acte criminel et celui d'un agent de police ou d'une personne analogue agissant dans l'exercice de ses fonctions. De 1967 à 1973, «meurtre qualifié» s'entendait seulement du meurtre d'un agent de police ou d'un représentant des forces de l'ordre analogue. En 1974, à la suite de modifications apportées au Code criminel, le meurtre au premier degré et le meurtre d'un agent de police sont devenus des infractions passibles de peine de mort. Cette pratique s'est maintenue jusqu'à l'abolition de la peine de mort en 1976 (Statistique Canada, 1976; Nouwens 1991).

3 De 1968 à 1973, était assimilé au meurtre non qualifié tout meurtre autre que le meurtre d'un agent de police et d'un représentant des forces de l'ordre analogue. De 1973 à 1976, il y avait un lien entre le meurtre non qualifié et la peine prévue par la loi, et tout meurtre non passible de la peine de mort était considéré comme un meurtre non qualifié (Nouwens, 1991).

MÉTHODOLOGIE

Un examen des recherches pertinentes a permis d'élaborer une liste de facteurs à examiner au cours de l'étude. Ces facteurs comprennent l'information démographique, les détails sur l'infraction et le casier judiciaire. Un fichier de données a ensuite été créé à l'aide du progiciel Statistical Package for Social Sciences (SPSS) de Windows afin d'entrer tous les facteurs déterminés. Le Système de gestion des détenus (SGD), base de données du Service correctionnel du Canada (SCC) qui contient toute l'information sur les cas des délinquants sous responsabilité fédérale, a ensuite fourni une liste des délinquantes condamnées pour homicide actuellement incarcérées ou en liberté conditionnelle. En décembre 1996, 191 femmes satisfaisaient à ces critères.

La prochaine étape consistait à chercher de l'information et à recueillir des données sur chacune de ces femmes condamnées pour homicide selon la définition de cette infraction au moment pertinent. La principale source d'information à cet égard était le SGD qui a permis d'avoir accès à l'information démographique, aux profils criminels, aux rapports psychologiques et à tout autre fichier contenant les détails de l'infraction. Le SGD a aussi permis d'accéder au Centre d'information de la police canadienne (CIPC) pour obtenir des données sur les condamnations antérieures et les peines imposées. Les dossiers sur support papier envoyés auparavant à l'AC aux fins d'autres études constituaient une source d'information supplémentaire dans le cas de plusieurs délinquantes, notamment celles hébergées dans des établissements provinciaux (en vertu de l'Accord d'échange de services), les renseignements sur ces personnes contenus dans le SGD étant limités.

Toutefois, il manquait encore d'importants renseignements. Par conséquent, nous avons fait parvenir un questionnaire conçu pour obtenir les données sur les variables manquantes aux établissements et bureaux dans la collectivité (bureaux de libération conditionnelle fédéraux et bureaux de probation provinciaux, le cas échéant) où étaient conservés les dossiers des délinquantes.

Tous les renseignements ont été entrés dans le fichier de données du SPSS et les données ont fait l'objet d'une analyse statistique. Initialement, l'échantillon comprenait 191 délinquantes. Dans le cas de dix d'entre elles, toutefois, les renseignements étaient trop limités pour servir à l'analyse. Elles ont donc été exclues de l'échantillon et l'analyse a porté sur 181 délinquantes. Parmi ces dernières, il y avait aussi des cas où l'information sur une variable particulière n'était pas fournie. En pareil cas, la mention "aucune information" a été entrée et cette donnée a été exclue de l'analyse finale.

Après l'entrée des données, l'information a été vérifiée une deuxième fois et corrigée au besoin. Les variables déterminées ont ensuite été analysées de deux façons. Nous avons d'abord procédé à une analyse de toutes les données sur l'ensemble des délinquantes condamnées pour homicide et purgeant une peine sous responsabilité fédérale. Certains types d'homicides, selon la typologie établie, ont ensuite fait l'objet d'une deuxième analyse. La typologie a été établie d'après les constatations du précis de recherche de 1995 intitulé Profil des délinquants condamnés pour un homicide au Canada (SCC, 1995). Il deviendra cependant évident dans le présent rapport que plusieurs autres types ont été créés afin de bien cerner les homicides commis par ces femmes. Nous avons ensuite rédigé le rapport d'après cette analyse et consulté le Secteur de la recherche du SCC avant de le mettre au point dans sa version définitive.

Bien que nous ayons tâché d'obtenir le plus de données descriptives possible, il ne faut pas oublier que les renseignements recueillis aux fins de la présente étude proviennent des dossiers des cas et que des erreurs peuvent s'y être glissées, tandis que d'autres données n'ont peut-être pas été corroborées.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Situation actuelle

Des 181 femmes purgeant actuellement une peine pour homicide sous responsabilité fédérale, 91 sont détenues en établissement. Ce nombre comprend les délinquantes qui n'ont pas encore été mises en liberté et celles dont la liberté conditionnelle a été révoquée ou suspendue pour violation d'une condition de la libération conditionnelle. Même si la proportion des femmes actuellement incarcérées pour homicide est relativement élevée, soit 50,3 %, il ne faut pas oublier que les femmes condamnées pour cette infraction en général purgent des peines plus longues et passent davantage de temps en établissement que la population carcérale générale. Du nombre des autres femmes, 86 purgeaient leur peine sous surveillance dans la collectivité, deux s'étaient évadées d'un établissement ou étaient illégalement en liberté dans la collectivité et deux avaient été expulsées.

Graphique 1
Situation actuelle des délinquantes

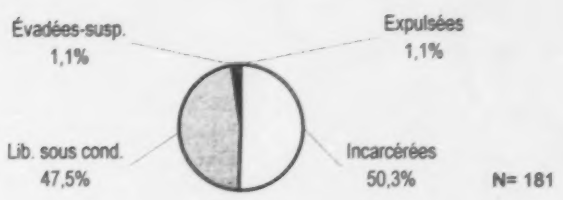

Lieu actuel

Cette variable porte sur le lieu où les délinquantes purgent leur peine en établissement ou sous surveillance dans la collectivité. Ces endroits ont été examinés au niveau régional comme le montre le tableau ci-dessous.

Un grand nombre de ces délinquantes, soit 46,0 %, se trouvent actuellement dans la région de l'Ontario et la majorité d'entre elles sont incarcérées à la Prison des femmes à Kingston. La région du Pacifique se charge de 17,6 % de ces délinquantes, la région des Prairies, de 16,5 %, la région du Québec, de 15,3 %, et la région de l'Atlantique, de 4,5 %, soit le plus petit nombre. Cette situation tient peut-être en partie à ce qu'en décembre 1996 tous les nouveaux établissements régionaux n'étaient pas ouverts4.

4 À la suite de la publication du rapport du Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale (1990), le SCC a donné suite à la recommandation de fermer la Prison des femmes en Ontario et d'ouvrir de nouveaux établissements régionaux.

Comme dans le cas de la population carcérale générale, le nombre de délinquantes en établissement et le nombre de celles purgeant leur peine dans la collectivité est à peu près le même dans la plupart des régions, sauf dans celle des Prairies où deux fois plus de femmes purgent leur peine en établissement. Il importe de signaler que plus de la moitié (59,0 %) des femmes autochtones faisant partie de l'échantillon étaient nées dans la région des Prairies. Dans le cas d'une délinquante, ce renseignement n'était pas disponible (N= 176).

Tableau 1

Régions	**Établissements5**		**Collectivité**	**Total**
Pacifique	Centre correctionnel de Burnaby	12	19	31
Prairies	Établissement pour femmes d'Edmonton	6	9	29
	Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	5		
	Pénitencier de la Saskatchewan	4		
	Centre correctionnel du Portage	1		
	Centre correctionnel de Lethbridge	1		
	Centre psychiatrique régional	3		
Ontario	Prison des femmes	37	39	81
	Isabel McNeil	5		
Québec	Établissement Joliette	12	15	27
Atlantique	Établissement Nova pour femmes	4	3	8
	Établissement de Springhill	1		

Types de condamnations

La plupart des femmes qui purgent actuellement une peine pour homicide ont été condamnées pour meurtre au deuxième degré (44,8 %), homicide involontaire coupable (39,8 %) ou meurtre non qualifié (15,0 %). Une proportion plus petite purgent une peine pour meurtre au premier degré (8,8 %) ou pour meurtre qualifié (0,6 %). Quelques femmes (1,1 %) ont vu leur peine pour meurtre réduite en homicide involontaire coupable.

Il y a une distinction importante à faire qui tient au caractère prémédité du meurtre au premier ou au deuxième degré alors que, dans le cas de l'homicide involontaire coupable, il suffit que la personne qui l'a commis en ait eu l'intention générale.

5 Les centres correctionnels de Burnaby, Portage et Lethbridge sont des établissements provinciaux qui hébergent des femmes purgeant une peine fédérale en vertu de l'Accord d'échange de services.

Graphique 2
Types de condamnations pour homicide

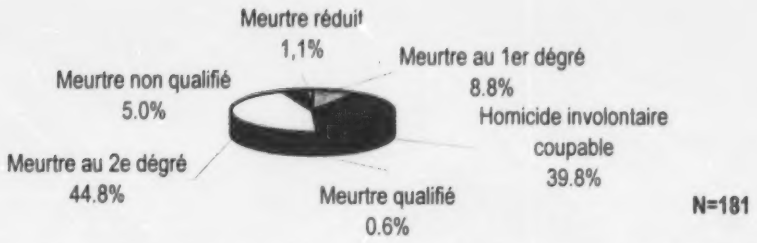

Durée de la peine

Plus de la moitié (59,7 %) des 181 femmes qui purgent actuellement une peine pour homicide sont condamnées à perpétuité. Une condamnation pour meurtre au premier et au deuxième degré entraîne automatiquement une peine d'emprisonnement à perpétuité. En outre, depuis 1976, une condamnation pour meurtre qualifié et non qualifié entraîne aussi une peine d'emprisonnement à perpétuité. Toutefois, une période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle de 25 ans est prévue dans le cas de meurtre au premier degré et de 10 à 25 ans dans le cas de meurtre au deuxième degré. Les mêmes normes s'appliquent dans le cas du meurtre qualifié et du meurtre non qualifié, respectivement. Les délinquants qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité peuvent présenter une demande de révision judiciaire6 après avoir purgé 15 ans de leur peine. Seulement deux des femmes faisant partie de l'échantillon avaient présenté pareille demande; l'une s'était vu accorder une réduction de sa période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle; dans l'autre cas, l'audience n'avait pas encore eu lieu.

La plus longue peine à perpétuité toujours purgée date de 1936. La plupart de ces peines sont cependant plus récentes. Plus précisément, deux des 108 peines à perpétuité ont été imposées dans les années 1960, 21, au cours des années 1970, et 43, dans les années 1980. Fait intéressant, même si la moitié seulement des années 1990 s'est écoulée,

41 femmes se sont déjà vu imposer une peine d'emprisonnement à perpétuité pour homicide dont 12 en 1994 seulement.

Dans le cas des 73 autres femmes qui purgent actuellement une peine de durée déterminée pour homicide, la période purgée varie de 2 ans et 10 mois à 25 ans et 5 mois. la peine imposée est de moins de 10 ans, la moyenne étant de 7 ans et 6 mois. Le graphique ci-dessous illustre mieux ces écarts. Dans la plupart de ces cas, semble t'il, la peine imposée est de moins de 10 ans, la moyenne étant de 7 ans et 6 mois.

6 Aux termes du paragraphe 745.6(1) du Code criminel, une personne qui a purgé au moins 15 ans d'une peine imposée pour meurtre au deuxième degré et assortie d'une période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle de plus de 15 ans peut présenter une demande de réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle.

Graphique 3

Durée de la peine des femmes purgeant une peine pour homicide involontaire coupable

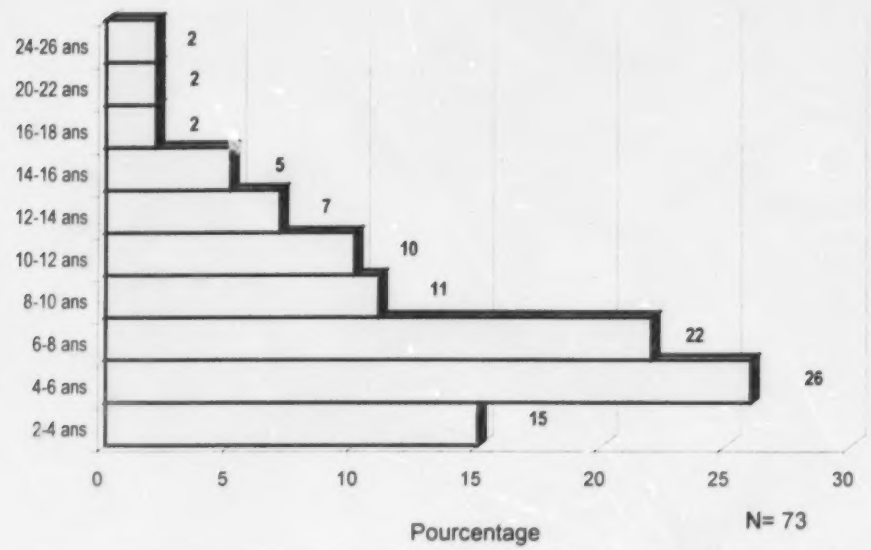

Situation juridique au moment de l'homicide

La plupart des femmes (81,4 %) n'avaient pas d'autres démêlés avec la justice au moment où elles ont commis l'homicide. Ce groupe comprend celles qui n'avaient jamais été reconnues coupables d'infractions auparavant et celles qui avaient commis des infractions dans le passé mais qui avaient déjà purgé leur peine intégralement ou versé la somme voulue en dédommagement. Toutefois, certaines femmes avaient déjà des démêlés avec la justice au moment où elles ont commis l'homicide. Par exemple, 15,1 % de ces femmes étaient en probation, 2,3 étaient en liberté sous caution, une était en liberté sous condition et une était incarcérée (dans ce dernier cas, la victime était une autre détenue incarcérée dans le même établissement). Dans le cas de 10 délinquantes, nous n'avons aucun renseignement sur leur situation juridique.

Graphique 4
Situation juridique au moment de l'homicide

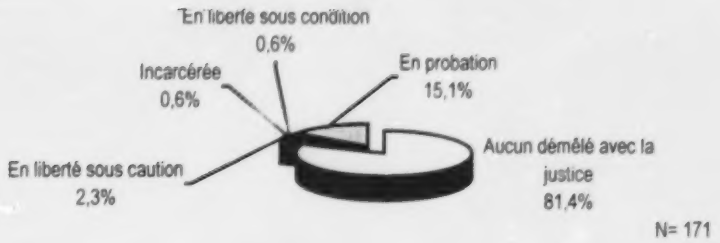

Pays de naissance et citoyenneté:

Comme le montre le tableau ci-dessous, la plupart des femmes, soit 88,4 %, de cette population sont nées au Canada, et 11,1%, dans d'autres pays.

Tableau 2

Pays de naissance	Nombre de délinquante (N= 181)
Canada	160
États-Unis d'Amérique	5
Angleterre	3
Jamaïque	3
Chine	3
Autres pays	7

Des renseignements plus détaillés étaient disponibles sur 159 des 160 délinquantes nées au Canada en ce qui a trait à leur province de naissance (voir le tableau ci-dessous). Les délinquantes condamnées pour homicide et nées en Ontario sont les plus nombreuses (28,8 %); le Québec se classe au deuxième rang (17,6 %). Le Territoire du Yukon est le seul lieu/ territoire/ province qui ne figure pas sur la liste comme lieu de naissance d'une femme purgeant une peine sous responsabilité fédérale.

Tableau 3 (N=159)		
Province de naissance	**Nombre de délinquantes**	**Pourcentage**
Colombie-Britannique	16	10%
Alberta	12	7.5%
Saskatchewan	18	11%
Manitoba	8	5%
Ontario	46	29%
Québec	31	19%
Nouveau-Brunswick	7	4%
Nouvelle-Écosse	13	8%
Île-du-Prince Édouard	1	0.6%
Terre-Neuve	4	2.5%
Territoires du Nord-Ouest	3	2%

Pour ce qui est de la citoyenneté de ces délinquantes, on peut tenir pour acquis que celles nées au Canada sont de citoyenneté canadienne. Les renseignements sur la citoyenneté étaient disponibles dans le cas de 19 des 21 femmes qui ne sont pas nées au Canada. Douze étaient citoyennes canadiennes, six n'étaient pas Canadiennes7 et une délinquante avait une double citoyenneté.

7 Les délinquants qui n'ont pas la citoyenneté canadienne sont appelés des ressortissants étrangers relevant de la compétence du SCC. Ils comprennent des réfugiés, des immigrants ayant obtenu le droit d'établissement, des visiteurs et des immigrants illégaux (Programme pour les femmes purgeant une peine fédérale, 1994).

CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉLINQUANTE

Âge au moment de l'infraction

Les délinquantes avaient en moyenne 31,2 ans au moment de l'homicide. Le graphique ci-dessous révèle cependant que l'âge variait de 16 à 63 ans et que la majorité se situaient dans la fourchette des 20 à 40 ans. Ces chiffres sont tirés des données entrées sur 179 des 181 femmes condamnées pour homicide. Il importe de signaler que la catégorie des 13 à 18 ans comprend une jeune délinquante dont l'affaire a été transférée à un tribunal pour adultes lorsqu'elle a atteint 16 ans. Fait intéressant, près du quart des délinquantes faisant partie de l'échantillon étaient âgées de plus de 40 ans. Étant donné la moyenne d'âge des femmes dans la population carcérale générale (20 à 34 ans), les délinquantes condamnées pour homicide ont tendance à être plus âgées.

Graphique 5

Âge de la délinquante au moment de l'homicide

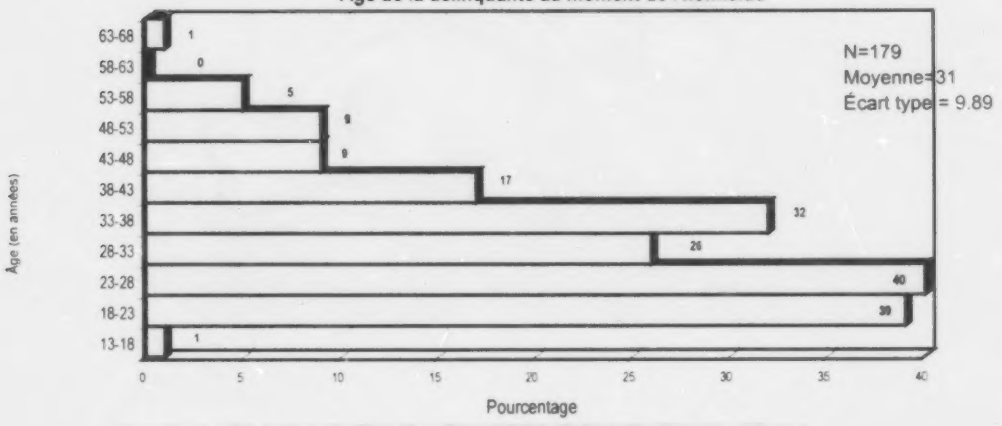

Race

La majorité (69,4 %) des délinquantes condamnées pour homicide et purgeant une peine sous responsabilité fédérale sont de race blanche, 21,1 % sont autochtones 8, 5,5 % sont de race noire et 2,8 % sont asiatiques. Les femmes d'autre origine ethnique 9 représentent 1,7 % de l'échantillon. Les femmes autochtones sont sous-représentées au sein du système de justice pénale, puisqu'elles ne constituent que 2 % de la population canadienne dans son ensemble (LaPrairie, 1989; Statistique Canada, 1991).

8 Aux fins de cette étude, «autochtone» s'entend des membres des Premières nations, des Inuit et des Métis.

9 «Autre» s'entend des ressortissantes des Indes orientales et des mulâtres.

Graphique 6
Race des délinquantes

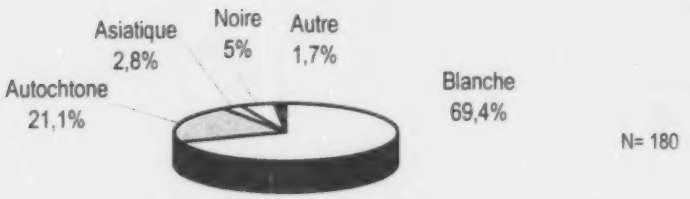

État civil

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'information sur l'état civil de la délinquante au moment de l'homicide était disponible dans le dossier de 179 des 181 femmes sur lesquelles portait la présente étude. Il ne faut pas oublier que ce renseignement précise simplement l'état civil de la délinquante au moment de l'homicide, peu importe qu'elle ait eu ou non d'autres relations matrimoniales auparavant. Une femme mariée au moment de l'homicide, par exemple, peut l'avoir été auparavant et être donc aussi divorcée. Cependant, il a souvent été difficile d'obtenir et d'interpréter ce genre de renseignements détaillés.

Dans le cas des 179 femmes, 33 % étaient célibataires au moment où elles ont commis l'infraction. La moitié avaient une relation avec un conjoint de fait (27,9 %) ou étaient mariées (22,3 %). Les autres étaient soit divorcées (9,5 %), séparées de leur mari ou conjoint de fait (6,1 %), ou veuves (1,1 %).

Tableau 4
État civil au moment de l'homicide (N= 179)

État civil	Nombre de délinquantes	Pourcentage
Célibataire	59	33 %
Conjointe de fait	50	27,9 %
Mariée	40	22,3 %
Divorcée	17	9,5 %
Séparée	11	6,1 %
Veuve	2	1,1 %

Conditions de vie

Les renseignements sur les conditions de vie de la délinquante au moment de l'infraction étaient disponibles dans le dossier de 168 femmes. Bon nombre de ces femmes, soit 26,2 %, habitaient avec leur conjoint de fait ou mari ou avec leur ami(e) de cœur et 20,8 % habitaient avec leur conjoint de fait ou mari et avec leurs enfants. Cette catégorie comprend les partenaires de sexe masculin et féminin. D'autres femmes, soit 14,3 %, habitaient seules et 8,9 % habitaient sans conjoint mais avec au moins un enfant qui était le leur ou non. Un petit nombre de femmes, soit 7,1 %, habitaient avec leurs parents et quelques femmes, c'est-à-dire 3,6 %, habitaient avec d'autres membres de leur famille, par exemple, un oncle et une tante. D'autres femmes (3,6 %) habitaient avec des colocataires qui n'étaient pas membres de leur famille, ou avec leur enfant et d'autres membres de la famille (2,4 %), ou encore avec leur ami(e) de cœur (2,4 %). Les autres femmes, soit 10,7 %, se trouvaient dans d'autres types de situations, par exemple, elles habitaient dans un foyer de groupe ou étaient incarcérées dans un pénitencier.

Graphique 7

Conditions de vie de la délinquante au moment de l'homicide

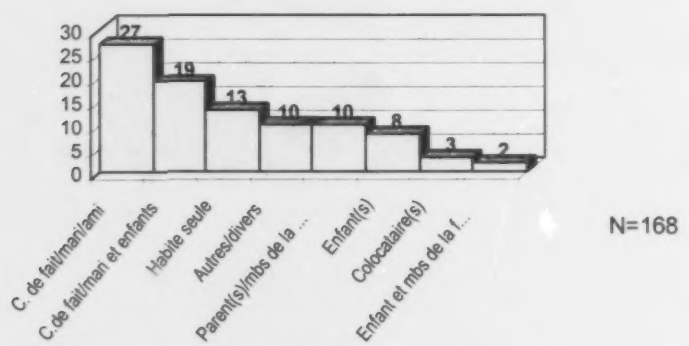

Nombre d'enfants

Dans la plupart des cas (68,5 %) au moins un enfant habitait avec la délinquante ou bien ses enfants étaient confiés aux soins d'une autre personne. Certaines femmes, soit 31,5 %, n'avaient pas d'enfant. Sept était le nombre maximal d'enfants qu'avait une délinquante. Des renseignements sur les enfants des délinquantes étaient disponibles dans 178 des 181 cas. Ces chiffres ne comprennent pas les enfants nés après que la délinquante ait commis l'homicide.

Tableau 5 Nombre d'enfants de la delinquante au moment de l'homicide (N= 178)		
Nombre d'enfants	**Nombre de délinquantes ayant ce nombre d'enfants**	**Pourcentage**
Aucun enfant	56	31,5 %
1 enfant	44	24,7 %
2 enfants	33	18,5 %
3 enfants	21	11,8 %
4 enfants ou plus	24	13,5 %

Situation d'emploi

Dans le cas de 171 des femmes, leurs dossiers contenaient des renseignements sur leur situation professionnelle au moment de l'infraction. Plus de la moitié (55,6 %) étaient sans emploi au moment de leur arrestation, c'est-à-dire qu'elles n'occupaient aucun type d'emploi, légal ou illégal. Par contre, 21,1 % avaient un emploi relativement stable. L'industrie du sexe était aussi un employeur relativement important - 11,1 % de ces femmes étaient prostituées au danseuses exotiques. Par ailleurs, 4,7 % travaillaient à leur propre compte, généralement comme gardiennes d'enfants ou artisanes. Quelques-unes (5,3 %) avaient un emploi temporaire, par exemple, un travail saisonnier ou autre type d'emploi occasionnel et le reste (2,3 %) étaient étudiantes au moment de leur arrestation.

Graphique 8

Situation d'emploi de la délinquante au moment de l'homicide

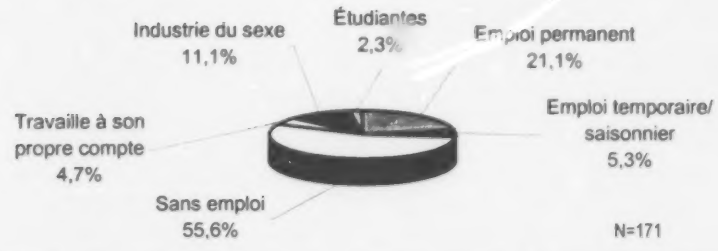

Principale source de revenu

Nous avons tâché dans cette analyse de déterminer la situation financière de la délinquante au moment de l'homicide. Dans le cas des délinquantes qui avaient plus d'une source de revenu, nous avons retenu la source principale. Les dossiers de 12 femmes ne contenaient malheureusement pas ces renseignements.

L'aide sociale était la principale source de revenu de 40,8 % des 169 femmes recensées. Aux fins de la présente analyse, l'aide sociale comprend le bien-être, les allocations familiales, les prestations d'invalidité et tous autres fonds qu'affectent le gouvernement ou d'autres organismes du genre. Le revenu de 28,4 % des femmes provenait d'une certaine forme d'emploi légal et 7,7 % s'acquittaient de leurs obligations financières en menant des activités illégales, par exemple la prostitution, le vol, la fraude et d'autres actes criminels. Quelques femmes, soit 7,7 %, étaient financièrement à la charge d'une autre personne, par exemple un mari ou un parent, 7,7 % seulement n'avaient aucune source de revenu, et 1,8 % avaient un revenu provenant d'une autre source, par exemple d'un héritage.

Graphique 9

Principale source de revenue de la délinquante au moment de l'homicide

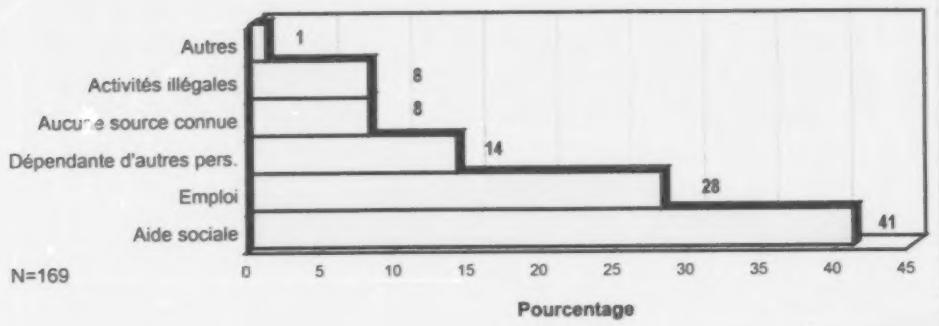

Niveau de scolarité

Le niveau de scolarité est la dernière année scolaire officielle que la délinquante a réussie avant de commettre l'homicide. Ce renseignement manque dans le dossier de 12 des 181 femmes. Dans le cas des 169 autres, cependant, ces renseignements ont été recueillis, analysés et exposés dans le graphique ci-dessous.

Huit virgule neuf pour cent des délinquantes avaient tout au plus leur sixième année. Bien que 65,1 % aient suivi des études secondaires, seulement 13,6 % avaient obtenu leur diplôme. Parmi ces dernières, 12,4 % ont une certaine scolarité postsecondaire, c'est-à-dire qu'elles ont suivi des cours à l'université, au collège ou à l'école des médecins, et quelques-unes ont obtenu le diplôme du programme.

Graphique 10

Niveau de scolarité de la délinquante au moment de l'homicide

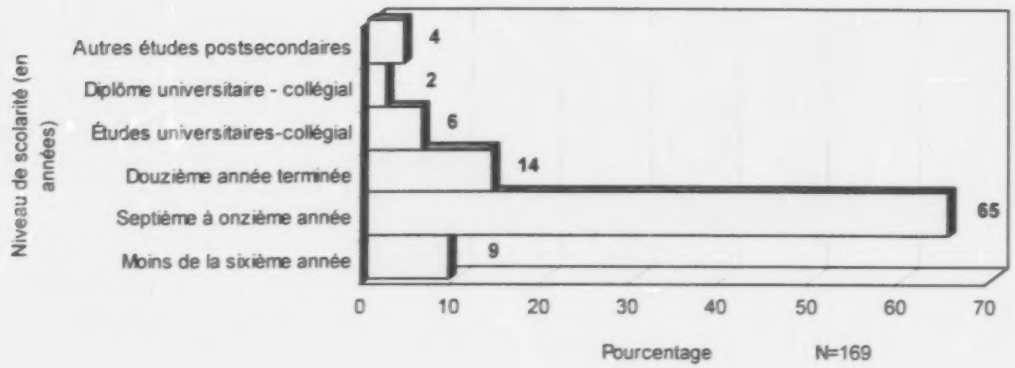

Antécédents de toxicomanie

La toxicomanie était une réalité dans la vie de bon nombre de ces femmes. Aux fins de la présente étude, la toxicomanie comprend la consommation excessive d'alcool et (ou) de drogue10 à n'importe quel moment dans la vie de la délinquante. Elle comprend la consommation de drogues illicites comme la marijuana et l'héroïne, ainsi que la consommation excessive de médicaments d'ordonnance, par exemple le Valium. Elle ne comprend pas la consommation sociale d'alcool ou la consommation occasionnelle de \substances. Il n'y avait aucune information sur le rôle de l'alcool et (ou) de la drogue dans la vie de 4 femmes. Plus des deux tiers des autres femmes, soit 67,2 %, avaient des antécédents de toxicomanie. Seulement 32,8 % n'avaient aucun problème antérieur d'alcool et (ou) de drogue.

Tableau 6		
Antécédents de toxicomanie N= 177		
Oui	119	67,2 %
Non	58	32,8 %

Nous avons tâché de déterminer exactement quelles étaient les substances consommées. Dans le cas des 101 femmes qui avaient des problèmes de toxicomanie, 26,1 % consommaient uniquement de l'alcool et une proportion légèrement moindre, soit 15,1 %, consommaient uniquement des drogues. La plupart des femmes, soit 58,8 %, avaient des antécédents comprenant les deux types de toxicomanie.

10 Comme l'indique un rapport publié par Santé nationale et Bien-être social Canada en 1989, les drogues sont classées comme licites ou illicites pour des raisons essentiellement historiques et judiciaires plutôt que d'après le risque lié à leur consommation.

Graphique 11
Type de toxicomanie

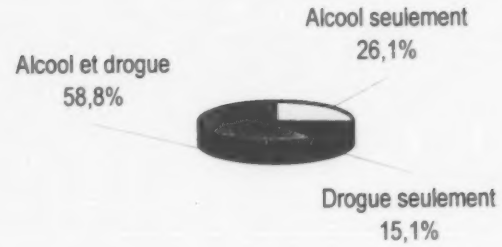

N=101

Antécédents d'agression sexuelle, de violence physique et psychologique

Bon nombre de ces femmes avaient des antécédents de violence. Aux fins de la présente étude, les diverses formes de violence relevées sont la violence physique, par exemple les châtiments corporels et les voies de fait, les mauvais traitements sexuels, soit l'agression sexuelle et l'atteinte à la pudeur, et la violence psychologique, par exemple la violence verbale et la négligence. Les trois formes de violence ont été regroupées parce qu'il a été difficile de déterminer le type et la gravité des mauvais traitements subis selon les renseignements au dossier. Par conséquent une, deux ou les trois formes de violence et tous les degrés de gravité sont inclus.

Comme le montre le tableau ci-dessous, 82,3 % des femmes ont déclaré avoir été victimes de violence. Dans 17,1 % des cas, cependant, le dossier ne contenait aucun renseignement attestant d'antécédents de violence.11

Tableau 7		
Antécédents d'agression sexuelle, de violence physique et psychologique (N=181)		
Oui	149	82,3 %
Non	32	17,7 %

Nous avons tâché de déterminer non seulement s'il y avait eu des antécédents de violence, mais aussi la nature de la relation entre l'agresseur et la délinquante12.

Dans 49 cas, la relation exacte entre la délinquante et l'agresseur n'était pas précisée. Dans les autres cas, les femmes qui avaient subi de mauvais traitements (37,1 %) ont été victimes de leur partenaire intime. Cette catégorie comprend le conjoint de fait et le mari, précédent et actuel,

11 C'est-à-dire que soit ces femmes n'ont pas été victimes de violence, soit les mauvais traitements n'ont pas encore été révélés ou consignés.
12 L'agresseur n'était pas nécessairement la victime de l'homicide.

ainsi que les ami(e)s de cœur. Cette catégorie peut comprendre aussi la violence infligée par plus d'un individu. La délinquante peut, par exemple, avoir été victime de violence infligée par son mari actuel et un conjoint précédent.

Les autres sources de violence comprenaient les parents de la délinquante (un parent naturel ou beau-parent), des membres de la famille et des personnes non apparentées, qui comptaient pour 25,0 % des cas.

Certaines femmes ont aussi été victimes de plus d'un agresseur, par exemple, le mari actuel ou un conjoint précédent, un parent naturel ou un beau-parent et des membres de la famille, qui comptaient pour 12,9 % des cas.

En outre, plusieurs femmes avaient été victimes de violence de la part de plus d'un agresseur, par exemple le conjoint et des personnes non apparentées (6,1 %) et d'autres, seulement de la part de personnes non apparentées (5,3 %).

Un groupe relativement important de femmes (13,6 %) ont été victimes de divers agresseurs qui n'entrent pas dans les autres catégories, par exemple, des enfants à l'école, des étrangers, des cousins, des oncles, etc.

Fait intéressant, plus du tiers des femmes ont été victimes d'une forme quelconque de violence dans l'enfance et à l'âge adulte. Par conséquent, on peut soutenir qu'elles ont été victimes de mauvais traitements toute leur vie.

Graphique 12
Relation entre l'agresseur et la délinquante

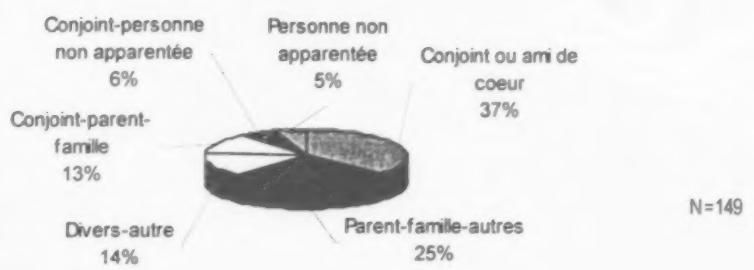

Antécédents de troubles mentaux

Dans le cas de 178 des 181 délinquantes, le dossier contenait des renseignements sur les problèmes de santé mentale, mais ces renseignements étaient sommaires. En outre, il a souvent été difficile de déterminer précisément le problème13. Divers médecins ou travailleurs de la

13 Il convient de signaler que les détenues ont accès à toute une gamme de services de santé mentale, allant des séances de counselling individuelles avec des psychologues, d'autres fournisseurs de services de santé mentale ou

santé mentale peuvent interpréter et diagnostiquer différemment le même cas et le même problème. Il ne faut pas oublier non plus que les renseignements recueillis portent sur les antécédents complets des troubles mentaux de la délinquante qui peuvent ou non avoir joué un rôle dans la perpétration de l'homicide. Ces renseignements figurent au dossier de 178 des délinquantes visées par la présente étude; dans 35,3 % des cas, il était précisé qu'elles avaient éprouvé des troubles mentaux auparavant et dans 64,7 %, qu'elles n'en n'avaient pas éprouvé.

Tableau 8		
Antécédents de troubles mentaux (N= 178)		
Oui	61	35,3 %
Non	112	64,2 %

Le type de problème était précisé dans le cas de 51 des 61 femmes ayant des antécédents de troubles mentaux. La dépression était le problème le plus fréquent, c'est-à-dire dans 29,4 % des cas. Cependant, il ne faut pas oublier que la gravité de la dépression varie et que les cas les moins graves ne sont peut-être pas documentés. Selon les diagnostics, ces femmes souffraient le plus souvent du trouble de la personnalité limite, 7,8 % étaient atteintes de schizophrénie, 5,9 % avaient une personnalité multiple, 5,9 % souffraient d'un trouble bipolaire et une femme avait une personnalité passive-agressive.

Graphique 13
Types de troubles mentaux

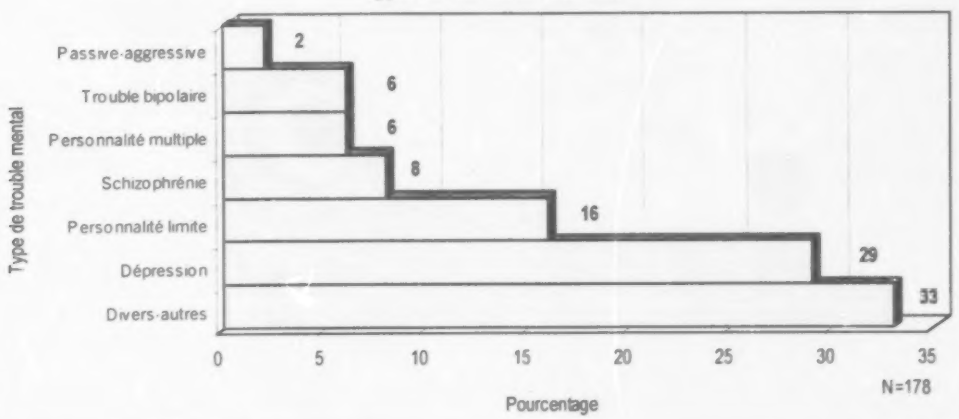

Le tiers de ces femmes (33,3 %) avaient plus d'un trouble ou des troublent entrant dans d'autres catégories (obsessive-compulsive, trouble panique). Voir les définitions de ces troubles mentaux à l'annexe I.

d'Aînés à différents groupes de soutien selon le «modèle du mieux-être». Dans les Prairies, le Centre psychiatrique régional offre un programme de guérison intensif aux délinquantes ayant des troubles de la personnalité qui demandent à subir un traitement. Les délinquantes qui purgent leur peine sous surveillance dans la collectivité ont accès à des services de santé mentale ainsi qu'à des services de counselling dans la collectivité.

ANTÉCÉDENTS CRIMINELS

Nombre de condamnations antérieures

Nous avons examiné les antécédents criminels des femmes afin de déterminer le type et la gravité des condamnations antérieures. Les renseignements disponibles sur les condamnations en tant que jeunes contrevenantes et adultes ont été inclus aux fins de l'analyse. L'information suivante est tirée du CPIC, base de données de la GRC sur les condamnations antérieures, y compris les peines d'emprisonnement purgées sous responsabilité fédérale et provinciale. Dans le cas de la plupart des femmes, le CIPC est resté muet et leurs antécédents criminels sont donc inconnus.

Dans le cas des autres 175 femmes, près de la moitié, soit 48,6 %, n'avaient jamais été reconnues coupables d'une infraction avant l'homicide14. La proportion élevée de délinquantes primaires a aussi été signalée dans une étude menée par Margaret Shaw et al. (1992) selon laquelle le tiers de la population carcérale totale de sexe féminin étaient des délinquantes primaires n'ayant aucune condamnation antérieure (Shaw et al., 1992). Les recherches révèlent que, comparativement aux hommes, les femmes arrêtées pour homicide ont moins souvent des antécédents criminels (Brownstein et al., 1994). Le tiers (33,3 %) des femmes qui avaient déjà été reconnues coupables d'infractions avaient une ou deux condamnations antérieures à leur actif. Un nombre semblable de femmes, soit 33,9 %, avaient entre trois et 10 condamnations et 27,8 % avaient dix condamnations antérieures ou plus. Ces constatations reflètent uniquement les infractions dont les délinquantes ont été reconnues coupables. Il importe aussi de souligner qu'elles portent sur toutes les condamnations, qu'il s'agisse d'infractions graves ou peu graves.

14 Quatre vingt-cinq des 90 femmes n'avaient pas commis d'infraction antérieure et dans le cas de six autres, il n'y avait pas de données dans le CIPC

Graphique 14
Nombre de condamnations antérieures

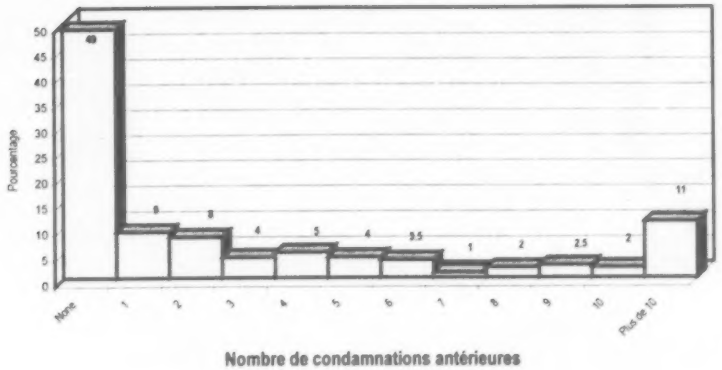

N=175

Types de condamnations antérieures

Comme nous l'avons précisé dans la section précédente, 90 femmes ont été condamnées pour au moins une infraction avant de commettre l'homicide. Dans le graphique qui suit, les types d'infractions antérieures commises par ces femmes sont examinés en plus grand détail. Les infractions ont été regroupées selon la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC)15 pour permettre d'interpréter les constatations avec plus de concision. L'annexe I de la LSCMLC comprend la liste des infractions graves accompagnées de violence, l'annexe II énumère les infractions graves liées à la drogue et toute infraction ne figurant pas à l'une ou l'autre est considérée comme une infraction ne figurant pas à l'annexe. Il importe de signaler qu'il n'y avait aucun cas de condamnation uniquement pour une ou plusieurs infractions à l'annexe II; plutôt, les condamnations portaient sur une combinaison d'infractions figurant à l'une ou l'autre annexe et d'infractions ne figurant pas à l'annexe. En outre, les infractions figurant à l'annexe I comprennent la tentative de meurtre et la conduite avec facultés affaiblies causant la mort. L'homicide involontaire coupable, même s'il figure à l'annexe I, a été exclu aux fins de cette analyse et inclu plutôt dans l'analyse portant sur le nombre de condamnations antérieures pour homicide.

15 La LSCMLC adoptée en 1992 a été modifiée en 1995.

Graphique 15
Types de condamnations antérieures

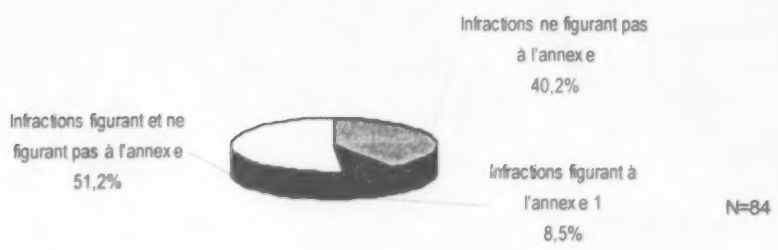

Plus de la moitié (51,2 %) des femmes avaient été condamnées auparavant à la fois pour des infractions figurant à l'annexe et pour des infractions ne figurant pas à l'annexe, 40,2 % avaient été condamnées uniquement pour des infractions ne figurant pas à l'annexe et 8,5 % seulement avaient été condamnées pour des infractions figurant à l'annexe I; ainsi, seule une petite proportion de l'échantillon avait été condamnée uniquement pour des infractions accompagnées de violence.

Pour ce qui est des condamnations antérieures pour homicide, catégorie qui comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable ainsi que le meurtre qualifié et le meurtre non qualifié, 7,1 % des femmes avaient été reconnues coupables de l'une ou l'autre de ces infractions dans le passé. Fait intéressant, toutes avaient été condamnées auparavant pour homicide involontaire coupable16. Cinq de ces femmes purgent actuellement une peine pour homicide involontaire coupable et une a été condamnée de meurtre au deuxième degré. Il importe de souligner, par ailleurs, que les femmes ayant été condamnées auparavant d'homicide involontaire coupable commettent plus souvent d'autres infractions lorsqu'elles sont mises en liberté sous surveillance obligatoire (l'actuelle libération d'office) que lorsqu'elles sont mises en liberté conditionnelle totale17. Toutefois, il importe de signaler que les taux de récidive sont plus faibles chez les femmes que chez les hommes (Shaw et al., 1992).

16 Aux fins de la présente analyse, l'homicide involontaire coupable est considéré comme un homicide plutôt qu'une infraction figurant à l'annexe I.

17 Belcourt, R., Nouwens, T. et Lefebvre, L. (1993) La récidive chez les délinquantes. Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle, vol. 5, no 3, septembre. Pages 12 à 16.

Graphique 16
Condamnations antérieures pour homicide

N=84

Types de peines imposées pour infractions antérieures

Nous avons examiné non seulement le nombre de condamnations antérieures dont ont fait l'objet ces femmes et le type d'infractions commises, mais les types de peines imposées pour ces infractions. Nous avons regroupé ces peines par catégorie selon qu'elles étaient privatives de liberté, non privatives de liberté, ou l'un et l'autre18. Le tableau ci-dessous affiche ces données sur 88 des 90 femmes ayant fait l'objet de condamnation antérieure en temps que jeune contrevenante et en temps qu'adulte.

Graphique 17
Types de peines imposées pour infractions antérieures

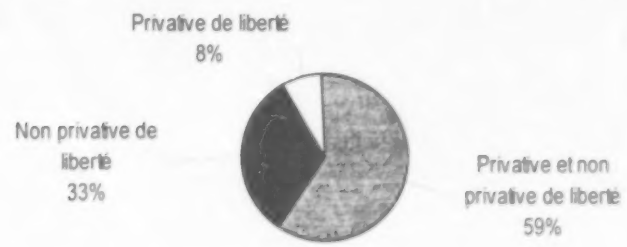

N=88

La majorité des femmes (59,1 %) s'étaient vues infliger des peines privatives de liberté et des peines non privatives de liberté, tandis que le tiers s'étaient vues imposer auparavant uniquement des peines non privatives de liberté. Seulement 8,0 % de ces femmes s'étaient vues infliger uniquement une peine privative de liberté. Ce groupe comprend une femme qui a été placée sous garde en milieu ouvert en tant que jeune contrevenante.

18 L'expression «privative de liberte» s'entend d'une peine où la femme a passé une année sous garde alors que les peines non privatives de liberté comprennent les amendes, la probation et le service communautaire. La délinquante s'étant vue imposer l'un et l'autre type de peine était incluse dans la catégorie «privative et non privative de liberté».

Âge lors de la première condamnation

Des données étaient disponibles sur 86 femmes. Dans 65 cas, ces renseignements ne portaient que sur les condamnations à l'âge adulte et, dans 21 cas, ils comprenaient celles imposées dans l'adolescence. Dans le cas de quatre des 90 femmes ayant été condamnées auparavant, leur âge au moment de la première condamnation n'était pas précisé.

Excluant l'âge lors de la condamnation en tant que jeune contrevenante, la fourchette d'âge de ces femmes était de 18 à 45 ans et l'âge moyen, de 24 ans environ. Le pourcentage le plus élevé de ces femmes, soit 36,9 %, entraient dans la catégorie des 19 à 21 ans. Passé 27 ans, on constate une baisse importante du nombre de condamnations. Une comparaison des femmes ayant des condamnations antérieures et celles n'en ayant pas (l'homicide était la première infraction dont elles avaient été reconnues coupables) a révélé une différence significative dans l'âge lors de la première condamnation ($t(145,14) = -5,69, p < ,001$). Les femmes ayant été condamnées pour des infractions avant l'homicide étaient plus jeunes que celles qui n'avaient pas de condamnation antérieure. La moyenne d'âge était de 24 ans dans le cas des femmes ayant des condamnations antérieures par rapport à 32 ans dans le cas de celles n'en ayant pas. Ces résultats sont étayés par ceux d'une étude précédente (Shaw et al., 1992).

Graphique 18
Âge de la délinquante au moment de sa première condamnation (à l'exclusion des condamnations comme jeune contrevenante)

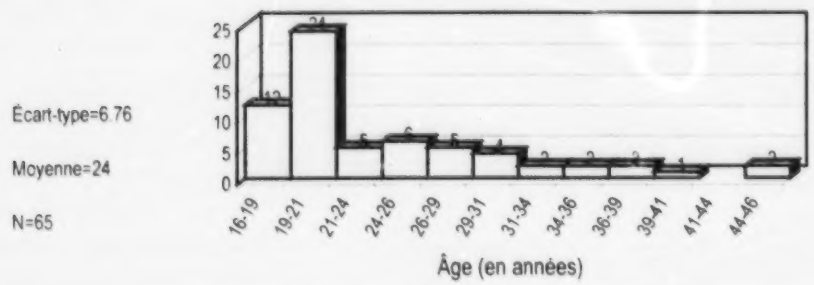

L'histoire juvenile

Les 21 femmes relativement auxquelles des données étaient disponibles sur leur âge au moment de leur première condamnation à titre de jeunes contrevenante se répartissent comme il suit . Fait intéressant, près de la moitié (47,6 %) des femmes déjà reconnues coupables d'infractions dans l'adolescence étaient âgées de 16 ans au moment de leur première condamnation.

Tableau 9

Âge (en années)	Nombre de femmes (N= 21)
13	2
15	3
16	10
17	6

Le petit nombre de condamnations dans l'adolescence tient peut-être à la non-disponibilité des casiers judiciaires de jeunes contrevenants. Par contre, il se peut que les condamnations dans l'adolescence ne soient pas systématiquement consignées dans les dossiers des cas. L'absence de renseignements beaucoup plus détaillés sur leurs casiers de jeunes contrevenantes est une lacune grave pour ce qui est de comprendre les antécédents criminels des femmes (Shaw et al., 1992).

DÉTAILS SUR L'HOMICIDE

Province et ville où l'homicide a été commis

Dans les tableaux ci-dessous sont énumérées les provinces et les villes où les femmes ont commis leurs infractions. Seules les villes où au moins deux homicides ont été commis sont indiquées et celles ne comptant qu'un homicide sont regroupées dans la catégorie "autres villes". Dans le cas d'une seule des 181 femmes recensées, aucun renseignement sur le lieu du crime n'était disponible (N= 180).

La province ayant le taux d'homicide le plus élevé était l'Ontario où 33,3 % de ces crimes ont été commis. Ils ont été nombreux aussi au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta, y atteignant 18,3 %, 15,6 % et 11,7 % respectivement. L'Î.-P.-É. était la seule province qui ne comptait aucun homicide commis par une femme.

Dans la liste des villes énumérées ci-dessous, nombre des homicides ont été commis dans les principaux centres, par exemple, Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Toronto, Windsor, Montréal et Halifax. La ville comptant le taux le plus élevé d'homicides chez ces délinquantes est cependant Toronto (8,3 %).

Tableau 10	
COLOMBIE-BRITANNIQUE - TOTAL = 28	
Vancouver	11
Chase	3
Burnaby	2
Coquitlam	2
New Westminster	2
Autres villes	8
ALBERTA - TOTAL = 21	
Edmonton	10
Calgary	7
Autres villes	4
SASKATCHEWAN - TOTAL = 10	
Regina	2
Prince Albert	2
Kamsack	2
Autres villes	4
MANITOBA - TOTAL = 8	
Winnipeg	6
Autres villes	2

Tableau 10 (cont'd)	
ONTARIO - TOTAL = 60	
Toronto	15
Ottawa	2
Windsor	6
Chatham	2
Uxbridge	2
Belleville	2
Scarborough	2
Mississauga	2
Autres villes	25
QUÉBEC - TOTAL = 33	
Montréal	12
Québec	2
Autres villes	19
NOUVEAU-BRUNSWICK - TOTAL = 1	
Chatham	1
NOUVELLE-ECOSSE - TOTAL = 13	
Halifax	5
Antigonish	2
Dartmouth	2
Autres villes	4
TERRE-NEUVE - TOTAL = 3	
St. John's	1
Autres villes	3
TERRITOIRES DU NORD -OUEST - TOTAL= 2	
Autres villes	2
TERRITOIRE DU YUKON - TOTAL = 1	
Whitehorse	1

Lieu de l'homicide

Le lieu de l'homicide a été déterminé dans 177 des 181 cas recensés. Les homicides ont surtout été commis à la résidence de la victime qui soit habitait avec la délinquante (21,7 %), soit n'habitait pas avec elle (31,6 %). Dans d'autres cas, l'homicide a été commis à la résidence de la délinquante (6,2 %). D'autres lieux d'homicide comprennent les résidences privées, par exemple la résidence de la délinquante et du coaccusé (4,0 %), la résidence d'une connaissance de la délinquante et de la victime (3,4 %), et la résidence d'un parent de la victime (0,6 %). Toutefois, les homicides ont eu lieu dans d'autres lieux également.

Par exemple, l'homicide a quelquefois été commis à l'extérieur (9,0 %), y compris dans un endroit boisé, une rue de la ville ou un fossé en bordure du chemin. Plusieurs des homicides ont eu lieu aussi dans des voitures et des garages de stationnement (6,2 %) ainsi que dans des établissements publics comme les banques, les universités, les prisons et les hôpitaux (4,0 %).

Certaines victimes ont été tuées au travail (2,3 %), dans un hôtel ou une maison de chambres (1,7 %), ou dans un restaurant ou bar (1,1 %).

Dans l'ensemble, les homicides ont été commis plus souvent dans un lieu privé, comme une résidence, que dans un lieu public. Cette conclusion est étayée par les résultats de recherches antérieures (SCC, 1995; Boyd, 1988). Le graphique à tuyaux d'orgue ci-dessous illustre les cas dans lesquels l'information sur le lieu de l'homicide était disponible.

Graphique 19

Lieu de l'homicide

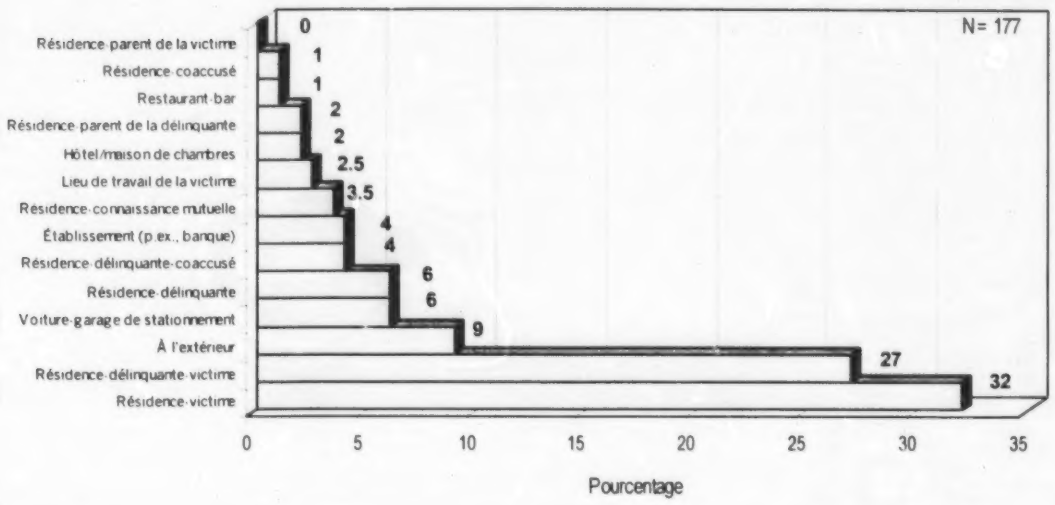

Contexte de l'homicide

Des renseignements ont été recueillis aussi sur ce qui s'est passé entre la délinquante et la victime juste avant l'incident mortel. Dans 175 des cas étudiés, le dossier a permis de déterminer le contexte de l'homicide. Les six autres cas sont exclus des analyses qui suivent.

Comme le montre le graphique ci-dessous, il s'agit le plus souvent d'une situation où la délinquante vole la victime pour obtenir de l'argent ou des biens; on peut supposer que la situation dégénère en violence et la victime perd la vie. C'est ce qui s'est produit dans 16,6 % des homicides.

Dans une autre situation qui se produit fréquemment (15,4 % des cas), la relation de la délinquante avec la victime l'exaspère et la perturbe émotionnellement. Par exemple, la délinquante en veut à son conjoint à cause de mauvais traitements, d'un divorce imminent, d'une infidélité, etc.

Dans 9,1 % des cas, la délinquante a commis un homicide parce qu'elle craignait pour sa vie ou par autodéfense. Ce type de situation comprend celle où la victime est le client d'une prostituée. Il l'assaille ou lui fait des avances sexuelles et elle refuse. La délinquante a peur et elle tue la

victime pour mettre fin aux voies de fait ou pour s'enfuir. L'homicide du conjoint est inclus dans cette catégorie, mais seulement si le conjoint assaillait la délinquante au moment de l'homicide.

Un petit nombre de femmes, c'est-à-dire 2,9 %, ont tué leur victime par vengeance à cause de mauvais traitements sexuels infligés par cette dernière dans le passé. En général, la violence de la victime n'était pas orientée contre la délinquante, mais plutôt contre un enfant connu de celle-ci. La délinquante, dans un accès de colère, a donc tué la victime par vengeance.

Les disputes ont précédé la mort dans 14,9 % des cas. Typiquement, la délinquante et la victime se disputaient et généralement il était question d'alcool ou de drogue. La dispute a dégénéré et, ultérieurement, la victime a perdu la vie.

Dans une autre situation fréquente (12,0 % des cas), la délinquante, seule ou accompagnée, assaille ou maltraite la victime. Dans ce contexte, la délinquante inflige un préjudice physique à la victime qui perd la vie.

Un autre groupe de femmes, soit 10,9 %, ont tué leur victime lorsqu'elles étaient exaspérées par d'autres facteurs dans leur vie. Par exemple, une délinquante a déclaré qu'elle avait asphyxié son bébé alors qu'elle était en proie à des sentiments de frustration extrême au sujet de sa relation avec son conjoint. En pareil cas, les femmes peuvent passer sur la victime les frustrations et l'agressivité que d'autres éléments suscitent dans leur vie.

En outre, les femmes avaient souvent eu des problèmes d'argent avec la victime. Généralement, la délinquante cherchait à obtenir un héritage, une police d'assurance vie ou une autre somme d'argent de la victime. C'était le motif dans 7,4 % des homicides.

Des femmes ont aussi été reconnues coupables d'homicide lorsqu'elles ont allumé des incendies, participé à une transaction de drogue, essayé de causer un préjudice à la victime ou de l'effrayer, aidé quelqu'un à commettre un suicide, voulu éviter la honte à leurs yeux d'avoir un petit-fils ou une petite-fille illégitime, tâché de sauver un enfant d'un parent ou autre individu violent, voulu imposer le silence à la victime au sujet d'infractions commises dans le passé et ont été embauchées comme tueuses à gage. Pour faciliter l'analyse de ces cas, qui représentent chacun entre 1 % et 2 % de l'échantillon, ils sont classés dans la catégorie Autres (8,6 %). Les homicides commis pendant que la femme fuyait la police représentent 1,7 % des cas faisant partie de l'échantillon.

Graphique 20
Contexte de l'homicide

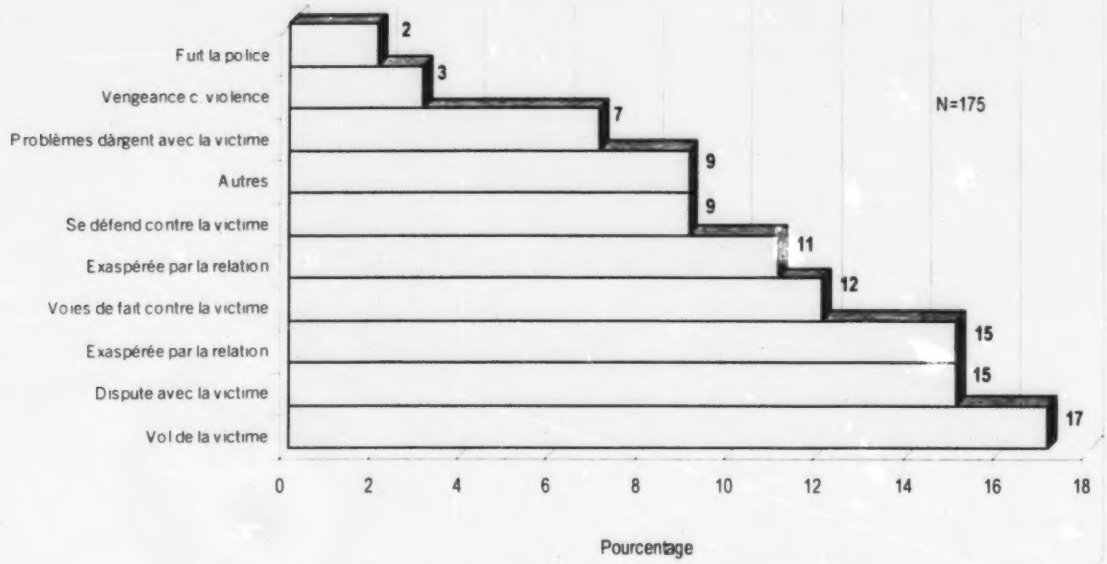

Consommation d'alcool ou de drogue par la délinquante

Bon nombre des délinquantes consommaient de l'alcool ou de la drogue au moment où elles ont commis l'homicide. Dans le cas des 169 femmes sur lesquelles ces renseignements étaient disponibles, 52,7 % avaient effectivement consommé de l'alcool avant de commettre l'homicide. Comme ces renseignements n'étaient pas disponibles dans près de 10 % des cas, cependant, il serait peut-être utile que le personnel veille à obtenir des renseignements plus précis.

Graphique 21
Consommation d'alcool par la délinquanteau moment de l'homicide

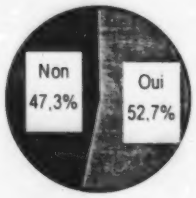

N= 169

Selon les résultats de recherches antérieures, il y aurait un lien entre la consommation d'alcool et le crime violent, particulièrement l'homicide (Mann, 1990).

Fait intéressant, 86,8 % des femmes autochtones faisant partie de l'échantillon avaient consommé de l'alcool au moment de l'homicide, comparativement à 45,4 % des femmes de race blanche.

L'information sur la consommation de drogues, y compris les médicaments d'ordonnance et les drogues illicites, était disponible uniquement dans les dossiers de 166 des femmes faisant partie de l'échantillon. Dans leur cas, les résultats révèlent que plus du tiers, soit 35,5 %, consommaient de la drogue au moment où elles ont commis l'infraction. Ces chiffres laissent supposer que l'alcool et la drogue pouvaient être en cause dans les événements qui ont amené ces femmes à commettre un homicide.

Graphique 22

Consommation de drogue par la délinquante au moment de l'homicide

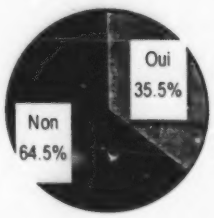

N=166

Selon les résultats des recherches précédentes, les femmes toxicomanes tuent plus souvent un étranger ou une connaissance qu'une personne avec laquelle elles ont une relation plus intime (Mann, 1990).

Environ le quart (25,0 %) des femmes faisant partie de l'échantillon avaient consommé à la fois de l'alcool et de la drogue au moment où elles ont commis l'infraction.

Consommation d'alcool ou de drogue par la victime

L'information sur la consommation d'alcool ou de drogue par la victime au moment de l'homicide était disponible dans 158 des cas sur 181. La victime avait consommé de l'alcool dans 52,5 % des homicides. Cette tendance est la même dans le cas des délinquantes.

Graphique 23
Consommation d'alcool par la victime au moment de l'homicide

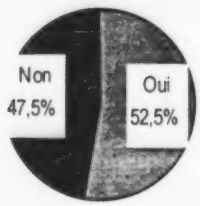

N= 158

La consommation de drogue était moins fréquente chez les victimes. Seulement 28,4 % des victimes avaient consommé des médicaments d'ordonnance ou des drogues illicites avant l'homicide. Comme dans le cas ci-dessus, un examen plus approfondi de la question dans le contexte des crimes commis serait utile et permettrait de mieux comprendre le rôle de l'alcool et de la drogue dans ces homicides.

Graphique 24
Consommation de drogue par la victime au moment de l'homicide

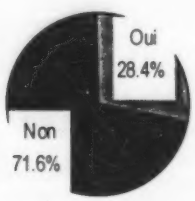

N= 148

Une analyse de 154 cas a révélé que, dans 46,8 % des homicides, la délinquante et sa victime avaient toutes deux consommé de l'alcool au moment de l'homicide. En ce qui a trait à la consommation de drogue, dans moins du quart (22,4 %) des 143 cas, la délinquante et la victime consommaient toutes deux de la drogue au moment de l'homicide. Dans 39,6 % des cas, ni la délinquante ni la victime n'avaient consommé de l'alcool au moment de l'homicide, et dans la majorité des cas (58,7 %) ni la délinquante ni la victime n'avaient consommé de la drogue.

L'alcool et la drogue réduisent les inhibitions, ce qui accroît la probabilité d'un comportement socialement inacceptable (Santé Canada, 1992).

Arme du crime

Le couteau était l'arme de choix de 31,8 % des délinquantes qui ont commis un homicide. Les couteaux et d'autres objets ont aussi servi dans 2,8 % des cas. Le deuxième choix était une arme à feu, pour 20,7 % des délinquantes. Des cordes ou d'autres articles enroulés, par exemple, des bas de nylon ou des serviettes, ont été les seules armes utilisées dans 4,5 % des homicides ou ont servi avec d'autres objets dans 4,5 % des cas. Des objets contondants comme des haches, des marteaux et des pierres étaient les armes utilisées par 4,5 % des délinquantes.

La force physique était un autre moyen employé pour éliminer la victime. La force physique comprend les voies de fait causant la mort, l'asphyxie par strangulation et des moyens autres que les armes. C'était le moyen employé dans 9,5 % des cas. Toutefois, le recours à la force physique ainsi qu'à d'autres armes, y compris les couteaux, les objets contondants et autres objets du même genre, constituaient le moyen employé le plus souvent pour commettre l'homicide. Les femmes ont eu recours à cette méthode dans une proportion de 15,4 %. Dans un cas particulier, la délinquante a eu recours en même temps à la force physique et à la drogue.

D'autres types d'armes meurtrières comprenaient le feu (1,7 %), l'eau (noyade) (1,7 %), la hache ou le marteau (1,7 %), une voiture avec laquelle la délinquante est passée sur le corps de la victime (1,1 %), le poison ou les drogues (0,6 %), le recours à la force et à la drogue (0,6 %), et un sac en plastique pour asphyxier la victime (0,6 %). Dans le tableau ci-dessous, ces armes sont regroupées dans la catégorie Autres. L'information sur le type d'arme utilisé n'était pas disponible dans trois des cas.

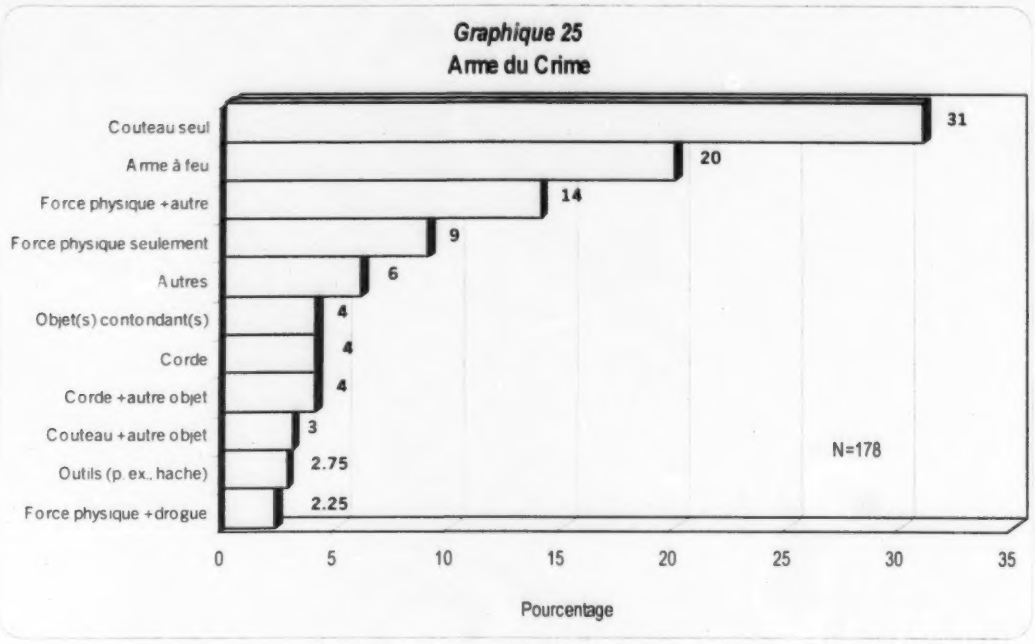

Cause du décès

Cette variable est liée de près à la précédente sur le type d'arme employée dans l'homicide. Elle révèle cependant quelques détails supplémentaires sur le degré de force utilisée et les diverses répercussions de ces armes sur la victime.

Comme le montre le graphique ci-dessous, de nombreuses victimes ont été poignardées à mort. Certaines ont perdu la vie après avoir été poignardé une fois (9,4 %), d'autres entre deux et dix fois (7,7 %) et d'autres encore ont subi des coups de couteau multiples, soit plus de dix (8,3 %). Dans un certain nombre de cas, soit 8,3 %, la victime a été poignardée à mort, mais le nombre exact de coups de couteau n'est pas précisé. Au total, la victime a été poignardée à mort dans 33,7 % des cas.

Comme on pouvait s'y attendre d'après le nombre d'armes à feu employées pour commettre l'homicide, 20,4 % des victimes ont été tuées d'un coup de feu. Il y a eu strangulation et asphyxie dans 7,7 % et 3,9 % des cas respectivement. Dans une proportion de 6,6 %, les victimes ont été battues à mort, 7,7 % ont été battues et poignardées et 2,8 % ont été battues et étranglées. Les autres causes de décès comprenaient les blessures à coup de hache et de marteau (4,5 %).

Dans environ 13,0 % des cas, les causes de décès comprennent l'incendie/ l'inhalation de fumée, la noyade, les coups et l'incendie, l'étranglement et les coups de couteau, l'étranglement et la noyade, les secousses, la négligence, la poussée pour faire tomber la victime d'une fenêtre, la mutilation, l'écrasement par une voiture, le poison et la drogue, la noyade et la drogue, les coups

et les pierres lancées à la tête, les coups et l'asphyxie, et l'étranglement et l'agression sexuelle. Ces autres causes de décès entrent dans la catégorie Autres dans le graphique ci-dessous.

Graphique 26

Cause du Décès

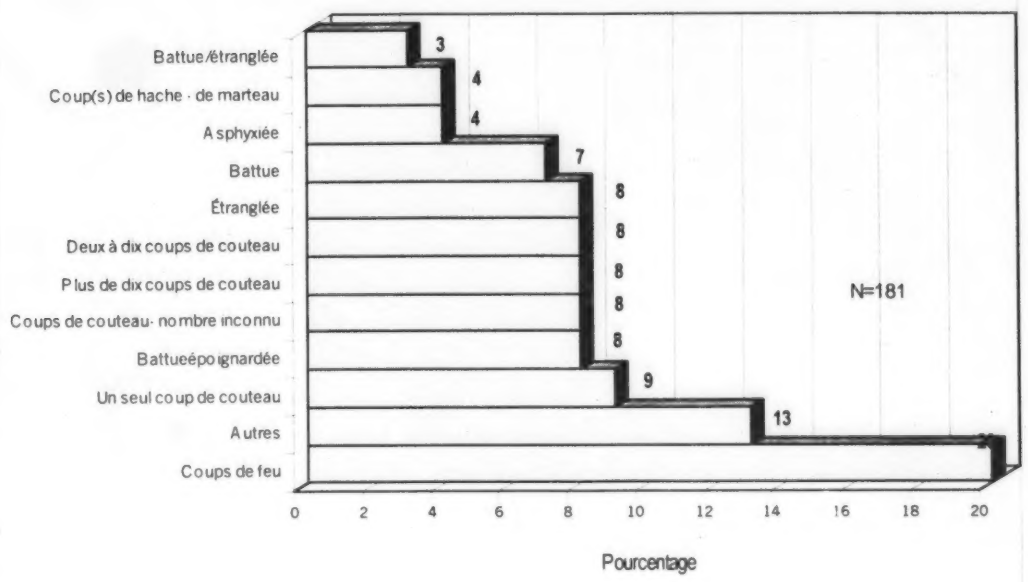

Auteur de l'homicide

L'étude visait en outre à déterminer qui était le véritable auteur de l'homicide, c'est-à-dire qui a commis l'acte qui a entraîné la mort de la victime. Comme le montre le tableau ci-dessus (N= 180), dans plus de la moitié des cas, (63,3 %), la délinquante était la personne réputée avoir tué la victime. Le coaccusé avait commis le crime et la délinquante avait été accusée à titre de complice ou conspirateur dans 16,1 % de ces cas. Dans 20,6 % des cas, la délinquante et le(s) coaccusé(s) avaient ensemble causé la mort de la victime.

Tableau 11		
Auteur de l'homicide (N= 180)		
Délinquante	114	63,3%
Coaccusé	29	7,1%
Délinquante et coaccusé	37	20,6%

CARACTÉRISTIQUES DES COACCUSÉS

Participation de coaccusés

Dans 40,9 % des cas (74 sur 181), la délinquante n'a pas commis l'infraction seule; elle avait au moins un complice. Elle a cependant agi seule dans 59,1 % des incidents.

Nombre et sexe des coaccusés

Quand la délinquante avait un coaccusé seulement, c'était habituellement un homme (34 cas sur 74). Lorsqu'il y avait plus d'un coaccusé, il s'agissait souvent d'un homme et d'une femme (neuf cas). Un homme et une femme étaient coaccusés dans cinq incidents et deux femmes l'étaient dans quatre situations. Dans deux dossiers, un homme était le complice et le sexe de l'autre coaccusé n'est pas révélé. Dans certains homicides, jusqu'à cinq coaccusés étaient impliqués. Dans ces cas, tous étaient des hommes. Dans trois autres cas, trois hommes étaient impliqués et dans deux cas, le coaccusé était un homme mais le sexe des deux autres complices n'est pas révélé. Dans un cas, deux hommes et une autre femme étaient impliqués. Dans un autre cas, l'un des coaccusés était un homme et l'autre était un(e) travesti(e) (le sexe de cette personne n'est pas précisé).

Relation entre le coaccusé et la délinquante

La relation entre la délinquante et le coaccusé a aussi fait l'objet d'un examen au cours de la présente étude. Selon les résultats dont fait état le graphique ci-dessous, lorsque d'autres individus étaient impliqués dans un homicide, le coaccusé était le plus souvent, c'est-à-dire dans 29,7 % des cas, un ami ou une connaissance de la délinquante. Dans d'autres cas (14,9 %), le coaccusé était aussi un ami mais peut-être une relation amoureuse de la délinquante; dans ces cas, la relation n'était pas précisée dans le dossier.

Dans 13,7 % des cas, le coaccusé était le conjoint ou le conjoint de fait, actuel ou précédent, homme ou femme, de la délinquante. Dans une proportion légèrement moindre, 13,5 % des coaccusés étaient l'ami(e) de cœur, actuel ou précédent, de la délinquante et, dans quelques cas seulement, soit 9,5 %, les coaccusés impliqués étaient le conjoint-l'ami de cœur de la délinquante et au moins une autre personne.

En outre, un membre de la famille était le seul coaccusé dans 8,1 % des incidents, et avec au moins un complice dans 5,4 % des cas.

Dans deux cas, les coaccusés avaient été engagés comme tueurs à gage. Dans un cas, les renseignements au dossier ne révélaient pas la relation entre le coaccusé et la délinquante.

Graphique 27

Relation entre le coaccusé et la délinquante

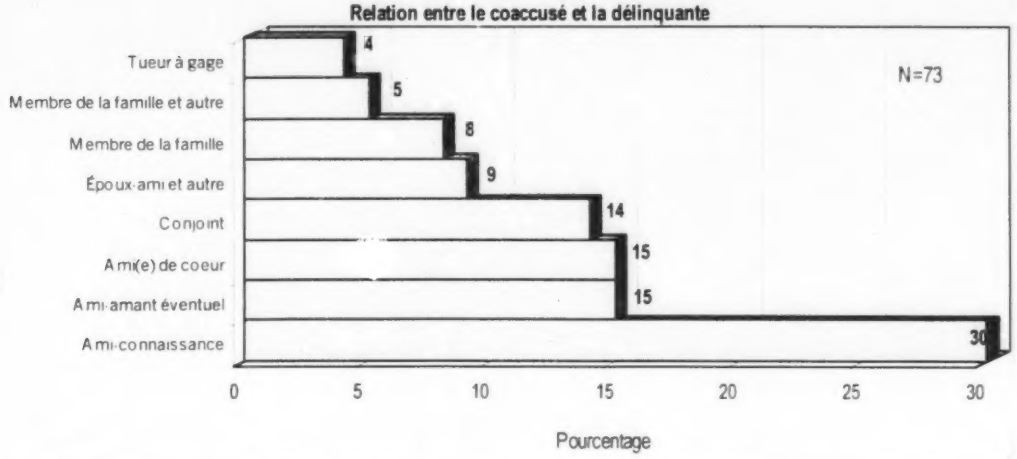

CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES

Nombre de victimes

Toutes les femmes sauf six avaient été condamnées pour un homicide ayant fait une seule victime. Il n'y avait aucun cas comptant plus de deux victimes. Fait intéressant, dans les cas où il y avait plus d'une victime, il s'agissait d'adultes et d'enfants.

Sexe des victimes

Une très grand nombre (73,6 %) de victimes de ces homicides étaient des hommes et 25,3 % étaient des femmes. En outre, deux délinquantes comptaient chacune un homme et une femme comme victimes.

Âge des victimes

La fourchette d'âge des victimes allait d'un nouveau-né de quelques heures à peine jusqu'à une personne âgée de 83 ans. Les homicides recensés avaient fait en tout 187 victimes. Des 150 victimes dont l'âge au moment du décès est connu, 30 étaient des jeunes19 et 120, des adultes. Les graphiques qui suivent montreront la large fourchette d'âge des victimes.

L'âge moyen des victimes jeunes était de six ans. Fait intéressant, la plupart (66,3 %) étaient âgées de moins de cinq ans. Par rapport à l'échantillon, les jeunes âgés de moins de cinq ans représentaient 12,7 % de l'ensemble des victimes.

19 «Jeunes» s'entend des nouveau-nés jusqu'aux jeunes âgés de 18 ans.

Graphique 28
Age des victimes adultes

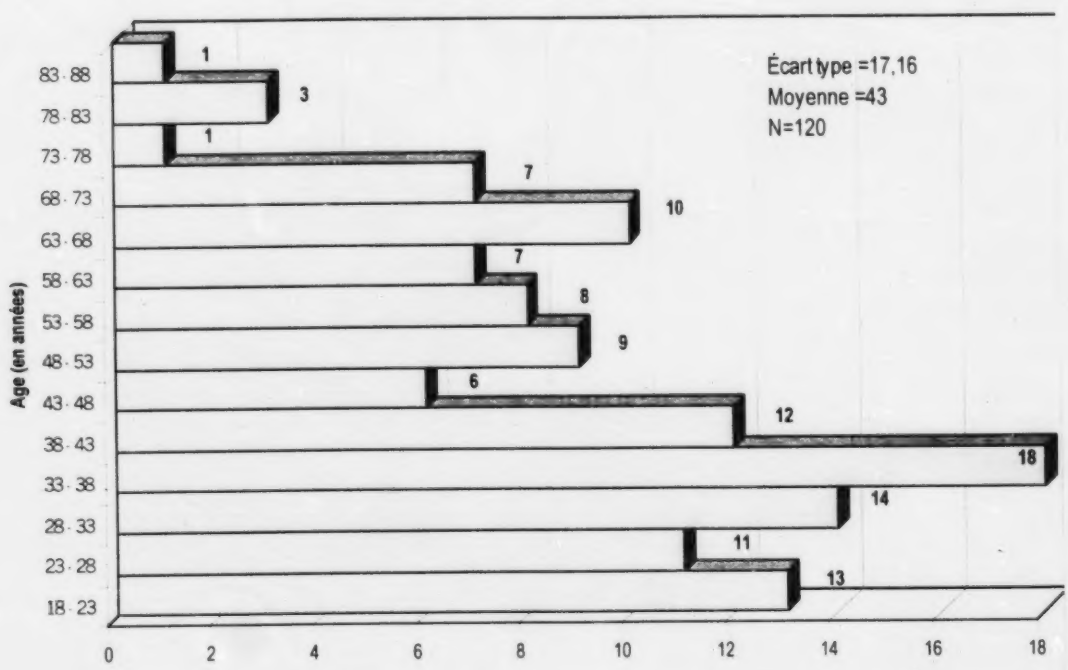

L'âge moyen des victimes adultes au moment du décès était de 43 ans. La plupart des victimes étaient âgées de 26 à 60 ans, mais le quart (25,0 %) avaient moins de 30 ans.

Graphique 29
Age des victimes jeunes

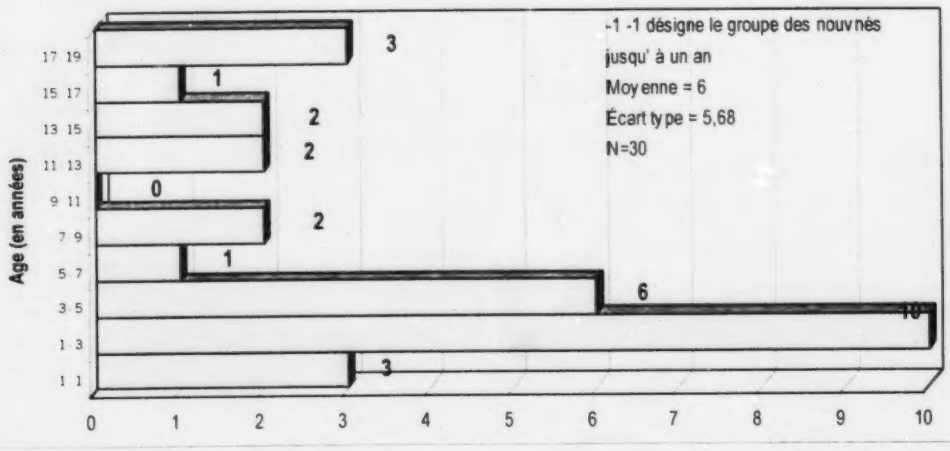

Relation entre la victime et la délinquante

L'un des objectifs de la présente étude était de déterminer les victimes de ces infractions et leur relation avec la délinquante. Le graphique ci-dessous révèle de nombreux types différents de relations entre ces femmes et leurs victimes. Certaines des catégories sont fondées sur celles établies dans le document *L'homicide au Canada : un tableau synoptique* (Statistique Canada, 1976).

Dans plus du quart des cas (26,0 %), la victime était le partenaire intime, le mari ou le conjoint de fait ou encore l'ami(e) de cœur de la délinquante. Dans le cas des délinquantes dont il était impossible de déterminer s'il s'agissait d'un partenaire actuel, précédent ou séparé (13 sur 47), il s'agissait dans 2,8 % des cas d'anciens partenaires (catégorie comprenant les conjoints de sexe masculin et féminin).

Dans 19,3 % des cas, la victime avait un lien de parenté avec la délinquante; ces victimes comprenaient l'enfant de la délinquante (7,1 % des cas), un autre enfant dont la délinquante prenait soin20 (5,5 % des cas), le père ou la mère et des membres de famille de délinquante. Dans un cas, il s'agissait de l'homicide d'un enfant et du conjoint. Une autre catégorie de victimes (5,0 %) comprend des membres de la famille de fait de la délinquante, comme des parents de son conjoint ou ami de cœur ou la conjointe ou l'amie de cœur des hommes que la délinquante fréquentait.

Dans 51,3 % des cas en tout, il y avait un lien de famille entre la victime et la délinquante. Ce groupe comprend les partenaires intimes, les anciens partenaires, les autres membres de la famille de la délinquante et les membres de la famille du conjoint de fait ou partenaire de cette dernière.

Dans le cas des relations avec les connaissances (31,5 %), il s'agissait de relations où la victime était connue de la délinquante mais n'était pas nécessairement au nombre de ses intimes. Ces personnes comprenaient des voisins, l'avocat de la délinquante, une autre détenue dans le même établissement, des colocataires, des amis ou des amants éventuels, ou encore des personnes que la délinquante avait rencontrées dans le passé. En outre, cette catégorie comprenait les connaissances que la délinquante avait rencontrées par l'entremise du coaccusé.

Souvent aussi, la victime avait une relation d'affaires avec la délinquante (5,5 % des cas). Ces victimes comprenaient les clients d'une prostituée, une prostituée dont l'époux de la délinquante avait retenu les services, un chauffeur de taxi et un trafiquant de drogue.

Les représentants des forces de l'ordre, par exemple, des agents de police et un membre du personnel du foyer de groupe qui hébergeait la délinquante, étaient les victimes dans 2,2 % des cas.

---

20 Beaux-fils ou belles-filles, enfants en famille d'accueil ou autres enfants dont la délinquante a la garde.

La catégorie des autres victimes (8,2 %) comprend des étrangers qui n'avaient jamais rencontré la délinquante avant l'homicide. Conformément aux résultats d'autres études (Statistique Canada, 1976; Boyd, 1988; Nouwens, 1991; SCC, 1995), ces femmes avaient été reconnues coupables d'avoir tué des personnes avec lesquelles elles auraient eu une relation. Dans la majorité des cas (84,6 %), la victime était un intime ou une connaissance de la délinquante. Seulement 15,4 % des délinquantes ne connaissaient pas leur victime au moment de l'infraction.

Graphique 30

Relation entre la victime et la délinquante

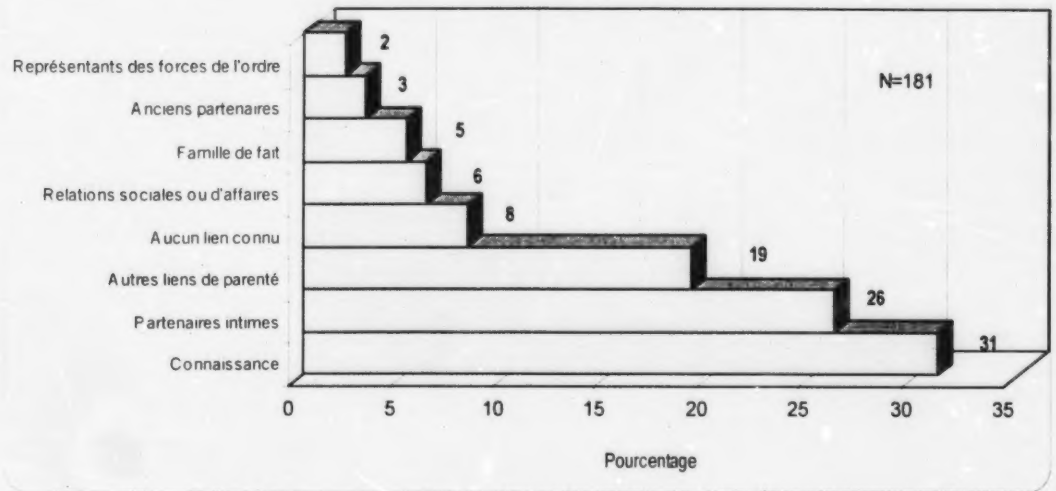

Cohabitation avec la victime

Dans la plupart des cas (65,5 %) la délinquante n'habitait pas avec sa victime. Il y avait cependant 61 délinquantes (33,9 %) qui habitaient avec la victime au moment de l'homicide. Dans un cas, la délinquante habitait avec deux de ses victimes au moment de l'homicide (ce cas a été inclus dans la catégorie Oui). Fait intéressant, dans environ 85 % des cas, la victime était connue de la délinquante.

Antécédents de mauvais traitements et conflits antérieurs avec la victime

Nous avons tâché au cours de la présente étude de déterminer s'il y avait eu des antécédents de mauvais traitements ou des conflits entre la délinquante et la victime avant l'homicide. Dans les 175 cas où cette information a été fournie, 44 % des délinquantes avaient des antécédents de mauvais traitements ou avaient vécu des conflits avec leur victime alors que 55,4 % n'en n'avaient pas eu. Dans le cas d'une délinquante, sa relation avec l'une de ses victimes était empreinte de mauvais traitements et de conflits, mais non avec l'autre. Il importe de signaler que les mauvais traitements et les conflits entre délinquante et victime varient probablement selon l'âge de la victime ainsi que la nature de la relation entre la victime et la délinquante.

Dans les 78 cas où il y avait eu des antécédents de mauvais traitements ou des conflits entre la victime et la délinquante avant l'homicide, l'information quant au type de mauvais traitements

ou de conflit était disponible. Le graphique ci-dessous montre les divers types de conflits entre la délinquante et la victime.

Le plus fréquent type de conflit était celui où la victime avait maltraité ou harcelé la délinquante. Il s'agit de 37,2 % des cas faisant partie de l'échantillon. Dans 17,9 % des cas, la délinquante avait harcelé ou maltraité sa victime avant l'homicide. Dans 5,1 % des cas, la délinquante et la victime avaient usé de violence l'une envers l'autre. En outre, dans un dossier (1,3 %), la violence était mentionnée mais l'auteur n'était pas révélé.

Les disputes représentaient un autre type de conflit entre délinquante et victime, les désaccords dans la relation21 comptant pour 17,9 %, les disputes en général pour 16,7 % et les questions d'argent, pour 3,8 %.

Graphique 31

Activité de la victime au moment de l'homicide

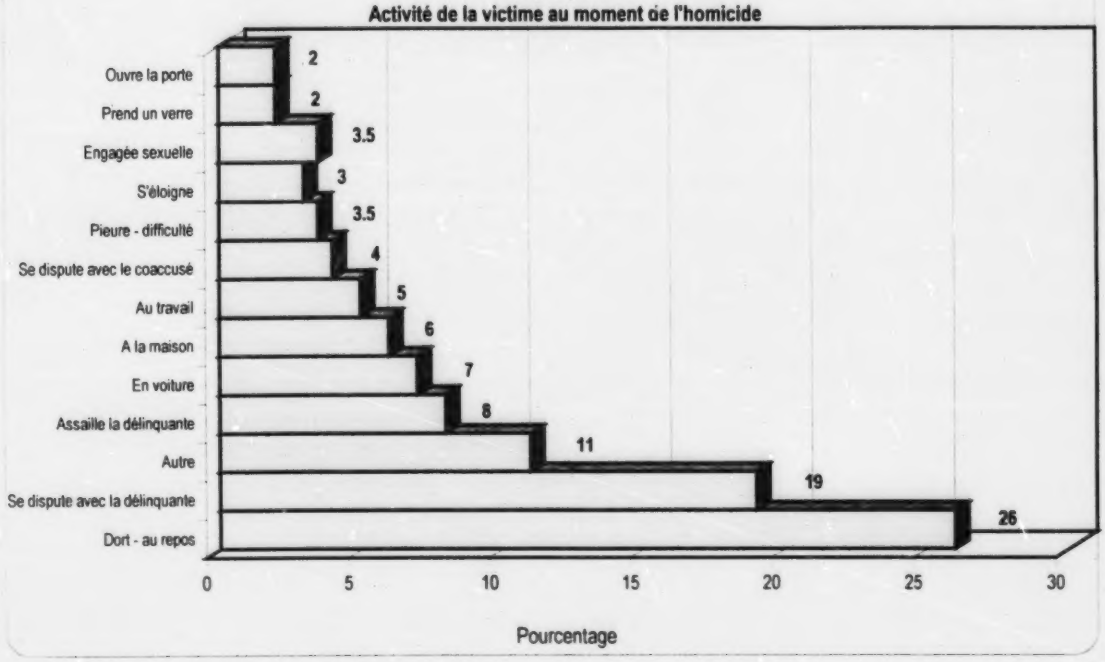

21 Les désaccords dans la relation portent non seulement sur les problèmes dans la relation entre la délinquante et son conjoint, mais aussi sur les problèmes entre la délinquante et une amie, ou son père et sa mère, par exemple.

Activité de la victime

L'activité de la victime au moment de l'homicide était au nombre des facteurs examinés au cours de la présente étude. Cette analyse a aidé à faire la lumière sur l'incident et à révéler si la victime était ou non agressive envers la délinquante à ce moment-là ou si elle était plus passive. Les dossiers de 171 femmes contenaient l'information sur cette variable.

On constate d'après le graphique ci-dessous que de nombreuses victimes étaient passives au moment de l'infraction. Autrement dit, 25,7 % des victimes étaient couchées ou assises, endormies ou inconscientes au moment où l'homicide a eu lieu.

Dans certains cas, la victime montait en voiture ou était déjà assise dans la voiture au moment de l'homicide (7,0 % des cas); elle était donc dans un endroit où sa capacité d'action était restreinte.

Certaines victimes étaient au travail ou en fonction (4,7 %). Ces victimes étaient des agents de police, des propriétaires de magasin et d'autres personnes accomplissant leurs tâches lorsque la délinquante a commis son infraction. D'autres encore étaient à la maison (5,8 %) mais leur activité n'était pas précisée.

Certaines victimes, (3,5 %) pleuraient ou avaient des troubles respiratoires. Ces victimes étaient généralement des enfants et la délinquante a causé leur mort en voulant contrôler ou régler la situation.

Dans d'autres cas, la victime était engagée dans des activités sexuelles avec la délinquante (3,5 %), prenait un verre (2,9 %), s'éloignait de la délinquante (2,9 %) et ouvrait la porte (2,9 %) lorsqu'elle a perdu la vie.

Dans d'autres cas encore (10,5 %), la victime au moment de l'homicide se rendait à l'école ou en revenait à pied, se promenait avec la délinquante ou le coaccusé, entrait ou sortait de la résidence de la délinquante, était séquestrée, montrait des photographies de la famille à la délinquante, amusait la délinquante, parlait avec elle, elle la faisait sortir de force de son appartement, révisait un véhicule, prenait un bain, attendait la délinquante, urinait derrière une voiture, jouait dans la cour et sortait d'un restaurant. Chacune de ces activités représente 2 % ou moins des cas dans lesquels des renseignements étaient disponibles sur l'activité de la délinquante au moment de l'homicide.

D'autres victimes contrariaient activement la délinquante au moment l'homicide, se disputant avec elle (18,7 %) ou l'assaillant (7,6 %). Dans ce dernier cas, il s'agissait d'avances sexuelles rejetées ou de violence physique.

En outre, certaines victimes se disputaient avec le coaccusé de la délinquante ou l'assaillait au moment de l'homicide (4,1 %).

Il semble en général que la plupart des victimes (69,4 %), n'étaient pas en train de provoquer la délinquante au moment de l'homicide, alors que 30,6 % se disputaient avec la délinquante ou son coaccusé au moment de l'infraction.

Graphique 32

Types de mauvais traitements ou de conflits antérieurs entre la victime et la délinquante

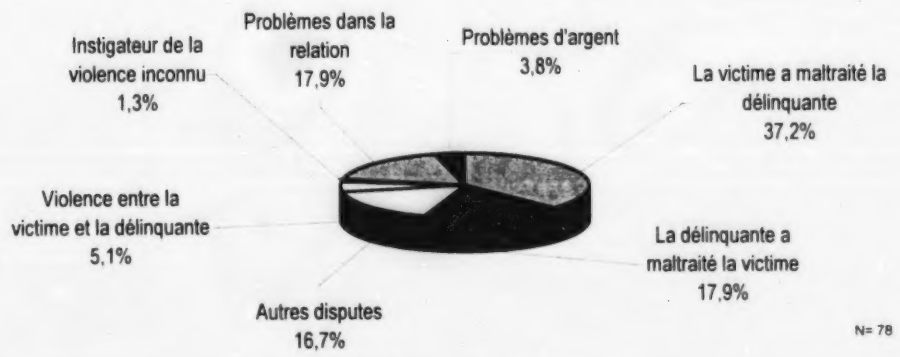

TYPOLOGIE DES HOMICIDES

Typologie

Dans le *Profil des délinquants condamnés pour un homicide au Canada* (SCC, 1995), les homicides sont décrits selon une typologie ou des catégories établies d'après le contexte de l'homicide ou le type de victime. La typologie permet de regrouper les homicides par types semblables et facilite l'évaluation de la dynamique de l'homicide. Dans le précis de recherche, cependant, on analyse ensemble les délinquants et les délinquantes qui ont commis un homicide et les tendances de la population féminine, moins nombreuse, sont donc moins évidentes. Dans la présente étude, la typologie fait de nouveau l'objet d'un examen qui porte essentiellement cette fois sur la population actuelle des délinquantes condamnées pour homicide. Il est aussi devenu évident au cours du processus de collecte des données qu'il faut ajouter à la typologie afin de regrouper les types d'homicides commis par ces femmes. On trouvera ci-dessous les résultats d'une analyse comparative des principaux types d'homicides d'après l'examen des cas faisant partie de l'échantillon.

Homicide au cours d'un vol - de voies de fait - d'un vol qualifié

Ce type englobe plus du quart, soit 27,9 %, des homicides commis par ces femmes. Au cours d'un vol - vol qualifié, les femmes tâchent habituellement d'obtenir de l'argent et (ou) des biens d'un autre individu et la situation dégénère en homicide. Dans les incidents de voies de fait, la dispute éclate habituellement entre la délinquante et la victime, dégénère en violence physique et la victime perd éventuellement la vie.

Homicide du conjoint

Ce type englobe environ 25,1 % des homicides commis par ces femmes. La victime de l'homicide est le mari ou le conjoint de fait, actuel, précédent ou séparé. Ces situations sont essentiellement les types d'homicides que la recherche attribue aux femmes. Le conjoint maltraite habituellement la femme pendant un certain nombre d'années et elle le tue afin de se reprendre en main. En outre, ce type d'homicide comprend le «crime passionnel» dans lequel la femme tue son conjoint dans un accès de jalousie et de colère parce qu'il la trompait.

Homicide d'un enfant

Ce type englobe 14,5 % des homicides visés par le présent rapport. La victime dans ces situations est l'enfant de la délinquante ou un autre enfant qui lui est confié, par exemple, celui du conjoint, ou un enfant placé chez la délinquante ou sous la garde de cette dernière. En pareil cas, la délinquante est incapable de faire face aux événements dans sa vie et passe ses frustrations sur l'enfant. Celui-ci subit généralement de mauvais traitements qui vont croissant jusqu'au point où il perd la vie.

Homicide par défense contre des voies de fait (une agression sexuelle)

Dans 5,6 % des cas, la délinquante a eu recours à une force excessive alors qu'elle se défendait contre l'agression de la victime au moment de l'homicide. La victime est toujours un homme, probablement le client d'une prostituée qui lui fait des avances sexuelles qu'elle refuse ou qui l'assaille. Habituellement, l'alcool et la drogue entrent en cause dans la situation.

Autres types

Tel qu'indiqué plus haut, plusieurs autres types d'homicides ont été recensés de manière à tenir compte de toute la gamme des homicides commis par des femmes. Certains des types plus rares comprennent les homicides regroupés selon le type de victime, comme l'ami(e) de cœur, un autre membre de la famille, l'amie de cœur-la conjointe d'une relation masculine, l'ami(e)-ami(e) de cœur éventuel, les parents ou beaux-parents, le conjoint et l'enfant, l'avocat et le (la) colocataire.

D'autres types ou catégories sont établis plus particulièrement d'après le contexte de l'homicide. Il s'agit de l'homicide au cours d'une agression sexuelle, lors d'une fuite, lors d'un incendie criminel, lors d'une transaction de drogue, dans un cas d'aide au suicide, par une tueuse à gage et liée aux activités de gang.

TABLEAUX TYPOLOGIQUES

Les tableaux ci-dessous affichent les caractéristiques distinctes des homicides selon la réponse la plus fréquente aux questions portant sur chacune des quatre principales catégories ou types d'homicide, qui représentent 131 des 181 cas faisant partie de l'échantillon.

Le pourcentage des réponses est indiqué pour chaque facteur, ainsi que le nombre de cas qui a permis d'établir ce pourcentage. Nous avons procédé à des analyses du chi carré pour déterminer les différences éventuelles entre les groupes. Les différences fiables sont indiquées par une astérisque (*). Toutefois, il importe de signaler que certaines différences significatives seront évidentes, étant donné la nature des questions. Par exemple, dans le cas de la relation entre la délinquante et la victime dans le contexte d'un homicide d'enfant, il s'agit de toute évidence de l'enfant de la délinquante ou d'un enfant dont elle a la garde. En outre, étant donné la petite taille de certains échantillons, il faut interpréter les résultats avec circonspection.

En ce qui a trait aux données sur la race, 66,2 % des femmes étaient de race blanche, 26,2 % étaient des Autochtones, 3,8 % étaient de race noire, 1,5 % étaient asiatiques et 2,3 %, d'une autre race. À nouveau, ces pourcentages témoignent de la surreprésentation des femmes autochtones. En effet, plus des deux tiers (64,7 %) des 26,2 % de femmes autochtones avaient été condamnées pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait.

Fait intéressant, 81,1 % des victimes étaient de la même race que la délinquante, ce dont attestent les résultats de recherche antérieurs dont fait état le document intitulé *L'homicide au Canada; un tableau synoptique* (Statistique Canada, 1976).

Tableau 12				
Race	**Vol**	**Conjoint**	**Enfant**	**Défense**
Race de la délinquante	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Blanche	52,0	68,9	84,6	70,0
Autochtone	44,0	17,8	3,8	30,0
Noire	2,0	4,4	7,7	0,0
Asiatique	0,0	4,4	0,0	0,0
Autre	2,0	2,2	3,8	0,0
Race de la victime	**% (N=37)**	**% (N=37)**	**% (N=23)**	**% (N=9)**
Blanche	67,6	89,2	91,3	88,9
Autochtone	24,3	5,4	-	-
Noire	2,7	4,3	4,3	-
Asiatique	2,7	2,7	-	-
Autre	2,7	0,0	4,3	11,1

Quant à la situation de la délinquante au moment de l'homicide, un test statistique a révélé des différences importantes dans l'âge des femmes condamnées pour homicide du conjoint et de celles condamnées pour un homicide entrant dans l'une des autres catégories. Les femmes condamnées pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait n'avaient pas de revenu plus souvent que celles condamnées pour un autre type d'homicide. Les femmes reconnues coupables d'homicide d'un enfant et d'homicide du conjoint avaient un revenu provenant d'un emploi plus souvent que celles reconnues coupables d'homicide lors au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait ou d'un homicide par défense contre des voies de fait.

Pour ce qui est de l'emploi, l'industrie du sexe était une source d'emploi plus souvent pour les femmes condamnées d'homicide par défense contre des voies de fait, et en deuxième lieu pour celles condamnées pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait que pour les femmes condamnées pour homicide du conjoint ou d'un enfant.

Une analyse du niveau de scolarité atteint par la délinquante au moment de l'homicide a révélé que les femmes condamnées pour homicide du conjoint ou d'un enfant avaient plus souvent fait des études secondaires que celles condamnées pour l'un des deux autres types d'homicide. Pour plus de détails sur le revenu, l'emploi et la scolarité, voir le tableau 1.

Tableau 13				
Situation de la délinquante au moment de l'homicide	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Âge moyen *(Anova)	**N=49**	**N=45**	**N=26**	**N=10**
	27,2 ans	36 ans	29,7 ans	25,5 ans
Revenu*	% (N=43)	% (N=42)	% (N=24)	% (N=10)
Aide sociale	51,1	40,5	41,7	50,0
Pas de revenu	16,3	2,4	0,0	0,0
Revenu provenant de l'emploi	18,6	33,3	37,5	10,0
Revenu provenant d'activités illégales	14,0	2,4	0,0	30,0
Dépendante d'autrui	0,0	21,4	30,8	10,0
Situation professionnelle*	% (N=48)	% (N=40)	% (N=23)	% (N=10)
Sans emploi	60,4	55,0	56,5	40,0
Employée	8,3	30,0	21,7	10,0
Emploi temporaire-occasionnel	4,2	5,0	4,3	10,0
Travaille à son compte	2,1	5,0	13,0	0,0
Industrie du sexe	22,9	2,5	4,3	40,0
Étudiante	2,1	2,5	0,0	0,0

Test du chi carré = $*p<,001$

Tableau 14				
Situation de la délinquante au moment de l'homicide	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Niveau de scolarité atteint*	**% (N=47)**	**% (N=41)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
Scolaire inférieure à la 6e année	8,5	12,2	12,0	0,0
7e à 11e année	78,7	48,8	68,0	90,0
12e année - études second. terminées	12,8	17,1	8,0	10,0
Études postsecondaires	0,0	22,0	12,0	0,0

Test du chi carré = $*p<,001$

Excluant la catégorie «homicide du conjoint», les femmes condamnées pour homicide d'un enfant étaient plus souvent mariées que celles ayant commis un homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait ou un homicide par défense contre des voies de fait.

Pour ce qui est du nombre d'enfants qu'avaient les délinquantes au moment de l'infraction, celles condamnées pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait n'avaient pas d'enfant plus souvent que celles condamnées pour l'un des trois autres types

d'homicide. Le tableau 2 contient de plus amples renseignements sur l'état civil et le nombre d'enfants des délinquantes.

Tableau 15

Situation de la délinquante au moment de l'homicide	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
État civil*	**% (N=49)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=9)**
Célibataire	49,0	0,0	26,9	77,8
Mariée	8,2	44,4	34,6	0,0
Conjointe de fait	28,6	26,9	26,9	11,1
Divorcée	8,2	4,4	3,8	11,1
Séparée	4,1	13,3	3,8	0,0
Veuve	2,0	0,0	3,8	0,0
Nombre d'enfants	**% (N=48)**	**% (N=45)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
Aucun	41,7	22,2	16,0	40,0
1 enfant	31,3	20,0	20,0	20,0
2 enfants	8,3	22,2	28,0	20,0
3 enfants	6,3	17,8	24,0	10,0
4 enfants ou plus	12,6	17,8	12,0	10,0

Test du chi carré = $*p<,001$

Pour ce qui est des conditions de vie de la délinquante au moment de l'homicide, les femmes reconnues coupables d'homicide de leur conjoint et d'un enfant habitaient avec leur victime plus souvent que les femmes condamnées pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait ou d'un homicide par défense contre des voies de fait. D'ailleurs, aucune des femmes reconnues coupables d'un homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait ou d'un vol par défense contre des voies de fait n'habitait avec sa victime au moment de l'infraction. Voir le tableau 3 pour de plus amples détails concernant les conditions de la vie de la délinquante au moment de l'infraction.

Tableau 16				
Situation de la délinquante au moment de l'homicide	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Conditions de vie*	**% (N=46)**	**% (N=42)**	**% (N=25)**	**% (N=9)**
Habitait seule	23,9	4,8	16,0	11,1
Habitait avec conjoint-ami de coeur	21,7	61,9	8,0	22,2
Habitait avec enfants seulement	6,5	4,8	12,0	22,2
Habitait avec parents	10,9	2,4	0,0	0,0
Habitait avec conjoint & enf.	10,9	16,7	56,0	11,1
Habitait avec d'autres membres de la famille	6,5	0,0	4,0	0,0
Habitait avec des colocataires	2,2	2,4	0,0	22,2
Habitait avec enf. & famille	2,2	2,4	0,0	0,0
Divers	15,2	4,8	4,0	11,1
Cohabitation avec la victime*	% (N=50)	% (N=45)	% (N=25)	% (N=10)
Oui	0,0	75,6	64,0	0,0
Non	100,0	24,2	36,0	100,0

Test du chi carré = $*p<,001$

Étant donné le consensus général dans les écrits dans ce domaine selon lequel il convient d'examiner le comportement criminel des femmes dans le contexte de leur réalité sociale, la section qui suit porte sur les antécédents sociaux des délinquantes.

Même si le test du chi carré n'a pas permis d'établir de différences fiables en ce qui a trait aux antécédents de troubles mentaux de ces femmes, une tendance statistique s'est dégagée selon laquelle les femmes reconnues coupables d'homicide d'un enfant avaient plus souvent des problèmes de santé mentale que celles ayant commis un homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait.

Pour ce qui est de la toxicomanie, les femmes condamnées pour homicide par défense contre des voies de fait et pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait avaient des antécédents de toxicomanie plus souvent que les femmes condamnées pour homicide du conjoint ou pour homicide d'un enfant. Aucune différence statistique n'a été relevée quant au type de toxicomanie; toutefois, les femmes condamnées pour homicide par défense contre des voies de fait et pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait, de façon générale, avaient plus souvent des problèmes liés à la consommation de plusieurs substances différentes que les femmes ayant commis un homicide d'un enfant. Toutefois, les femmes condamnées pour homicide du conjoint avaient plus souvent des problèmes d'alcool que celles qui avaient tué pour se défendre contre des voies de fait.

Tableau 17				
Antécédents sociaux de la délinquante	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Antécédents de troubles mentaux	**% (N=46)**	**% (N=43)**	**% (N=25)**	**% (N=9)**
Oui	28,3	34,9	40,0	33,3
Non	71,7	65,1	60,0	66,7
Antécédents de toxicomanie*	**% (N=48)**	**% (N=45)**	**% (N=24)**	**% (N=10)**
Oui	91,7	60,0	33,3	90,0
Non	8,3	40,0	66,7	10,0
Type de toxicomanie	**% (N=44)**	**% (N=27)**	**% (N=8)**	**% (N=9)**
Alcool seulement	18,2	48,1	37,5	11,1
Drogue seulement	13,6	11,1	25,0	11,1
Alcool et drogue	68,2	40,7	37,5	77,8

Test du chi carré = *p<,001

Étant donné la petite taille des échantillons, il est difficile d'établir des différences statistiques en ce qui a trait aux antécédents d'agression sexuelle et de violence physique et psychologique. Toutefois, les données descriptives permettent de dégager une tendance selon laquelle les femmes condamnées d'homicide par défense contre des voies de fait, suivies de celles condamnées pour homicide du conjoint et homicide d'un enfant, avaient plus souvent des antécédents de violence que les femmes ayant commis un homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait.

La nature de la relation entre l'agresseur et la délinquante variait; cependant, les résultats de la présente étude révèlent que les femmes condamnées pour homicide du conjoint ont plus souvent été victimes de violence aux mains de leur conjoint actuel ou précédent que celles condamnées pour homicide d'un enfant. Les parents avaient été les agresseurs plus souvent dans le cas des femmes condamnées pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait que dans le cas des femmes condamnées pour homicide du conjoint.

Comme on pouvait s'y attendre, la question de savoir si la victime avait maltraité la délinquante présentait aussi un certain intérêt. La catégorie «homicide d'un enfant» mise à part, les femmes qui ont tué leur conjoint avaient plus souvent été victimes de violence de la part de leur victime que celles condamnées pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait. Le tableau 5 résume les données recueillies sur l'agression sexuelle et la violence physique et psychologique.

Tableau 18				
Antécédents sociaux de la délinquante	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Antécédents d'agression sexuelle, de violence physique et psychologique	**% (N=50)**	**% (N=26)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Oui	80,0	86,7	84,6	90,0
Non	20,0	13,3	15,4	10,0
Relation entre l'agresseur et la délinquante	**% (N=39)**	**% (N=36)**	**% (N=22)**	**% (N=9)**
Agresseur non précisé	15,8	0,0	9,1	0,0
(Beaux-) parents	21,1	0,0	9,1	11,1
(Ex-) maris	15,8	56,4	27,3	0,0
(Anciens) amis de coeur	7,9	5,1	0,0	0,0
Autre membre de la famille + autres	2,6	2,6	9,1	22,2
(Ancien) conjoint et (beaux-) parents	2,6	15,4	0,0	11,1
(Ancien) conjoint et autres membres de la famille	5,3	7,7	9,1	0,0
(Ancien) conjoint et pers. non apparentées	2,6	5,1	9,1	0,0
(Beaux-) parents + famille	7,9	0,0	4,5	0,0
Personnes non apparentées	7,9	0,0	13,6	11,1
Divers - autres agresseurs	10,5	7,7	9,1	44,4
Violence infligée par la victime*	**% (N=48)**	**% (N=43)**	**% (N=25)**	**% (N=8)**
Oui	4,2	76,7	0,0	37,5
Non	95,8	23,3	100	62,5

Test du chi carré = *p<,001

Il est intéressant aussi d'examiner les antécédents criminels de la délinquante. Les résultats révèlent que, comme dans le cas des résultats concernant l'âge de la délinquante au moment de l'homicide, les femmes condamnées pour homicide du conjoint étaient généralement plus âgées que celles condamnées pour homicide par défense contre des voies de fait. Pour ce qui est des condamnations antérieures, les femmes condamnées pour homicide d'un enfant, suivies de celles condamnées pour homicide du conjoint, avaient moins souvent des condamnations antérieures que celles condamnées pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait et que celles condamnées pour homicide par défense contre des voies de fait. On trouvera au tableau 6 la ventilation des différents types de condamnations antérieures.

Tableau 19				
Antécédents criminels de la délinquante	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Âge moyen* (Anova)	**N=45**	**N=44**	**N=24**	**N=10**
	21,7 ans	31,7 ans	27,9 ans	19,5 ans
Condamnations antérieures*	**% (N=47)**	**% (N=45)**	**% (N=24)**	**% (N=10)**
Oui	72,3	46,7	29,2	70,0
Non	27,7	53,3	70,8	30,0
Condamnations antérieures pour :	**% (N=33)1**	**% (N=19)2**	**% (N=7)**	**% (N=6)3**
Avoir troublé la paix	52,9	78,9	28,6	100,0
Avoir perturbé la procédure judiciaire	57,6	57,9	28,6	83,3
Infractions liées au vol	66,7	57,1	57,1	100,0
Préjudice - menace de préjudice	48,5	31,6	28,6	66,7
Meurtre	3,0	11,1	0,0	16,7
Infractions liées à la drogue & et l'alcool	45,5	26,3	14,3	50,0

1. N varie de 33 à 34 2. N varie de 18 à 21 3. N varie de 6 à 7
Test du chi carré = $*_p$<,001

Même si les analyses n'ont pas révélé de différences fiables, de façon générale, les femmes reconnues coupables d'homicide d'un enfant s'étaient plus souvent vues infliger uniquement des peines non privatives de liberté comparativement aux autres groupes. Toutefois, les femmes condamnées pour homicide par défense contre des voies de fait s'étaient plus souvent vues infliger à la fois des peines privatives de liberté et des peines non privatives de liberté que les femmes condamnées pour homicide d'un enfant. Le tableau 7 donne des détails sur le type de peine infligée selon le type d'infraction.

Tableau no 20				
Antécédents criminels de la délinquante	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Peine imposée pour infraction antérieure	**% (N=32)**	**% (N=20)**	**% (N=7)**	**% (N=7)**
Non privative de liberté	31,3	30,0	85,7	0,0
Privative de liberté	6,3	15,0	0,0	0,0
Les deux - privative et non privative de liberté	62,5	55,0	14,3	100,0

Nous avons examiné aussi les renseignements concernant l'infraction à l'origine de la peine actuelle ainsi que l'information juridique sur la délinquante. Les femmes condamnées pour homicide du conjoint ont plus souvent été reconnues coupables de meurtre au premier degré que celles condamnées pour homicide par défense contre des voies de fait. Autre fait intéressant, les

femmes condamnées pour homicide par défense contre des voies de fait ont été reconnues coupables d'homicide plus souvent que celles condamnées pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait. Cependant, le test du chi carré n'a pas révélé de différences fiables.

Comparativement aux autres groupes, les femmes condamnées pour homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait avaient plus souvent des démêlés avec la justice au moment de l'infraction que les femmes condamnées pour homicide d'un enfant. Toutefois, il importe de signaler que la majorité des femmes, quel que soit le type d'homicide pour lequel elles avaient été condamnées, n'avaient pas de démêlés avec la justice au moment où elles ont commis l'homicide. À nouveau, le test statistique n'a pas révélé de différences fiables.

Tableau 21

Infraction à l'origine de la peine actuelle - Information juridique	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Type de condamnation pour homicide	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Meurtre au premier degré	2,0	11,1	3,8	0,0
Meurtre au deuxième degré	52,0	37,8	50,0	50,0
Homicide involontaire	38,0	42,2	38,5	50,0
coupable	8,0	2,2	7,7	0,0
Meurtre non qualifié	0,0	2,2	0,0	0,0
Meurtre qualifié	0,0	4,4	0,0	0,0
Meurtre réduit				
Situation juridique	**% (N=46)**	**% (N=41)**	**% (N=24)**	**% (N=10)**
En liberté sous caution - en liberté conditionnelle - incarcérée	23,9	17,1	8,3	10,0
Pas de démêlés avec la justice	76,1	82,9	91,7	90,0
Durée de la peine	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
2 à 6 ans moins 1 jour	14,0	22,1	23,0	30,0
6 à 10 ans moins 1 jour	16,0	6,6	7,6	20,0
10 à 20 ans	8,0	15,5	7,6	0,0
À perpétuité	62,0	55,6	61,5	50,0

Par ailleurs, nous avons examiné les caractéristiques des victimes. Les analyses ont révélé que les victimes des femmes condamnées pour homicide par défense contre des voies de fait étaient souvent plus âgées que celles des femmes condamnées pour homicide du conjoint. Son exclues, bien entendu, les victimes d'homicide d'un enfant.

Les homicides d'enfants comptaient deux victimes plus souvent que les autres types d'homicide. En outre, les victimes étaient plus souvent de sexe féminin que dans le cas des homicides commis par défense contre des voies de fait.

Excluant les homicides d'un enfant et du conjoint (cas dans lesquels la relation entre la victime et la délinquante est tout à fait évidente), les clients d'une prostituée étaient plus souvent les victimes d'homicide par défense contre des voies de fait que d'homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait. Le tableau 9 comprend plus de détails sur la nature de la relation entre la victime et le délinquant.

Tableau 22

Caractéristiques des victimes	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Âge moyen* (Anova)	**N=38**	**N=39**	**N=25**	**N=8**
	45,6 ans	39,7 ans	5,8 ans	49,2 ans
Nombre de victimes*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
1 victime	100,0	100,0	88,5	100,0
2 victimes	0,0	0,0	11,5	0,0
Sexe de la victime*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Homme	74,0	95,6	50,0	100,0
Femme	26,0	4,4	46,2	0,0
1 homme/ 1 femme	0,0	0,0	3,8	0,0
Relation entre la victime et la délinquante	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Conjoint de fait	0,0	33,3	0,0	0,0
Mari	0,0	53,3	0,0	0,0
Ex-mari	0,0	8,9	0,0	0,0
Ami(e) de coeur	0,0	4,4	0,0	0,0
Enfant(s) de la délinquante	0,0	0,0	50,0	0,0
Client (prostitution)	8,0	0,0	0,0	40,0
Personne inconnue de la délinquante	14,0	0,0	0,0	10,0
Connaissance	64,0	0,0	3,8	50,0
Parent de la délinquante ou du conjoint	4,0	0,0	7,7	0,0
Ami-amant éventuel	6,0	0,0	0,0	0,0
Beau-fils-belle-fille - enfant placé chez la dél. ou sous sa garde	0,0	0,0	38,5	0,0
Agent de police - membre du personnel du foyer de groupe	4,0	0,0	0,0	0,0

Test du chi carré = *p<,001

Comme on pouvait s'y attendre, les conflits antérieurs avec la victime étaient présents plus souvent dans le cas de l'homicide du conjoint que dans l'homicide par défense contre des voies de fait. La petite taille des échantillons a empêché de faire des comparaisons entre les groupes

sur la nature de ces conflits. Toutefois, la victime avait plus souvent maltraité la délinquante dans l'homicide du conjoint et moins souvent dans les autres types d'homicide. La violence de la délinquante à l'égard de la victime était mentionnée plus souvent dans l'homicide d'un enfant que dans les autres types d'homicides. Le tableau 10 fournit d'autres renseignements sur les différents types de conflits.

Tableau 23

Caractéristiques des victimes	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Antécédents de conflits ou de violence*	**% (N=48)**	**% (N=45)**	**% (N=24)**	**% (N=9)**
Oui	6,3	88,9	37,5	0,0
Non	93,8	11,1	62,5	100
Type de conflit ou de violence	**% (N=0)**	**% (N=40)**	**% (N=9)**	**% (N=3)**
Dispute au sujet de la relation	0,0	15,0	11,1	0,0
Autres disputes	0,0	10,0	0,0	66,7
La victime a maltraité la délinquante	0,0	52,5	0,0	0,0
La délinquante a maltraité la victime	0,0	5,0	88,9	0,0
Délinquante et victime violentes l'une envers l'autre	0,0	10,0	0,0	0,0
La délinquante a harcelé la victime	0,0	5,0	0,0	33,3
Instigateur de la violence antérieure inconnu	0,0	2,5	0,0	0,0

Test du chi carré = *p<,001

Nous avons relevé des différences significatives en ce qui a trait à la participation probable d'un coaccusé. Le coaccusé était impliqué plus souvent dans un homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait que dans l'homicide d'un enfant. Toutefois, les analyses n'ont pas révélé de différences fiables en ce qui a trait au sexe et au nombre des coaccusés. Un coaccusé de sexe masculin était impliqué dans l'homicide d'un enfant plus souvent que dans l'homicide par défense contre des voies de fait. Une coaccusée était impliquée plus souvent dans l'homicide par défense contre des voies de fait.

À nouveau, étant donné la petite taille des échantillons, les analyses statistiques ne sont pas valides. Toutefois, d'après les données descriptives recueillies, un tueur à gage était plus souvent impliqué dans l'homicide du conjoint que dans les autres types d'homicides. L'ami de cœur était aussi plus souvent coaccusé dans l'homicide du conjoint que dans l'homicide d'un enfant et l'homicide par défense contre des voies de fait. Le tableau 11 fournit d'autres renseignements concernant la relation entre le coaccusé et la délinquante.

Tableau 24				
Caractéristiques des coaccusés	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Participation du coaccusé*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Oui	72,0	26,7	19,2	30,0
Non	28,0	73,3	80,8	70,0
Relation entre le coaccusé et la délinquante	**% (N=36)**	**% (N=12)**	**% (N=5)**	**% (N=3)**
(Ex-) conjoint	5,6	0,0	40,0	0,0
(Ancien) ami(e) de coeur	13,9	33,3	0,0	0,0
Ami-connaissance	30,6	25,0	20,0	66,7
Ami-amant éventuel	27,8	0,0	0,0	33,3
Membre(s) de la famille	8,3	8,3	20,0	0,0
Membre(s) de la famille et autres	5,6	8,3	20,0	0,0
(Ex-) conjoint - ami de cœur + autres	8,3	16,7	0,0	0,0
Tueur à gage	0,0	8,3	0,0	0,0

Test du chi carré = $*p<,001$

Il est intéressant, par ailleurs, d'examiner le contexte de l'homicide. Un test du chi carré a révélé certaines différences significatives. Dans le cas de l'homicide du conjoint, plus souvent que dans le cas de tout autre type d'homicide, ce contexte tenait aux problèmes dans la relation de la délinquante avec la victime. D'autres facteurs amenant la délinquante à passer ses frustrations sur la victime entraient en cause plus souvent dans le contexte de l'homicide d'un enfant que dans celui de l'homicide du conjoint et de l'homicide par défense contre des voies de fait. Le tableau 12 donne plus de détails sur le contexte de l'homicide.

Quant à l'instigateur (ou l'auteur) de l'homicide, la délinquante et le coaccusé ont tous deux activement causé la mort de la victime plus souvent dans l'homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait que dans l'homicide du conjoint. La délinquante seule était plus souvent l'instigatrice dans le contexte de l'homicide d'un enfant, suivi de l'homicide par défense contre des voies de fait, que dans l'homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait.

Tableau 25				
Détails de l'homicide	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Contexte de l'homicide*	**% (N=50)**	**% (N=42)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Dispute avec la victime	12,0	19,0	3,8	10,0
Vol de la victime	54,0	0,0	3,8	0,0
Voies de fait - violence contre la victime	18,0	7,1	38,5	0,0
Défense contre les voies de fait de la victime	0,0	14,3	0,0	90,0
Exaspérée au sujet de sa relation avec la victime	0,0	50,0	0,0	0,0
Exaspérée par d'autres facteurs	2,0	0,0	53,8	0,0
Se venge de mauvais traitements sexuels	2,0	2,4	0,0	0,0
Problèmes d'argent	10,0	7,1	0,0	0,0
Fuit la police	2,0	0,0	0,0	0,0
Instigateur de l'homicide*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Délinquante	32,0	73,3	84,6	80,0
Coaccusé	20,0	7,7	7,7	0,0
Délinquante et coaccusé	48,0	6,7	7,7	20,0

Test du chi carré = *p<,001

Pour ce qui est de la situation ou de l'activité de la victime au moment de l'infraction, la victime se disputait avec la délinquante le plus souvent dans l'homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait, suivi de l'homicide du conjoint et de l'homicide d'un enfant, que dans l'homicide par défense contre des voies de fait. La victime assaillait la délinquante plus souvent dans l'homicide par défense contre des voies de fait que dans les autres types d'homicides. Les victimes qui étaient plus passives, par exemple qui étaient endormies ou inconscientes au moment de l'infraction, étaient plus souvent victimes d'homicide du conjoint et d'homicide d'un enfant que d'un homicide par défense contre des voies de fait. Le tableau 13 fournit d'autres détails sur l'activité de la victime au moment de l'infraction.

Tableau n26				
Détails de l'homicide	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Situation/ activité de la victime*	**% (N=46)**	**% (N=42)**	**% (N=24)**	**% (N=10)**
Se dispute avec la délinquante	26,1	19,0	8,3	0,0
Se dispute avec le coaccusé - l'assaille	13,0	4,8	0,0	20,0
Assaille la délinquante	2,2	7,1	0,0	80,0
Endormie - inconsciente	13,0	33,3	33,3	0,0
Pleure - a de la difficulté à respirer	0,0	0,0	25,0	0,0
Au travail - en fonction	6,5	0,0	0,0	0,0
Engagée dans des activités sexuelles	4,3	0,0	0,0	0,0
Autre22	34,8	35,7	33,3	0,0

Test du chi carré = $*p<,001$

Les analyses n'ont révélé aucune différence statistique en ce qui concerne le lieu de l'homicide. Toutefois, les données descriptives montrent que l'homicide est souvent commis dans une résidence privée. L'homicide a plus souvent été commis à la résidence de la victime et de la délinquante dans le cas de l'homicide du conjoint, suivi de l'homicide d'un enfant, que dans l'homicide par défense contre des voies de fait et l'homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait. Le tableau 14 donne des détails quant au lieu de l'homicide.

22 «Autre» comprend les situations où la victime était dans sa voiture, à la maison, se rendait à l'école à pied ou en revenait, se promenait avec la délinquante ou le coaccusé, etc.

Tableau 27				
Détails de l'homicide	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Lieu de l'homicide	**% (N=50)**	**% (N=44)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
Résidence de la délinquante	2,0	9,1	8,0	0,0
Résidence du coaccusé	4,0	0,0	0,0	0,0
Résidence de la victime	56,0	11,4	12,0	60,0
Résidence de la délinquante-victime	0,0	61,4	52,0	0,0
Résidence de la délinquante-coaccusé	2,0	0,0	4,0	0,0
Résidence - membre de la famille de la délinquante	4,0	0,0	0,0	0,0
Résidence - membre de la famille de la victime	0,0	0,0	0,0	10,0
Résidence - connaissance mutuelle	8,0	0,0	0,0	0,0
Lieu de travail de la victime	2,0	0,0	0,0	0,0
Restaurant-bar	0,0	2,3	0,0	10,0
Voiture - garage de stationnement	6,0	6,8	4,0	0,0
Extérieur	12,0	9,1	8,0	20,0
Hôtel - maison de chambres	2,0	0,0	0,0	0,0
Établissement	2,0	0,0	12,0	0,0

Pour ce qui est de l'arme du crime, l'arme à feu a été utilisée plus souvent dans l'homicide du conjoint que dans l'homicide au cours d'un vol - d'un vol qualifié - de voies de fait. Il n'est pas étonnant de constater que les délinquantes ont eu recours à la force physique seule plus souvent dans l'homicide d'un enfant, suivi de l'homicide au cours d'un vol - vol qualifié - voies de fait, que dans l'homicide du conjoint et l'homicide par défense contre des voies de fait.

Tableau 28				
Détails de l'homicide	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Arme du crime*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
Couteau et autre objet	40,0	40,0	0,0	50,0
Arme à feu	6,0	42,2	8,0	10,0
Force physique et autre	32,0	6,7	64,0	20,0
Autre	22,0	11,1	28,0	20,0

Test du chi carré = $*p<,001$

La cause du décès était également au nombre des facteurs examinés. La victime a été poignardée une seule fois plus souvent dans l'homicide du conjoint que dans l'homicide d'un enfant et l'homicide par défense contre des voies de fait. Fait intéressant, les nombreux coups de poignard étaient plus fréquents dans l'homicide par défense contre des voies de fait que dans le cas de l'homicide d'un enfant. La victime a été étranglée ou battue à mort plus souvent dans le cas de

l'homicide d'un enfant que dans l'homicide du conjoint. Le tableau 16 donne les chiffres pour les différentes causes de décès selon le type d'homicide.

Tableau 29

Détails de l'homicide	**Vol N=50**	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Cause du décès*	**% (N=50)**	**% (N=45)**	**% (N=26)**	**% (N=10)**
Coup(s) de couteau + autre	38,0	40,0	0,0	50,0
Coup(s) de feu	6,0	42,2	7,7	10,0
Battue + autre	36,0	4,4	34,6	30,0
Autre	20,0	13,3	57,7	10,0

Test du chi carré = $^{*}p<,001$

Enfin, nous avons examiné la consommation d'alcool et de drogue dans chaque type d'homicide. La consommation d'alcool et de drogue était plus fréquente dans l'homicide par défense contre des voies de fait et moins fréquente dans l'homicide d'un enfant.

Tableau 30				
	Vol N=50	**Conjoint N=45**	**Enfant N=26**	**Défense N=10**
Consommation d'alcool par la délinquante au moment de l'homicide*	**% (N=47)**	**% (N=43)**	**% (N=23)**	**% (N=10)**
Oui	74,5	46,5	8,7	80,0
Non	25,5	53,5	91,3	20,0
Consommation d'alcool par la victime au moment de l'homicide*	**% (N=38)**	**% (N=44)**	**% (N=25)**	**% (N=10)**
Oui	72,7	65,8	0,0	90,0
Non	27,3	34,2	100,0	10,0
Consommation de drogue par la délinquante au moment de l'homicide*	**% (N=43)**	**% (N=42)**	**% (N=25)**	**% (N=9)**
Oui	58,1	21,4	4,0	66,7
Non	41,9	78,6	96,0	33,3
Consommation de drogue par la victime au moment de l'homicide*	**% (N=37)**	**% (N=39)**	**% (N=25)**	**% (N=7)**
Oui	40,5	25,6	0,0	42,9
Non	59,5	74,4	100,0	57,1

Test du chi carré = $*p<,001$

CONCLUSIONS

La présente étude porte sur 181 femmes condamnées pour homicide purgeant une peine sous responsabilité fédérale en décembre 1996, incarcérées, en liberté sous condition, évadées ou expulsées. Il s'agit d'une étude préliminaire et descriptive qui permettra peut-être de mieux comprendre ces incidents et les femmes impliquées.

Bon nombre de ces femmes sont marginalisées, ayant des antécédents de toxicomanie et de violence, un faible niveau de scolarité et un faible niveau de revenu. Pourtant, d'autres femmes aux antécédents semblables n'ont pas de démêlés avec la loi. Comme l'a montré Hattem (1994), l'examen du comportement de ces femmes à la lumière de leur situation peut aussi aider à élargir la gamme des facteurs qui expliquent ce comportement. En outre, cette analyse peut aider à s'attaquer aux causes profondes de la violence. D'autres recherches de nature différente seraient utiles pour nous permettre de mieux comprendre les auteurs d'homicide.

Les sections ci-dessous résument les principales constatations du rapport et proposent sur d'autres points à examiner.

INFORMATION DÉMOGRAPHIQUE

Constatations:

- La majorité des femmes sont actuellement incarcérées, et non en liberté conditionnelle, ce qui s'explique probablement par le fait qu'elles purgent des peines de longue durée ainsi que par l'évolution de l'attitude de la société face au crime.

- La région de l'Ontario compte le plus grand nombre de femmes incarcérées ou sous surveillance. Toutefois, il importe de signaler que la Prison des femmes hébergeait la majorité des délinquantes purgeant une peine sous responsabilité fédérale.

- La majorité des femmes sont de race blanche. Cependant, les femmes autochtones sont considérablement surreprésentées, puisqu'elles représentent 21,1 % de l'échantillon mais seulement 2 % de la population canadienne dans son ensemble.

- Presque toutes les femmes sont nées au Canada.

- Ces délinquantes sont le plus souvent nées en Ontario.

Point à examiner:

- Les types d'homicides que commettent les femmes de races différentes pourraient faire l'objet d'un examen afin de déterminer s'il y a des contrastes ou points communs dans les facteurs ayant des répercussions sur ces femmes.

INFRACTION ACTUELLE - INFORMATION JURIDIQUE

Constatations:

- La plupart des femmes ont été condamnées pour meurtre au deuxième degré ou homicide involontaire coupable.
- La majorité des femmes actuellement incarcérées ou en liberté sous condition purgeaient une peine à perpétuité.
- Celles qui n'étaient pas condamnées à perpétuité purgeaient en moyenne une peine de 7 ans et 6 mois.
- Le majorité des délinquantes n'avaient pas en général de démêlés avec la justice au moment de la perpétration de l'homicide.

Points à examiner:

- La durée de la peine de la délinquante pourrait être comparée à celle du coaccusé.
- La condamnation pour homicide pourrait être comparée aux accusations portées initialement contre la délinquante.
- La durée de la peine pourrait être comparée à celle des délinquants condamnés pour des crimes semblables.
- On pourrait procéder aussi à une comparaison de la durée de la peine des délinquantes condamnées pour des crimes semblables par région.

DÉTAILS DE L'HOMICIDE

Constatations:

- La plupart des homicides ont été commis en Ontario.
- Le plus souvent, l'homicide a été commis à la résidence de la victime.
- L'homicide a été commis le plus souvent lorsque la délinquante volait la victime.
- La victime était dans un état passif au moment de l'homicide dans la plupart des cas.
- La délinquante avait habituellement consommé de l'alcool et (ou) des drogues au moment de l'homicide.
- La victime avait aussi consommé de l'alcool mais, en général, n'avait pas consommé de drogue avant de perdre de la vie.
- L'arme du crime était le plus souvent un couteau.
- Généralement, c'est la délinquante qui a causé la mort de la victime.

Points à examiner:

- La province et la ville où les homicides ont été commis pourraient faire l'objet d'un examen afin de déterminer la disponibilité des services et des ressources à l'intention des femmes au moment de l'homicide.
- On pourrait tâcher de déterminer si l'homicide a été prémédité ou non.
- L'activité de la victime au moment de l'homicide pourrait être comparée à celle des victimes d'hommes qui ont commis un homicide afin de déterminer les points communs et (ou) les différences.
- Les armes du crime pourraient être comparées à celles employés dans le passé afin de déterminer si une tendance se maintient ou si certaines armes, par exemple les armes à feu, servent davantage.
- La cause du décès pourrait être examinée plus minutieusement. Pourquoi, par exemple, une femme poignarde-t-elle sa victime une fois alors qu'une autre applique davantage de force et poignarde sa victime plus de 10 fois?
- Il faut recueillir et consigner plus de détails sur la consommation d'alcool et de drogue au moment de l'homicide. On pourrait tâcher de déterminer la quantité et la nature exacte des substances consommées.

CARACTÉRISTIQUES DE LA VICTIME

Constatations:

- Généralement l'homicide n'a fait qu'une victime.
- La victime était habituellement de sexe masculin.
- La victime avait en moyenne 36 ans.
- La victime était le plus souvent une connaissance ou le conjoint de la délinquante.
- Généralement, la victime n'habitait pas avec la délinquante.
- Dans près de la moitié des cas, il y avait des antécédents de conflit entre la délinquante et la victime.
- En pareil cas, la victime était habituellement violente à l'égard de la délinquante.

Points à examiner:

- L'examen de la gravité et de la fréquence des conflits antérieurs entre la délinquante et la victime pourrait fournir davantage d'information sur le motif du crime.
- La relation entre la délinquante et la victime pourrait aussi faire l'objet d'un examen permettant de déterminer l'ampleur de leur interaction et le rôle de chacune dans la vie de l'autre.

CARACTÉRISTIQUES DU COACCUSÉ

Constatations:

- Les coaccusés n'étaient impliqués que dans 40 % des cas environ.
- Les coaccusés étaient habituellement de sexe masculin.
- Le coaccusé était un ami ou une connaissance de la délinquante.

Point à examiner:

- La nature de la relation entre le coaccusé et la délinquante pourrait faire l'objet d'un examen permettant de déterminer qui était le principal instigateur de l'infraction, s'ils avaient commis des infractions ensemble auparavant, etc.

SITUATION DE LA DÉLINQUANTE AU MOMENT DE L'HOMICIDE

Constatations:

- Les délinquantes étaient âgées en moyenne 31,2 ans.
- La majorité de ces femmes étaient citoyennes canadiennes.
- La majorité des femmes étaient mariées ou conjointes de fait.
- Au moment de l'homicide, les délinquantes avaient en moyenne deux enfants.
- La plupart des femmes habitaient seulement avec leur conjoint de fait ou leur mari.
- La pauvreté et la marginalisation sont le lot de bon nombre de ces femmes; en effet, la plupart avaient une 9e année de scolarité au moment de l'homicide, elles étaient en général sans emploi et comptaient sur l'aide sociale comme principale source de revenu.

Points à examiner:

- L'âge, le niveau de scolarité, la situation professionnelle et la source de revenu de la délinquante pourraient être comparés à ceux de la population féminine dans l'ensemble, ainsi qu'à ceux de la population masculine, afin de déterminer les différences ou les points communs.
- Il faut recueillir et consigner davantage d'information sur le niveau de scolarité, la situation professionnelle et les sources de revenu de ces femmes afin de déterminer les répercussions exactes de ces facteurs dans leur vie.
- La nature des rapports conjugaux de la délinquante avec le conjoint pourrait faire l'objet d'un examen permettant de déterminer si les rapports sont équilibrés ou non, etc.
- Les conditions de vie de la délinquante pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi permettant de déterminer si elle vivait dans un milieu stable ou non, le type de stress qu'elle subissait au moment où elle a commis l'homicide et le type de soutien qui était disponible.

ANTÉCÉDENTS SOCIAUX

Constatations:

- La plupart des femmes avaient des antécédents d'alcoolisme et de toxicomanie.
- La violence physique et psychologique et (ou) l'agression sexuelle ont aussi eu des répercussions importantes sur la vie de ces femmes.
- En général, ces femmes avaient subi de mauvais traitements aux mains de leur conjoint.
- Le tiers des femmes avaient des troubles mentaux de différentes sortes.
- Il a été difficile de cerner le problème de santé mentale le plus fréquent. Toutefois, dans les cas où ce renseignement était fourni, il s'agissait le plus souvent de dépression.

Points à examiner:

- Il faut aussi déterminer la gravité de ces problèmes sociaux.
- Les diverses formes de violence pourraient faire l'objet d'un examen individuel afin de déterminer si un type de violence en particulier constitue plus souvent un motif d'homicide.
- Les problèmes de santé mentale devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi et les renseignements devraient être consignés de façon systématique.

ANTÉCÉDENTS CRIMINELS

Constatations:

- La plupart des femmes n'avaient jamais été condamnées au provincial ou au fédéral avant de commettre l'homicide.
- Celles qui ont commis des infractions auparavant ont généralement perpétré tant des infractions figurant à l'annexe que des infractions ne figurant pas à l'annexe.
- Les femmes qui avaient commis des infractions auparavant s'étaient en général vu infliger à la fois des peines privatives de liberté et des peines non privatives de liberté. Elles avaient payé une amende, avaient passé au moins une journée sous garde et s'étaient vu imposer une période de probation.
- Au moment de leur première condamnation, les femmes avaient en moyenne 27 ans.

Points à examiner:

- Les femmes qui ont commis un homicide auparavant pourraient faire l'objet d'un examen servant à déterminer quels types de facteurs les incitent à récidiver. Ces renseignements pourraient aider à déterminer les facteurs de risque et les programmes pour les femmes.
- Les femmes n'ayant jamais été condamnées pour une infraction auparavant pourraient faire l'objet d'un examen servant à déterminer quel facteur les a amenées à commettre un meurtre.
- Les femmes ayant déjà été condamnées pour une infraction auparavant pourraient aussi faire l'objet d'un examen servant à déterminer s'il y a eu une escalade de la gravité de leurs infractions.
- Les peines imposées pour des condamnations antérieures pourraient faire l'objet d'un examen plus détaillé permettant de déterminer les répercussions des différentes périodes de temps passées sous garde ou en probation.

TYPOLOGIE

Constatation:

- La plupart des femmes ont été condamnées pour un homicide commis au cours d'un vol - de voies de fait - d'un vol qualifié.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

- D'autres infractions semblables à l'homicide pourraient être examinées, c.-à-d. la tentative de meurtre et le complot en vue de commettre un meurtre.
- Les dossiers des délinquantes purgeant une peine sous responsabilité provinciale pourraient être examinés et comparés à ces données.
- La délinquante, la famille de la victime, le rapport de police, etc., peuvent fournir davantage de renseignements.
- Il faut tâcher de combler les lacunes en matière d'information afin de brosser un tableau plus exact de ces délinquantes.

Annexe 1

Trouble bipolaire

Alternance d'épisodes maniaques et dépressifs.

Trouble de la personnalité limite (borderline)

Mode général d'instabilité des relations interpersonnelles et de l'image de soi-même, instabilité affective et impulsivité marquée, apparaissant au début de l'âge adulte et présents dans des contextes divers.

Dépression

État émotionnel marqué par une grande tristesse et appréhension, des sentiments d'indignité et de culpabilité, le repli sur soi, l'insomnie, la perte d'appétit et de désir sexuel et la perte d'énergie ou l'agitation.

Trouble de la personnalité multiple

Réaction dissociative hystérique caractérisée par l'existence chez la même personne de plusieurs personnalités distinctes à divers moments.

Personnalité passive - agressive

Agression exprimée indirectement et de manière passive à l'égard d'autrui en réaction à un conflit émotionnel ou à des facteurs de stress internes ou externes.

Schizophrénie

Groupe de troubles psychosomatiques caractérisés par des perturbations importantes du cours de la pensée et de l'affectivité et une altération du cours de la pensée se manifestant sous forme d'absence de logique et de perturbations de la perception et de l'attention; des perturbations bizarres du comportement psychomoteur; la perturbation du lien entre la perception et l'affectivité, se traduisant par un affect abrasé, inapproprié ou ambivalent, ou par une labilité affective; une faible tolérance du stress dans les relations interpersonnelles, se traduisant par l'isolement social ou le repli sur soi et, souvent, des idées délirantes et des hallucinations.

Sources: *Abnormal Psychology: An Experimental Clinical Approach* et le *DSM-IV*

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Boritch, H. (1997) *Fallen Women: Female Crime and Criminal Justice in Canada*. International Thompson Publishing. Scarborough (Ontario).

Boyd, N. (1988) *The Last Dance: Murder in Canada*. Prentice - Hall Canada Inc. Scarborough (Ontario).

Brownstein, H.H., Spunt, B.J., Crimmins, S., Goldstein, P.J. et Langley, S. *Women & Criminal Justice*. "Changing Patterns of Lethal Violence by Women: A Research Note." 5, pages 99 à 118.

Services correctionnel du Canada, Recherche et développement correctionnels. *Profils des délinquants condamnés pour un homicide au Canada*. Précis de recherche B- 12, 1995.

Davidson G.C. et Neale J.M (1978). *Abnormal Psychology: An Experimental Clinical Approach*. Deuxième édition. John Wiley & Sons, Inc.

Programme des femmes purgeant une peine fédérale (1994). *Détermination des besoins des délinquantes étrangères : réunion avec les délinquantes étrangères purgeant une peine fédérale.* Ottawa.

Santé Canada (1994) *La violence familiale et l'abus des substances : renseignements du Centre national d'information sur la violence dans la famille.* Ottawa.

Hattem, Tina (1994). *L'expérience des femmes condamnées à perpétuité pour meurtre.* "Forum : Recherche sur l'actualité correctionnelle". 6(1), pages 42 à 45.

LaPrairie, C.P. (1989). *Women and Criminal Justice.* "Some Issues in Aboriginal Justice Research: The Case of Aboriginal Women in Canada". 1(1), pages 81 à 91.

Mann, C.R. (1990). *Women and Criminal Justice.* "Female Homicide and Substance Use: Is There a Connection?". The Haworth Press, Inc.

Motiuk, L.L. et Belcourt, R. *Profil statistique des délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction reliée à la drogue dans le système correctionnel fédéral.* Précis de recherche B-11, 1995.

Nouwens, T. *A Profile of Women who Commit Murder and Manslaughter*. Thèse de maîtrise, Département de criminologie, Université d'Ottawa.

Santé et Bien-être Canada (1989). *Les Drogues Licites et Illicites au Canada*, Ottawa. Ministère des Approvisionnement et Services.

Shaw, M. Rodgers, Le., Banchette, J., Hatten, T., Thomas, L.S., Tamarack, L. (1992). *Iles paient le prix : les femmes purgeant une peine d'une durée de deux ans ou plus : leur vécu.* Rapport pour spécialistes.

Statistique Canada. (1991). *Recensement de la population de 1991 : Projections de la population d'ascendance autochtone, Canada, provinces/régions et territoires.* 1991/20-16, pages 12 et 44.

Statistique Canada (1976). *L'homicide au Canada; un tableau synoptique* . Division de la statistique juridique.